



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 027 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 19 novembre 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 novembre 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 100 pétitions.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport faisant suite à la 12^e réunion bilatérale annuelle du Groupe interparlementaire Canada-Japon, qui s'est tenue au Japon du 24 au 29 septembre 2002.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-306, Loi modifiant le Code criminel (âge du consentement).

—Madame la Présidente, le projet de loi représente une autre tentative pour simplement modifier le Code criminel afin de faire passer de 14 à 16 ans l'âge du consentement à des relations sexuelles. Des gens de toutes les régions du pays demandent qu'on protège nos enfants contre les abus sexuels. Le projet de loi répond à ces appels en disant clairement qu'il n'est plus acceptable que des adultes profitent de nos jeunes âgés de 14 ans.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LA COMMUNAUTÉ INUITE DU NUNAVIK

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Madame la Présidente, je désire présenter deux pétitions. La première vient des Inuits du Nunavik, de Povungnituk et de

Kangiqsualujjuaq et s'adresse au Parlement qui, par le biais d'un de ses ministères, a ordonné l'abattage des chiens de traîneau inuits lors de la période allant de 1950 à 1969 au Nouveau-Québec, c'est-à-dire au Nunavik.

Le gouvernement fédéral n'a pas consulté publiquement la population des communautés inuites au Nouveau-Québec, et cet abattage a eu des répercussions dramatiques sur les plans social, économique et culturel pour les Inuits du Nunavik. Le mode de vie traditionnel axé sur les chiens de traîneau a été en grande partie éliminé à la suite de cette politique d'abattage, que le gouvernement du Canada a menée durant cette période.

En terminant, aucun effort n'a été déployé par le gouvernement fédéral pour prévoir des mesures correctives afin d'aider les Inuits du Nunavik à maintenir leur mode de vie.

La deuxième pétition vient des gens de Kangirsuk, au Nouveau-Québec.

[Traduction]

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux aujourd'hui de présenter une pétition au nom des gens d'Okanagan—Shuswap. Ils demandent au Parlement de s'opposer à la mesure législative qui a d'abord été présentée au cours de la session précédente sous la forme du projet de loi C-415 et de nouveau, au cours de la session actuelle sous la forme du projet de loi C-250, Loi modifiant le Code criminel relativement à la propagande haineuse. Mes électeurs croient que ce projet de loi va réduire leur liberté d'expression.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 70 électeurs de ma circonscription de Cambridge. Les pétitionnaires signalent à la Chambre que la majorité des Canadiens condamnent la création et l'utilisation de pornographie juvénile. Ils demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour interdire tout matériel produit dans le but d'encourager ou de glorifier la pornographie juvénile.

Affaires courantes

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis fier et heureux de présenter des pétitions signées par 217 électeurs d'Okanagan—Coquihalla. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

• (1010)

M. Benoît Serré (Timiskaming—Cochrane, Lib.): Madame la Présidente, voici une pétition signée par 2 000 électeurs de Timiskaming—Cochrane qui demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sexuelles mettant en cause des enfants.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Benoît Serré (Timiskaming—Cochrane, Lib.): Madame la Présidente, je présente une autre pétition signée par 200 électeurs qui demandent au Parlement d'accorder son appui législatif à la recherche sur les cellules souches adultes. J'ajoute que je suis d'accord avec les deux pétitions.

[Français]

LA DÉCONTAMINATION DES TERRAINS

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, il me fait plaisir de présenter une pétition signée par plus de 700 citoyens de Acadie—Bathurst. Les preuves sont déjà là, depuis 1986 à 2000, la décontamination du champ de tir de Tracadie n'est pas adéquate. Ils demandent donc au Parlement du Canada une décontamination adéquate de toute la superficie du champ de tir de Tracadie-Sheila, afin de le rendre totalement sécuritaire, surtout pour un développement économique de la région.

[Traduction]

LA PROTECTION DES ANIMAUX

M. Ovid Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound, Lib.): Madame la Présidente, je présente trois pétitions ce matin dont deux proviennent de ma circonscription, Bruce—Grey—Owen Sound, et une de Northumberland.

La première demande que nous adoptions le projet de loi C-15B portant sur la protection des animaux et que nous utilisions le Code criminel pour bien veiller à ce que les animaux soient protégés.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Ovid Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound, Lib.): Madame la Présidente, les deux autres pétitions, une de Northumberland et une d'Owen Sound, portent sur la pornographie juvénile. Elles demandent que nous déclarions illégal tout matériel traitant de pédopornographie ou de pédophilie.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Madame la Présidente, comme presque tous mes collègues à la Chambre, j'ai le plaisir de présenter une pétition au sujet de la pornographie juvénile; cette pétition porte à 3 167 le nombre de signataires de ma circonscription, Wild Rose. Elle vise à faire disparaître la pornographie juvénile de la face de la Terre et particulièrement de notre pays. J'appuie de tout coeur cet objectif.

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Madame la Présidente, la deuxième pétition est signée par des habitants de la région d'Airdrie, dans la circonscription de Wild

Rose. Ils demandent que le gouvernement fasse passer l'âge du consentement de 14 à 16 ans.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par des habitants de la région de St. John's-Ouest qui demandent au Parlement d'axer son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de maladies, au lieu de se concentrer sur la recherche sur les cellules souches provenant d'embryons.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui à la question n° 25.

[Texte]

Question n° 25—**M. Chuck Strahl:**

Relativement à une subvention maximale de 20 000 \$ obtenue par la Fédération des associations de locataires d'Ottawa-Carleton pour la réalisation d'un projet dans le cadre de l'initiative Solutions maison et annoncée par le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) le 30 janvier 1998: a) le groupe a-t-il exécuté ce projet; b) dans la négative, qu'est-il advenu de la somme maximale de 20 000 \$?

M. Steve Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Solutions—Maisons est une initiative financée par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et administrée par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine. Les autres partenaires dans le cadre de cette initiative sont l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, la Fédération canadienne des municipalités et la Fédération de l'habitation coopérative du Canada.

L'initiative Solutions—Maisons avait pour but de favoriser l'élaboration d'idées novatrices pour permettre aux organisations locales et aux collectivités de trouver des solutions à l'échelle locale à leurs problèmes en matière de logement. Depuis 1995, quatre appels de propositions ont été effectués et 67 groupes à travers le Canada ont reçu des subventions allant jusqu'à 20 000 \$ chacune. Le dernier appel de propositions a été tenu en 2000. La SCHL ne prévoit pas en tenir d'autres.

Chaque demandeur sélectionné recevait une subvention de recherche pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ pour approfondir l'idée de logement abordable soumise. Ce financement pouvait être obtenu en répondant à un appel de propositions portant sur des méthodes d'auto-assistance permettant de répondre à des besoins de logement. Cet appel s'adressait aux organisations communautaires et aux groupes sans but lucratif. Les particuliers, les collectivités et les organismes, tant du secteur privé que du secteur public, à la recherche de solutions pratiques et abordables à leur besoin de logement pouvaient y participer. Tous les bénéficiaires de subventions devaient présenter leurs résultats dans un rapport de recherche.

Dans le cadre de l'appel de propositions effectué en 1997, la Fédération des associations de locataires d'Ottawa-Carleton a été un des demandeurs retenus. Sa proposition consistait à mettre en œuvre un projet-pilote visant à faire participer les locataires aux activités d'entretien et de réparation de leur immeuble locatif. La Fédération désirait évaluer si cette solution pouvait compenser l'augmentation des loyers et ainsi contribuer à maintenir l'abordabilité.

Les crédits

À la signature de l'entente, la Fédération a reçu un montant initial équivalent au tiers (6 266,67 \$) de l'engagement pour subventions destiné à l'aider à assumer les frais initiaux de recherche et d'études. L'entente stipulait qu'une deuxième avance de 6 266,67 \$ serait versée à la Fédération au moment de la réception d'un rapport provisoire acceptable. La dernière partie de la subvention (6 266,67 \$) serait versée après la réception d'un rapport final acceptable décrivant les résultats de la recherche.

L'examen a révélé que le rapport provisoire de la Fédération des associations de locataires d'Ottawa-Carleton n'était pas satisfaisant et que la Fédération était incapable de fournir de la documentation admissible pouvant justifier le versement de tout autre montant. La Fédération des associations de locataires d'Ottawa-Carleton a par la suite été dissoute. Aucun autre versement n'a été effectué, à l'exception de la somme originale de 6 266,67 \$ qui avait été remise à la signature de l'entente. Les fonds non dépensés demeurent dans le budget de la SCHL.

[Français]

M. Geoff Regan: Madame la Présidente, je suggère que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre tous les partis et il y a une entente, conformément au paragraphe 45(7) du Règlement, pour que le vote par appel nominal sur le projet de loi C-17 prévu aujourd'hui, à la fin des initiatives ministérielles, soit reporté de nouveau, à 15 heures, le mercredi 20 novembre 2002.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Madame la Présidente, je propose:

Qu'à la conclusion du présent débat sur la motion de l'opposition, toutes questions nécessaires pour disposer de cette motion soient réputées mises aux voix, le vote par appel nominal réputé demandé et différé à 15 heures mercredi, le 20 novembre 2002.

• (1015)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES CANADIENS HANDICAPÉS

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD) propose:

Que la Chambre demande au gouvernement d'élaborer un programme exhaustif visant à établir des règles de jeu équitables pour les Canadiens handicapés, en donnant suite aux recommandations formulées à l'unanimité par le Comité dans son rapport intitulé «Un système plus juste envers les Canadiens: le crédit d'impôt pour personnes handicapées» et notamment aux recommandations visant à modifier les exigences d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées de façon à tenir compte, dans un esprit de bienveillance et de compassion, des conditions de vie

réelles des personnes handicapées, et de supprimer les changements proposés au crédit d'impôt pour personnes handicapées, annoncés le 30 août 2002.

—Madame la Présidente, en ce jour de l'opposition réservé au NPD, je suis très heureuse de proposer la motion dont la Chambre est saisie. Je tiens à dire dès le départ que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Dartmouth, qui est la porte-parole très compétente et très énergique de notre parti sur les dossiers concernant les personnes handicapées.

Deuxièmement, je tiens également à dire dès le départ que j'ai l'intention de proposer un très léger amendement à la motion que nous avons présentée aujourd'hui. Cela, parce que nous sommes très désireux aujourd'hui, comme nous l'avons fait savoir à l'avance, de réussir à parvenir à une entente entre tous les partis et entre tous les députés pour coopérer à mettre fin au harcèlement dont les personnes handicapées font l'objet depuis plusieurs mois, depuis que les fonctionnaires des Finances ont mis en oeuvre les changements proposés au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Je veux employer les quelques minutes dont je dispose pour expliquer pourquoi le Nouveau Parti démocratique a présenté la motion dont nous sommes saisis. Je dirai d'abord que cette résolution s'inspire de la Déclaration des droits des personnes handicapées, adoptée par l'ONU en 1975. Il est très important de garder cela à l'esprit en examinant ce que nous pouvons et devons faire pour commencer à respecter l'esprit de cette déclaration internationale des droits des personnes handicapées.

Je vais citer brièvement le passage suivant de la Déclaration:

Le handicapé a essentiellement droit au respect de sa dignité humaine. Le handicapé, quelles que soient l'origine, la nature et la gravité de ses troubles et déficiences, a les mêmes droits fondamentaux que ses concitoyens du même âge, ce qui implique en ordre principal celui de jouir d'une vie décente, aussi normale et épanouie que possible.

Pendant près de deux décennies, et je pense que l'on s'accordera sur ce point, il y a eu amélioration, progressive, pas suffisante ni assez spectaculaire, mais amélioration progressive quant à la protection des droits des handicapés et à la mise en place de diverses mesures de soutien pour que cette vision affirmée de donner aux personnes handicapées les moyens et le soutien nécessaires pour «jouir d'une vie décente, aussi normale et épanouie que possible» devienne davantage une réalité.

Il a été dit que nous avons vécu une décennie de déception, pour ne pas dire une décennie de recul par rapport aux progrès réalisés. Parlons du Canada. En 1996, un groupe de travail a publié un excellent rapport sur les personnes handicapées. Il mettait de très bonnes recommandations de l'avant. Malheureusement, six années plus tard, on ne peut que se plaindre du fait que le gouvernement n'ait donné suite qu'à 20 p. 100 des recommandations de ce groupe de travail. Comme la motion l'indique, nos efforts communs visent à renverser les changements draconiens, adoptés au cours de la dernière année, qui ont été synonymes de harcèlement à l'égard des personnes handicapées dans ce pays.

Les crédits

À quoi est dû ce harcèlement? Il est dû aux changements proposés au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Cela est difficile à croire, mais quelque 106 000 Canadiens ont reçu récemment un avis leur indiquant qu'ils ne recevraient plus le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Je précise qu'il s'agit d'un modeste supplément de revenu destiné à aider les personnes handicapées à surmonter les obstacles qui les empêchent de vivre pleinement leur vie et à assumer les coûts additionnels entraînés par leur handicap. Il s'agit d'un montant de 960 \$ par année, parfois beaucoup moins, qui, étalé sur 365 jours, ne représente que peu d'argent.

• (1020)

Cent six mille Canadiens ont été avisés qu'ils ne recevraient plus ce crédit à moins qu'ils établissent de nouveau leur admissibilité. Certains se demanderont ce que cette exigence a de répréhensible. Ce qu'il y a de répréhensible, c'est que la plupart de ces personnes sont atteintes de handicaps moteurs sévères, de maladies graves ou de handicaps majeurs. Certaines de ces personnes se voient contraintes de retourner chez leur médecin pour y subir un nouvel examen médical, afin de prouver que les membres dont elles ont été amputées, et qui leur ont donné droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées, n'ont pas repoussé, ou encore qu'elles n'ont pas récupéré la vue qui leur avait donné droit au crédit. On compte de nombreuses autres absurdités semblables.

Ces personnes sont contraintes d'aller chez leur médecin. Dans certains cas, le gouvernement ne paiera pas les frais d'examen ou les services des médecins. Nous savons que notre système de soins de santé est débordé. Que fait le gouvernement? Il oblige certains de nos concitoyens les plus vulnérables à faire des pirouettes pour démontrer une fois de plus leur admissibilité à un crédit d'impôt, un crédit déjà bien maigre compte tenu des ressources dont les personnes handicapées ont besoin pour s'assurer la meilleure qualité de vie possible.

Nous avons présenté aujourd'hui une motion, que nous invitons tous les députés, aussi bien les ministériels que ceux de l'opposition, à appuyer, afin de faire savoir clairement au gouvernement qu'il doit retirer les changements proposés il y a quelques mois au crédit d'impôt pour personnes handicapées et apporter des améliorations au crédit.

Le rapport présenté en 1996 par le groupe de travail mettait en évidence le fossé énorme qui existe entre les promesses et les mesures concrètes d'aide aux personnes handicapées. L'occasion nous est donnée aujourd'hui de faire la preuve qu'il n'y a pas d'écart entre ce que nous avons promis et ce que fait le gouvernement fédéral pour aider les personnes handicapées. S'il veut effectivement leur venir en aide, le gouvernement doit, à tout le moins, accepter de retirer les changements proposés et donner suite aux recommandations unanimes du sous-comité qui s'est penché sur la condition des personnes handicapées.

Je vais prendre les quelques moments qu'il me reste pour parler du petit amendement que je propose. Qu'il soit bien clair que cet amendement est le fruit de consultations avec les ministériels pour essayer d'en arriver à un consensus qui permettra à tous les députés de parler d'une seule voix à l'appui de la motion que le NPD a présentée à la Chambre aujourd'hui et qui sera mise aux voix.

Le libellé de la motion a déjà été lu à la Chambre, mais je veux reprendre ici la dernière partie de la motion pour lire l'amendement proposé dans son contexte.

...notamment aux recommandations visant à modifier les exigences d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées de façon à tenir compte, dans un esprit de bienveillance et de compassion, des conditions de vie réelles des personnes handicapées...

L'amendement ajouterait ensuite ceci: «et de supprimer les changements proposés au crédit d'impôt pour personnes handicapées, annoncés le 30 août 2002.»

La raison de cet amendement est que nous tenons vraiment à ce que les personnes handicapées comprennent que le Parlement reconnaît de façon unanime qu'elles n'ont pas besoin d'être harcelées par les changements bureaucratiques qui ont été mis de l'avant, mais qu'elles méritent plutôt l'appui de la Chambre et du gouvernement pour qu'on apporte des améliorations au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Les belles paroles ne suffisent pas; il faut passer à l'action. Nous devons en faire davantage pour aider les personnes handicapées.

• (1025)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La députée propose-t-elle un amendement à sa motion?

Mme Alexa McDonough: Oui, madame la Présidente.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Malheureusement, la députée a besoin du consentement unanime de la Chambre pour proposer un amendement à sa motion ou pour permettre à un autre député de proposer l'amendement.

Demandez-vous le consentement unanime de la Chambre?

Mme Alexa McDonough: Madame la Présidente, oui, je demande le consentement unanime, tout comme nous cherchons à obtenir l'appui unanime des députés sur cette motion. Celle-ci a été rendue possible par la collaboration avec les députés ministériels et elle reflète les propos qui ont été tenus durant le débat qui se tient depuis de nombreux mois sur ce qu'il faut faire pour redresser ce tort.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour permettre à la motionnaire de proposer un amendement à sa motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à féliciter madame le chef du Nouveau Parti démocratique d'avoir présenté cette motion à la Chambre. J'ai toujours cru que la principale fonction de la Chambre consiste à donner une voix à ceux qui n'en ont pas et qui éprouvent les plus graves difficultés de leur vie.

Les crédits

J'estime que ce cafouillis dans le domaine du revenu et des finances est l'une des pires choses qu'il m'ait été donné de voir dans mes 20 ans à la Chambre. C'est donc, plus que jamais, le moment de nous entendre et de faire consensus sur cette motion qui répare l'injustice en cause. Je ferai ma part, avec mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, pour travailler avec le NPD à la réparation de cette injustice.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je mets le député de Toronto—Danforth en garde contre l'emploi de termes non parlementaires.

Mme Alexa McDonough: Madame la Présidente, je ne veux pas faire de commentaires sur les termes utilisés, mais je tiens à en faire sur le sentiment exprimé. Ce sentiment reflète le point de vue de la vaste majorité des Canadiens qui comprennent maintenant ce qui cloche avec l'initiative prise ici. Nous avons essayé de trouver une façon de collaborer pour réparer cette injustice. J'apprécie vivement l'appui et les observations du député de Toronto—Danforth.

Non seulement 106 000 Canadiens ont reçu cette lettre de harcèlement dont nous avons parlé, mais plus de 30 000 de nos concitoyens ont déjà perdu le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il faut se rappeler qu'au départ, les Canadiens handicapés vivent, en général, dans des conditions de pauvreté. En fait, 40 p. 100 des personnes handicapées sont en chômage. Le terme chômage est défini comme le fait de chercher et de vouloir du travail, mais de ne pouvoir en trouver. Les personnes handicapées ne peuvent trouver du travail notamment parce qu'elles n'ont pas le soutien que leur donnerait ce petit supplément qui leur permettrait de franchir certains obstacles et d'amoindrir le fardeau supplémentaire et les coûts liés à leur handicap. Par conséquent, elles ne peuvent se prévaloir des occasions offertes sur le marché du travail.

Je me réjouis de voir qu'au moins un député du gouvernement a saisi l'esprit de la résolution que nous avons présentée aujourd'hui, qui a pour objet d'appuyer d'une seule voix, claire et vigoureuse, les personnes handicapées.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Madame la Présidente, je félicite la députée. Je tiens aussi à lui dire que notre parti appuiera fermement sa motion. Comme le député d'en face vient de le dire, c'est une prise de position que nous devrions tous exprimer collectivement pour ceux qui ne peuvent se lever à cet endroit pour prendre la parole. Malheureusement, bien des gens ne peuvent même pas se lever. Apparemment, un certain nombre de personnes se sont fait dire que, si elles peuvent marcher sur une distance de 150 pieds, elles n'auront pas droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Un de mes amis m'a dit que, si quelqu'un lui mettait ses chaussures, il pourrait probablement parcourir 150 milles avec ses béquilles.

Il est très difficile de croire qu'on puisse tenter de retirer à des gens qui le méritent un montant infime qui leur est tellement utile et qui représente tellement peu par rapport à un budget public, notamment un budget administré par un ministère qui se targue d'avoir un excédent de près de 40 milliards de dollars. C'est incroyable. Cet excédent a été accumulé au détriment de personnes qui ont travaillé extrêmement fort afin de gagner leur vie et pour qui il est beaucoup plus difficile de payer des impôts que pour la majorité des gens. Ils avaient ce petit allègement que le gouvernement essaie de leur retirer.

Il est terrible que le gouvernement ait même pu imaginer pareil projet. Je félicite à nouveau la députée. J'espère que tous les députés l'appuieront dans cet effort visant à secouer le ministère et à l'amener à réserver à ces personnes le traitement qu'elles méritent.

● (1030)

Mme Alexa McDonough: Madame la Présidente, je remercie le député de Terre-Neuve-et-Labrador de l'appui qu'il propose, et je saisis l'occasion pour signaler que les députés de la Nouvelle-Écosse, au moins ceux du NPD et des autres partis également, j'espère, sont très fiers que, la semaine dernière, l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse ait adopté à l'unanimité une motion d'appui à la position que nous préconisons aujourd'hui. Tous les partis ont donné leur appui.

Aujourd'hui, à Terre-Neuve, une motion de la même teneur sera proposée par un simple député. J'espère que le député, ainsi que bien d'autres personnes, encourageront les députés provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador à soutenir la motion à l'unanimité, comme les députés de la Nouvelle-Écosse l'ont fait la semaine dernière, et comme nous souhaitons que les députés le fassent aux Communes aujourd'hui.

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Madame la Présidente, je tiens à remercier la députée de Halifax et chef du NPD de ses propos pleins de compassion pour les personnes handicapées.

À titre de porte-parole du NPD pour les personnes handicapées, je suis heureuse de prendre part à cet important débat. Je commencerai par résumer brièvement ce qui nous réunit ici aujourd'hui pour discuter du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Je ne vais compliquer le débat.

En septembre 2001, l'ADRC a envoyé des lettres à plus de 100 000 personnes handicapées, leur demandant de présenter une nouvelle demande pour obtenir leur maigre crédit d'impôt. L'agence prétendait que, toujours consciente de la nécessité de bien gérer les deniers publics, elle devait procéder à un examen administratif. Pour présenter une nouvelle demande, il en coûte entre 25 \$ et 150 \$. Les médecins doivent remplir de nouveau les formulaires, mais il est difficile pour beaucoup de handicapés physiques de se rendre chez le médecin, et les dernières révisions apportées aux formulaires sont telles qu'il est presque impossible aux médecins de les remplir correctement. À cause de tout cela, bien des gens n'ont même pas fait de nouvelle demande et d'autres ont essuyé un refus.

Grâce à ce valeureux effort entrepris au nom de l'intérêt public, l'ADRC a privé plus de 30 000 Canadiens handicapés de leur crédit. Cela pourrait représenter 55 millions de dollars. Cependant, cela ne semble pas suffire.

Le 30 août 2002, le ministère des Finances publiait un projet de modification de la Loi de l'impôt sur le revenu en vue de restreindre davantage le nombre de personnes considérées handicapées et, par conséquent, admissibles au crédit. Les modifications proposées devaient resserrer les règles d'application de la Loi de l'impôt sur le revenu servant à déterminer si une personne handicapée était capable de se nourrir ou de s'habiller seule, autre moyen important utilisé par la toujours diligente ADRC pour protéger les contribuables contre les misérables fraudeurs et les méchants tricheurs qui se trouvent dans les rangs des personnes handicapées.

Ironie du sort, aujourd'hui comme par hasard les médias révèlent l'existence de fraudes massives touchant le remboursement de la TPS. Ces cas de fraude fiscale, s'élevant à des centaines de millions de dollars, concernent l'exportation fictive et la vente-rachat d'automobiles; or, l'ADRC et le gouvernement fédéral ne lèvent même pas le petit doigt. Je suppose que c'est là une raison de plus pour le gouvernement de soutirer tout ce qu'il peut aux personnes handicapées.

Les crédits

Dans notre motion, nous parlons de la nécessité de modifier les exigences d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées de façon à tenir compte, dans un esprit de bienveillance et de compassion, des conditions de vie réelles des personnes handicapées et des milliers de personnes qui s'occupent d'elles et qui les aident à assumer leur fardeau financier et psychologique. J'aimerais m'arrêter un instant sur les conditions de vie réelles que connaissent ces personnes.

Gail vit à Halifax et a dû abandonner l'enseignement quand elle a commencé à souffrir de la sclérose en plaques. Elle n'a pour vivre qu'une maigre pension d'enseignante. Elle se déplace en fauteuil roulant et souffre le martyr. Elle touche un revenu fixe minime et compte chaque sou. Elle ne peut pas se permettre de boire du café ou d'acheter le journal. Elle n'a pas les moyens de sortir. Le gouvernement fédéral est en train de revoir son admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Quelles seraient pour elle les conséquences de la perte de ce crédit de 500 \$? Les députés peuvent le deviner et j'ai déjà la réponse.

À Regina, un père de famille qui survient aux besoins affectifs et financiers de trois fils adultes schizophrènes reçoit un crédit d'impôt pour personnes handicapées, mais son admissibilité est en cours de révision. Le crédit l'aide à assumer le coût du transport de ses fils à l'hôpital et à diverses cliniques. Il doit payer le stationnement, les médicaments sur ordonnance et sans ordonnance, les frais d'entretien ménager, les frais d'hygiène personnelle et les services de conseillers.

Il a regardé le tout dernier formulaire de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées et s'est dit que ça ne valait pas la peine de faire une nouvelle demande. Il croit que le nouveau formulaire s'en prend injustement aux personnes souffrant de maladie mentale comme ses fils. Il est d'avis qu'avec ces nouvelles définitions, il faut être un véritable légume pour être admissible et qu'il est donc inutile d'essayer.

Norman a 52 ans. Il est atteint du syndrome de Down et souffre de diabète. Il habite avec sa soeur Karen. Son dossier sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées fait présentement l'objet d'une révision. Sa soeur et conjoint le conjoint de celle-ci ont dû apporter bon nombre de changements à leur mode de vie pour accueillir Norman, et leur revenu en a été réduit. Ils ne voudraient pas changer leur situation, mais le fait que Norman vive avec eux leur occasionne des frais supplémentaires pour la préparation de repas spéciaux, le transport assisté et les soins personnels. Leurs dépenses quotidiennes sont plus élevées que les nôtres. Karen, la soeur de Norman, n'a pu qu'esquisser un geste de désespoir en examinant les critères encore plus restrictifs présentés par le ministère des Finances. Norman peut bien sûr s'habiller lui-même et manger tout seul, mais qu'est-ce que cela veut dire? Il a tout de même besoin de quelqu'un auprès de lui 24 heures sur 24.

• (1035)

Sandra habite à Sydney. Elle s'occupe de son fils de 22 ans qui est atteint de paralysie cérébrale. Il se déplace en fauteuil roulant. Il a besoin d'aide pour se vêtir et manger. Sandra lutte pour obtenir un siège adapté et des appareils de levage pour déplacer son fils. Elle doit acheter des bottines spéciales pour son fils ainsi que des appareils spéciaux pour le faire manger et on lui dit maintenant qu'aux termes du nouveau règlement, elle n'aura plus droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Ce ne sont là que quatre exemples de familles canadiennes qui vivent avec la réalité d'un handicap—4 sur les 100 000 personnes à qui on a demandé de présenter une nouvelle demande afin d'obtenir ce modeste crédit d'impôt. Ce sont des Canadiens ordinaires qui

s'occupent d'un des leurs qu'ils aiment, malgré toutes les difficultés auxquels on les soumet.

Et maintenant, l'Agence des douanes et du revenu du Canada harcèle ces gens parce que ce sont des cibles faciles, parce qu'ils sont trop fatigués, trop vulnérables et trop pauvres pour engager des avocats pour se défendre. Et tout cela se fait soi-disant dans l'intérêt du public.

Ce n'est pourtant ni dans mon intérêt, ni dans l'intérêt de tous ceux que je connais. Un jour, à un mariage auquel j'assistais, j'ai entendu une chanson dont le refrain disait qu'il faut chercher à comprendre les gens, car ils ont tous une histoire à vous fendre le coeur. Parfois, quand j'entends ce que certains ont à endurer, cela me fend le coeur. Et pourtant, là n'est pas le problème.

Les Canadiens handicapés ne veulent pas nous fendre le coeur avec leurs histoires; ils veulent simplement que nous leur donnions une chance. Ils ne veulent pas de nos larmes ou de notre pitié. Ils recherchent la dignité, le respect et un niveau raisonnable d'aide. Voilà pourquoi les députés néo-démocrates demandent aujourd'hui au gouvernement de cesser de s'en prendre à ceux qui se battent pour survivre. Le gouvernement devrait choisir des proies de sa propre taille.

Au mois d'octobre l'an dernier, lorsque l'ADRC a demandé l'autorisation de réviser plus de 100 000 demandes de ce crédit d'impôt, le sous-comité de parlementaires chargé d'étudier la condition des personnes handicapées a tenu une série de tables rondes afin de déterminer les répercussions que pourrait avoir cette initiative de l'ADRC. Nous avons tous, sans exception, été abasourdis par les histoires d'horreur que nous avons entendues et nous avons eu honte.

Selon nos recherches, un tiers des Canadiens ayant un handicap grave vivent dans la pauvreté parce que les programmes de soutien du revenu et de réadaptation sont inadéquats. Au moins 40 p. 100 des Canadiens handicapés sont au chômage. À cause du transfert de ses responsabilités par le gouvernement fédéral et de l'élimination du Régime d'assistance publique du Canada, les Canadiens handicapés sont plus pauvres et plus vulnérables que jamais. Tous sans exception ont dit que l'actuel crédit d'impôt pour personnes handicapées doit être révisé, amélioré et humanisé pour tenir compte des frais élevés et cachés qu'entraîne un handicap.

Dans le rapport final adopté à l'unanimité par tous les partis, nous avons dit au ministre des Finances que le moment était venu d'apporter des changements qui s'imposent depuis longtemps aux définitions concernant les personnes handicapées aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu. Par le ton et l'esprit de notre rapport, nous pressions le gouvernement de respecter les décisions successives de la cour fédérale priant le Parlement d'atténuer les difficultés accrues auxquelles font face les personnes handicapées en raison de leur situation, c'est-à-dire de les traiter de façon humaine et avec compassion en vertu de la loi, ni plus, ni moins.

Notre rapport a été déposé en mars 2002, puis nous avons attendu, tout comme des centaines de milliers de Canadiens handicapés, la réponse du gouvernement. En juin, le NPD a paralysé les travaux de la Chambre pour forcer le gouvernement à accélérer la présentation de sa réponse et pour obtenir une réponse positive.

J'aimerais pouvoir dire que la démocratie et le processus de consultation l'ont emporté dans ce cas, mais cela m'est malheureusement impossible. Au lieu de donner un caractère plus humain au crédit d'impôt pour personnes handicapées, le ministère a proposé des modifications en vertu desquelles il serait même encore plus difficile d'y être admissible.

Les crédits

J'ai amorcé mon intervention en parlant des personnes handicapées, et j'y reviendrai dans la conclusion de mon discours. J'exhorte tous les parlementaires à créer une société qui traite les Canadiens handicapés comme de vrais citoyens et qui les appuie vraiment. L'enseignant atteint de sclérose en plaques, le fils aux prises avec une maladie mentale et le frère atteint du syndrome de Down ou de paralysie cérébrale sont nos voisins, nos parents et nos enfants et, un jour, ça pourrait bien être notre tour d'être frappé.

Il est temps que, au nom de nous tous, le gouvernement commence à traiter les personnes handicapées de façon équitable et humaine. Nous avons la possibilité de faire aujourd'hui un premier pas dans cette direction en envoyant un vigoureux message au ministère des Finances concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il est clair que c'est dans l'intérêt public et qu'il y va du bien-être de notre pays et de nos concitoyens.

• (1040)

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, il est ironique que le député de Winnipeg-Centre ait tenté de déposer à la Chambre des communes une motion demandant au gouvernement de changer un règlement concernant les sociétés qui sont en mesure de déduire dans leur déclaration de revenus le coût des amendes qui leur sont imposées. Une société, en particulier, qui s'était vu imposer une amende de 250 000 \$ a reçu 125 000 \$ en remboursement d'impôt. Lorsque le député de Winnipeg-Centre a soulevé cette question à la Chambre, le gouvernement l'a jugée non parlementaire et a dit qu'il ne pourrait y donner suite.

Des personnes handicapées ont réussi à déduire un peu d'argent de leur impôt pour pouvoir consulter un médecin, faire quelques petites choses et acheter de l'équipement. Un citoyen de ma circonscription amputé des deux jambes a profité ainsi de remboursements d'impôt au cours des 12 dernières années. Mai voilà qu'on lui a retiré son crédit d'impôt, et ce, même si ses jambes n'ont pas repoussé.

N'est-il pas ironique de voir le gouvernement s'en prendre aux personnes qui ont perdu leur emploi, alors qu'il jouit d'un surplus de 40 milliards de dollars dans le fonds d'assurance-emploi? Il se rabat maintenant sur les handicapés au lieu de s'attaquer aux grandes sociétés qui ont droit à un remboursement d'impôt si elles reçoivent une amende du gouvernement. C'est une situation tout à fait incroyable et inacceptable. J'aimerais entendre à ce sujet les observations de la députée de Dartmouth.

Mme Wendy Lill: Madame la Présidente, il y a une expression qui dit que pour chasser le canard, il faut aller là où il y a des canards.

Mis à part l'exposé d'aujourd'hui au sujet des fraudes fiscales de plusieurs millions de dollars dont nous avons entendu parler au sujet de la TPS, du processus de vente-rachat rapide d'automobiles et des crédits de taxe sur les intrants, l'Agence des douanes et du revenu du Canada a reconnu dans son rapport sur le rendement annuel présenté la semaine dernière qu'elle a été incapable de percevoir plus de 16 milliards de dollars d'impôts impayés l'année dernière. Nous voici pourtant en train de défendre, au nom de nos citoyens les plus vulnérables, le maigre crédit d'impôt nettement insuffisant qui leur est versé.

Je trouve cela incroyable. Je sais que tous les députés, tous partis confondus, partagent mon sentiment. Nous devons penser aux gens qui sont touchés dans le cas présent, des centaines de milliers de personnes qui sont vulnérables et qui doivent engager des coûts supplémentaires à cause de leurs handicaps. Pourtant, ces gens ne sont pas en mesure d'obtenir ce petit crédit d'impôt qui leur est

néanmoins important pour payer les coûts supplémentaires que leur imposent leurs handicaps.

• (1045)

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Madame la Présidente, au cours des derniers mois, lorsque des questions ont été soulevées à la Chambre au sujet du crédit d'impôt pour personnes handicapées, le gouvernement a souvent répondu que si ces gens étaient vraiment handicapés, leur cas serait réexaminé et ils obtiendraient ce crédit. J'ai en main une lettre qui a été envoyée à la ministre par certains de mes électeurs. Je voudrais en faire lecture pour faire connaître aux députés, notamment notre collègue de Dartmouth, les répercussions de ces types d'attitudes sur les handicapés:

J'ai vu récemment comment l'Agence des douanes et du revenu du Canada traite les personnes handicapées.

Ma mère a été retirée de la liste des handicapés pendant six mois. Même si son exclusion a finalement été annulée, j'ai dû subir des observations comme: «Nous ciblons les aînés. Nous finirons par les avoir tous.» Lorsque j'ai prétendu faussement que le grand physicien Stephen Hawking ne serait pas considéré comme handicapé, l'un de vos bureaucrates a eu l'audace d'être d'accord avec moi là-dessus. Les personnes âgées et handicapées sont des cibles faciles et beaucoup n'ont ni la volonté ni l'énergie ou l'appui nécessaires pour se défendre.

Même si a elle a eu gain de cause en fin de compte, j'ai le sentiment que le stress et l'anxiété expliquent que ma mère ait dû par la suite être hospitalisée pour des troubles dont elle s'est remise récemment.

Il est inadmissible de traiter ainsi les personnes handicapées. Il est inacceptable de les soumettre à un processus d'appel face à Revenu Canada alors qu'un grand nombre de criminels tentent d'échapper au fisc. Les personnes handicapées ne demandent qu'un petit coup de pouce. Le gouvernement n'hésite pas à offrir des avantages fiscaux à des entreprises pour qu'elles puissent avoir des loges dans des stades de baseball et pour que les épouses de leurs dirigeants puissent s'acheter des robes de 1 000 \$, mais il refuse un maigre crédit d'impôt aux personnes handicapées. C'est parfaitement scandaleux. Notre collègue pourrait-elle nous dire ce qu'elle en pense?

Mme Wendy Lill: Madame la Présidente, je suis entièrement d'accord avec la députée de Churchill.

Dans toute cette affaire, il importe que les députés comprennent que beaucoup de personnes même très défavorisées ont tenté des poursuites judiciaires contre le gouvernement pour leur avoir enlevé leur crédit d'impôt pour personnes handicapées et ont gagné leur cause. La Cour fédérale du Canada a récemment tranché plusieurs cas en faveur de personnes handicapées et non du gouvernement fédéral. Il ne faut surtout pas l'oublier ici, aujourd'hui.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, je partagerai le temps mis à ma disposition avec la députée de Laval-Ouest.

C'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion proposée par la députée de Halifax.

Une société inclusive est au centre des valeurs canadiennes. C'est pourquoi le gouvernement a pris des mesures sur un certain nombre de fronts pour soutenir davantage les personnes handicapées.

Un des moyens clés avec lesquels nous venons en aide aux personnes handicapées est le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Pour les personnes admissibles, il peut atteindre près de 1 000 \$ par année. Quelque 450 000 Canadiens bénéficient de cette seule mesure. Au total, le crédit d'impôt pour personnes handicapées s'élève à plus de 400 millions de dollars par année.

Une meilleure preuve de la volonté du gouvernement à venir en aide aux Canadiens handicapés est la bonification du crédit d'impôt pour personnes handicapées ces dernières années.

Les crédits

Dans les budgets de 1997 et de 1998, et encore dans celui de 2000, nous avons allongé la liste des professionnels de la santé qui peuvent certifier que des personnes ont droit au crédit.

Dans le budget de 2000, le gouvernement a élargi les critères d'admissibilité de façon à inclure des personnes frappées d'une déficience grave et durable qui ont absolument besoin d'une longue thérapie pour maintenir leurs fonctions vitales. C'est ainsi qu'on accorde le crédit à de nombreuses personnes qui ont besoin d'une dialyse et aux gens qui souffrent de fibrose kystique.

Avec le budget de 2000 nous avons élargi la liste des proches auxquels le crédit peut être transféré et institué un supplément pour les familles qui prennent soin d'enfants atteints de déficiences graves et prolongées. De plus, avec ce budget nous avons fait passer de 7 000 \$ à 10 000 \$ la déduction pour frais de garde d'enfants applicable aux enfants admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Enfin, dans le cadre du plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars sur cinq ans, le montant utilisé pour les fins du calcul du crédit est passé de 4 293 \$ à 6 000 \$ en janvier 2001. Le plan de réduction d'impôt rétablit également la pleine indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, de façon à protéger les Canadiens contre les hausses d'impôt automatiques résultant de l'inflation, et pour préserver la valeur réelle des prestations qu'ils reçoivent, dont le crédit d'impôt pour personnes handicapées. En 2002, le crédit d'impôt pour personnes handicapées est de 6 180 \$, et il passera à 6 279 \$ en 2003.

Ces mesures, prises individuellement, ne sont peut-être pas très spectaculaires, mais collectivement elles ont un effet indéniable sur la situation des centaines de milliers de Canadiens qui reçoivent ce crédit. Les résultats sont de deux ordres et peuvent être résumés de façon bien simple: plus de Canadiens sont maintenant admissibles au crédit d'impôt, et le montant versé aux prestataires est plus élevé que jamais auparavant.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées n'est qu'une des nombreuses mesures prises par le gouvernement pour aider les personnes handicapées. Plusieurs autres mesures fiscales montrent clairement ce que le gouvernement entend faire pour aider les personnes dans le besoin.

Le crédit d'impôt pour frais médicaux vient en aide aux personnes qui doivent supporter des frais médicaux plus élevés que la moyenne. En 2002, le crédit égale 16 p. 100 des frais médicaux admissibles de plus de 1 700 \$ par année, ou 3 p. 100 du revenu net.

La liste des frais médicaux admissibles est régulièrement révisée et élargie, afin de tenir compte des progrès technologiques et des besoins des Canadiens. Ainsi, dans le budget de 2000, nous avons reconnu comme frais admissibles les frais d'adaptation des nouveaux logements pour aider les personnes atteintes de graves déficiences motrices.

Dans le budget de 1999, nous avons ajouté à la liste des frais admissibles les frais de garde et de supervision de personnes atteintes de déficiences sévères et prolongées qui vivent dans des foyers de groupe, les frais de tutorat pour les personnes en difficulté d'apprentissage, et certains programmes de réadaptation.

Dans le budget de 1997, les frais d'interprétation en langage gestuel étaient l'un des nombreux éléments ajoutés à la liste des frais admissibles.

Cette liste d'exemples n'est pas exhaustive, mais elle montre comment nous adaptons le crédit d'impôt pour frais médicaux au

vaste éventail des besoins et situations propres aux Canadiens. D'autres mesures ont également été améliorées.

Ainsi, en 1998, le gouvernement a créé le crédit d'impôt pour fournisseurs de soins, pour aider les nombreux Canadiens qui soignent à domicile des proches adultes. Pour les prestataires, cette mesure représente elle aussi un avantage fiscal annuel de près de 600 \$.

Le crédit d'impôt pour personne à charge atteinte d'incapacité est une aide fiscale destinée à la personne s'occupant d'un proche atteint d'incapacité ayant un domicile distinct. Depuis le 1^{er} janvier 2001, le montant servant au calcul de ces deux crédits d'impôt est passé de 2 386 \$ à 3 500 \$, ce qui représente une augmentation de près de 50 p. 100.

• (1050)

Là encore, je rappelle que la liste des améliorations apportées au régime fiscal pour aider les personnes atteintes d'incapacité est édifiante, mais qu'elle n'est pas exhaustive. Le meilleur moyen sans doute pour moi de récapituler les dispositions fiscales prises le gouvernement en faveur des Canadiens atteints d'incapacité et leurs proches est de revenir sur le résultat, au final, des améliorations dont ont bénéficié ces personnes depuis un an.

En 1996, l'aide fiscale fédérale accordée à de ces personnes était de 600 millions de dollars. Aujourd'hui, elle totalise 1,1 milliard de dollars, soit une augmentation de 80 p. 100. Cette augmentation notable donne une claire indication des priorités du gouvernement. Cette aide fiscale de 1,1 milliard de dollars par an ne représente qu'une fraction des 4 milliards de dollars et plus que nous versons, par le biais du Régime de pensions du Canada et des programmes de dépenses fédérales directes, pour aider les Canadiens atteints d'incapacité.

Développement des ressources humaines Canada est le principal ministère fédéral qui se charge des questions touchant les personnes handicapées. Il investit ou fournit environ 3 milliards de dollars par an au moyen du Régime de pensions du Canada et des principaux programmes qu'il met en oeuvre à l'intention de ces personnes. Il s'agit notamment de programmes conçus pour lever les obstacles à la participation à la main-d'oeuvre active, par exemple l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées et le Fonds d'intégration.

En outre, les subventions d'études du Canada contribuent à réduire les obstacles à l'éducation postsecondaire pour les étudiants handicapés. Le Programme de partenariats pour le développement social appuie les organisations d'aide aux personnes handicapées, qui jouent un rôle crucial pour défendre la cause des Canadiens handicapés à l'égard des questions qui les préoccupent.

Cela dit, je veux aborder un autre aspect du crédit d'impôt pour personnes handicapées. En fait, la députée d'Halifax a fait mention des modifications proposées, le 30 août, au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

En mars dernier, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision qui aurait élargi l'admissibilité à ce crédit d'impôt, bien au-delà de l'objectif de la politique. Cette décision aurait donné accès à ce crédit d'impôt à des personnes qui, à cause d'allergies alimentaires et d'autres problèmes médicaux similaires, doivent consacrer un temps anormalement élevé pour trouver, se procurer et préparer des aliments qui leur conviennent. Un tel élargissement des critères d'admissibilité aurait entraîné une diminution des ressources disponibles pour les personnes souffrant de handicaps graves. De toute évidence, une telle situation aurait été inacceptable.

Les crédits

Je signale néanmoins que ce ne sont que des propositions. Le gouvernement consulte actuellement des organisations sur ces propositions. Ces dernières doivent faire l'objet d'un amendement pour qu'il ne soit pas possible d'être admissible à ce crédit d'impôt uniquement en raison de restrictions alimentaires qui obligent à consacrer énormément de temps pour choisir, acheter et apprêter des aliments qui conviennent.

De même, les modifications proposées clarifient le sens qu'on a voulu donner à l'expression «limitée de façon marquée dans sa capacité de s'habiller», en décrivant cette situation comme l'incapacité à enfiler ou retirer ses vêtements ou l'obligation d'y consacrer un temps anormalement élevé.

Toutefois, il importe de rappeler à la Chambre que l'objectif des modifications proposées, et ce ne sont que des propositions pour le moment, n'est pas de réduire l'aide gouvernementale aux personnes handicapées, mais bien de veiller à ce que cette aide se poursuive pour ceux qui en ont le plus besoin, selon de bons diagnostics médicaux.

Je tiens à préciser surtout qu'aucun de ceux qui recevaient le crédit d'impôt pour personnes handicapées en vertu de l'objectif initial de la politique instaurée avant la décision de la Cour d'appel fédérale ne sera disqualifié à la suite des modifications proposées, au sujet desquelles nous demandons l'avis de la population. Je répète qu'aucun de ceux qui recevaient le crédit d'impôt pour personnes handicapées en conformité avec l'objectif de la politique instaurée avant la décision de la Cour d'appel fédérale ne sera disqualifié à la suite des modifications proposées, si celles-ci entrent en vigueur.

Bref, ces modifications ne pénalisent personne. Néanmoins, nous reconnaissons que d'aucuns craignent que ces modifications ne leur soient préjudiciables. Voilà pourquoi le ministre et le ministère procèdent à des consultations.

Je remercie la députée d'en face d'avoir soulevé ces questions. Nous prenons ces préoccupations très au sérieux. Les fonctionnaires se rencontrent à ce sujet et continueront de le faire. Le gouvernement est déterminé à réagir avec logique et compassion devant toute conséquence imprévue qui pourrait survenir maintenant ou dans l'avenir.

•(1055)

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Madame la Présidente, j'apprécie l'intervention du député ministériel. J'ai trouvé intéressant qu'il parle des consultations en cours avec des groupes de revendication touchant ce dossier. J'ai entendu dire que les consultations sont rompues et que les groupes sont très découragés par ce que le comité des finances a proposé.

Je dois répondre aux personnes que j'ai citées en exemples de personnes handicapées qui éprouvent de la crainte après avoir été priées de faire réexaminer leur crédit d'impôt. Je songe notamment à une femme atteinte de sclérose en plaques, une maladie épisodique qui ne semble pas correspondre aux catégories proposées par le ministère des Finances. Les personnes souffrant de maladies mentales et de maladies à caractère intermittent ne correspondent pas à la constellation de handicaps définis par le gouvernement.

Je voudrais que le député nous dise comment les personnes handicapées dont la condition entraîne des coûts additionnels, comme la sclérose en plaques, la schizophrénie et la maladie affective bipolaire, se sentiront réconfortées par son intervention et par ce qu'il dit que fera le gouvernement quand des personnes ne correspondent pas aux changements proposés par le ministère des Finances.

M. Bryon Wilfert: Madame la Présidente, je me permets de souligner encore une fois qu'avec les changements proposés, on n'a aucunement l'intention de priver de quoi que ce soit quiconque répond présentement aux critères d'admissibilité d'avant mars 2002. On veut plutôt faire en sorte que le soutien continue de s'adresser à ceux qui en ont le plus besoin. Le gouvernement n'a certainement pas l'intention de priver de quoi que ce soit ces personnes.

J'ai décrit ce que fait le gouvernement. Une révision est en cours. Il ne faudrait pas sauter à la conclusion que ce qui est proposé est définitif. Voilà pourquoi des discussions sont en cours. Il s'agit de propositions de changements. Nous sollicitons évidemment les observations des députés, des personnes directement concernées et des associations.

Je tiens à le répéter bien clairement, les changements proposés n'ont pas pour but de réduire le soutien du gouvernement aux personnes handicapées, mais plutôt de veiller à ce que les personnes répondant aux critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées continuent de bénéficier de cette aide.

•(1100)

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai entendu le secrétaire parlementaire dire, dans une déclaration solennelle, que personne y ayant droit ne se verra refuser ces prestations.

Il y a eu processus où on a demandé aux personnes touchant ces prestations de faire une nouvelle demande. Je voudrais savoir combien de personnes qui recevaient les prestations ne les reçoivent plus depuis qu'elles ont dû présenter une nouvelle demande.

M. Bryon Wilfert: Madame la Présidente, je l'ignore. L'ADRC a envoyé les formulaires. À l'heure actuelle, je n'ai pas cette information, mais je vais certainement m'employer à l'obtenir.

M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.): Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire a énuméré toutes les bonnes choses que le gouvernement a faites pour les personnes handicapées depuis trois ans. Dans les faits, l'ADRC a interprété la loi d'une telle manière que plus de 30 000 personnes handicapées se font avoir actuellement.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre. Un peu plus tôt, j'ai bien mis en garde le député contre l'emploi de termes non parlementaires. J'invite le député à poser sa question, car il ne reste que 13 secondes.

M. Dennis Mills: Madame la Présidente, par votre entremise, je dirai au secrétaire parlementaire qu'à mon avis, aucune question n'est plus importante à l'heure actuelle.

Voici ma question: quand ce grave problème sera-t-il réglé?

M. Bryon Wilfert: Madame la Présidente, même si je n'ai pas de réponse, j'espère que ce sera très bientôt.

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Madame la Présidente, le crédit d'impôt pour personnes handicapées fait l'objet de pas mal de discussions; c'est effectivement un programme important qui aide les Canadiens handicapés à obtenir les crédits d'impôt auxquels ils ont droit en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les crédits

J'aimerais répondre à certaines des préoccupations qui ont été exprimées par les députés et par l'ensemble des Canadiens concernant le processus d'examen entrepris par l'ADRC, en expliquant un peu mieux l'importance de cet examen et ce en quoi il consiste. Il est important que nous ayons tous la même information.

J'aimerais également parler à la Chambre des efforts entrepris par l'Agence des douanes et du revenu du Canada, l'ADRC, en consultant les premiers intéressés et en veillant à l'administration juste et équitable du programme.

[Français]

Il est essentiel que l'Agence des douanes et du revenu du Canada, l'ADRC, prenne les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité du programme en question ainsi que d'autres programmes afin que les personnes handicapées puissent continuer de s'en prévaloir. C'est là l'essentiel de l'examen.

Comme on le sait, un très faible nombre des demandes du crédit d'impôt pour personnes handicapées qui ont été acceptées entre 1985 et 1996 ont été assujetties au niveau actuel d'examen. Après 1996, lorsque l'Agence des douanes et du revenu du Canada a été chargée de valider l'admissibilité des personnes présentant une demande, elle s'est mise à examiner toutes les demandes avant de les évaluer afin de veiller à ce que les prestations soient mises à la disposition des personnes à qui elles sont véritablement destinées.

• (1105)

[Traduction]

Ceci est particulièrement important puisque, dans le cas du crédit d'impôt pour personnes handicapées, un seul examen peut conduire à l'octroi de prestations à vie. Étant donné le taux important de refus de demandes du crédit d'impôt pour personnes handicapées depuis 1996, il est possible que, entre 1985 et 1996, on ait accepté des demandes qui en fait n'auraient pas dû l'être, et certains bénéficiaires ne sont donc plus admissibles au crédit. Afin d'assurer l'intégrité du programme, les demandes soumises pendant cette période font l'objet d'un examen.

L'examen des demandes du crédit d'impôt pour personnes handicapées entrepris récemment par l'ADRC a soulevé un certain nombre de préoccupations.

Un aspect important de l'équité fiscale consiste à s'assurer que ceux qui bénéficient de mesures fiscales y sont réellement admissibles en fonction de l'objet de la politique.

[Français]

Avant 1996, toutes les demandes du crédit d'impôt pour personnes handicapées étaient acceptées à l'étape de l'établissement de la cotisation. Par la suite, certaines de ces déclarations ont fait l'objet d'un examen. L'examen en question a donné lieu à un certain nombre de redressements dans le cadre desquels on a refusé des demandes du crédit d'impôt pour personnes handicapées pour l'année courante ainsi que pour les années antérieures.

Cette approche n'a pas été jugée favorablement. Elle a causé des difficultés à certains particuliers et nous en sommes conscients.

Ainsi, lorsque le groupe de travail parlementaire, présidé par l'honorable député de Fredericton, a formulé ses recommandations, l'Agence des douanes et du revenu du Canada a modifié son approche administrative relative au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

[Traduction]

Depuis 1996, l'ADRC vérifie toutes les nouvelles demandes du crédit d'impôt pour personnes handicapées avant d'accorder le crédit. L'adoption de cette nouvelle approche administrative révèle qu'un nombre important de personnes qui présentent une demande ne sont pas admissibles à ce crédit d'impôt. Cela ne veut pas dire que ces personnes ne souffrent pas d'une déficience, mais plutôt que les effets de cette dernière ne sont pas couverts par l'objet du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Cela a conduit l'ADRC à entreprendre un projet pilote en 2000 dans le but de revoir l'admissibilité d'un échantillon de personnes qui avaient fait une demande entre 1985 et 1996. Le projet pilote a révélé qu'un nombre significatif de personnes n'auraient pas dû être jugées admissibles au crédit, n'auraient dû être approuvées que temporairement ou n'auraient pas fourni suffisamment de renseignements pour déterminer si elles étaient admissibles. On en a conclu qu'un examen complet des demandes présentées entre 1985 et 1996 s'imposait.

[Français]

Des quelque 200 000 dossiers actifs concernant les demandes du crédit d'impôt pour les personnes handicapées, présentées entre 1985 et 1996, 135 000 demandes ont été examinées à l'automne 2001. Les déclarants, dont la demande était accompagnée de renseignements suffisants, et ceux de plus de 75 ans ont été exclus de l'examen.

Les 106 000 demandeurs restants, donc un tout petit peu plus que la moitié, ont été invités à présenter un nouveau formulaire T2201 pour renouveler leur demande du crédit. Aucune demande n'a été rejetée immédiatement. Toutes les personnes avec lesquelles nous avons communiqué dans le cadre de l'examen ont eu l'occasion de prouver leur admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées pour l'année d'imposition 2001.

L'accès au crédit ne sera refusé à personne sans examen complet de sa demande, et la ministre a assuré que les clients qui disposent de documents pour la période de 1985 à 1996 pourront les présenter comme preuve de leur droit au crédit.

[Traduction]

Le but de l'examen en cours est de s'assurer que tous ceux qui demandent le crédit sont traités de façon équitable et uniforme, et que le crédit est administré conformément à ses exigences. Sur les 106 000 personnes à qui il a été demandé de faire confirmer leur admissibilité au crédit pour 2001 et les années subséquentes, environ 90 000 ont répondu jusqu'à maintenant. Parmi eux, environ 60 000 demeurent admissibles.

Il importe de signaler que cet examen garantit que toutes les demandes de crédit présentées avant et après 1996 font l'objet du même contrôle d'admissibilité et que les critères s'appliquent uniformément à toutes les demandes.

• (1110)

[Français]

Néanmoins, après avoir entendu les observations des députés, des sénateurs et des Canadiens en général, et à la suite d'un rapport déposé en mars 2002 par le Sous-comité sur la condition des personnes handicapées qui s'est dit préoccupé par le formulaire T2201 utilisé pour déterminer l'admissibilité à cette prestation, l'Agence des douanes et du revenu du Canada a lancé des consultations importantes relativement à des questions administratives auprès d'organisations représentant les personnes handicapées et les médecins praticiens.

Les crédits

[Traduction]

En outre, la ministre a demandé à ses collaborateurs de mener d'autres consultations avant d'entamer la deuxième étape de l'examen, d'abord prévue pour cette année, qui doit porter sur les demandes présentées avant 1996 pour les conjoints et les personnes à charge. Dans le cadre de ces consultations, un nouveau formulaire T2201 sur le crédit d'impôt a été établi et distribué à tous les participants et aux membres de ce comité.

À la demande des organismes qui représentent des personnes handicapées, la version existante du formulaire T2201 sera utilisée pour la prochaine période de production des déclarations, tandis qu'on achève les consultations. La ministre du Revenu national a ordonné à l'ADRC de n'entreprendre aucun nouvel examen administratif tant qu'on n'aura pas terminé ces consultations et ces modifications.

[Français]

Le gouvernement est résolu à consulter les organisations qui représentent les personnes handicapées et les médecins praticiens sur une base permanente. Afin que l'aide fiscale offerte par le gouvernement fédéral aux personnes handicapées soit juste et efficace, il est important que le gouvernement entende le point de vue de ces organisations.

Comme je viens de le mentionner, l'Agence des douanes et du revenu du Canada établira un nouveau comité consultatif permanent sur les questions administratives touchant les personnes handicapées, à cette fin.

[Traduction]

Enfin, je voudrais conclure en disant que je ne crois pas que les Canadiens veuillent que l'ADRC accorde ce crédit d'impôt de façon injustifiée. Ils ne s'opposent pas non plus à un examen dont le but est de garantir l'intégrité de cet important programme. Il incombe à l'agence d'administrer le crédit d'impôt pour personnes handicapées de façon juste et équitable, dans le respect de la loi approuvée par le Parlement, et de s'assurer que ceux qui ont droit au crédit puissent continuer de le recevoir.

Comme mon collègue d'Oak Ridges l'a dit tout à l'heure, le gouvernement poursuit ses consultations et fera rapport au Parlement à une date ultérieure.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Madame la Présidente, j'éprouve beaucoup de difficulté à garder la tête froide devant cette question. On dit souvent qu'on ne peut réellement saisir ce que vit une autre personne à moins de nous retrouver dans la même situation que cette dernière ou de compter un membre de notre famille ou un ami grandement affecté par un handicap. C'est manifestement ce qui se passe en face, si on se fie aux observations de la députée.

Nous ne permettrons pas au gouvernement libéral de se dérober. Le gouvernement libéral est le problème. La députée a tout à fait raison de dire que c'est le gouvernement qui a apporté ces changements. C'est le gouvernement qui s'en prend aux handicapés. L'ADRC donne suite à une mauvaise mesure législative et à une erreur. Le gouvernement devrait tout simplement reconnaître qu'il a tort et mettre un terme à cette situation.

Nous ne devrions absolument pas nous en prendre aux handicapés et au crédit d'impôt dérisoire qui leur est accordé. Je ne veux pas entendre un autre intervenant parler des personnes gravement handicapées ou méritant vraiment un crédit alors qu'il y a dans la Loi de l'impôt sur le revenu une exonération fiscale pour un enfant en-deçà d'un certain âge. Nous ne disons pas que cet enfant héritera des affaires des autres parce qu'il est le troisième. Nous ne disons pas

que, comme cet enfant coûte moins cher, nous lui accorderons une exonération moins élevée. Bref, nous reconnaissons qu'en ce qui concerne certains aspects de la vie humaine, il y a des coûts plus élevés.

Je prie la députée d'écouter très attentivement. J'ai mentionné certains articles qu'elle juge peut-être que les personnes gravement handicapées n'ont pas à payer, comme des serviettes pour incontinents, car au moment de se mettre au lit pour la nuit ils ne savent pas ce qui pourrait se produire. Les cathéters permettent de veiller à ce que leur vessie se libère comme il convient. Ils achètent des suppositoires qui les aident à vider complètement leurs intestins afin de ne pas être pris au dépourvu lorsqu'ils vont au travail. Il y a les chaussures supplémentaires parce que leurs pieds enflent en raison de leur handicap. Des vêtements doivent être modifiés parce que leurs bras ou leurs jambes sont légèrement plus courts ou tout simplement inexistantes. Ces articles correspondent tous à des coûts qui, d'après elle, ne sont pas ceux auxquels doit faire face une personne gravement handicapée.

Toutefois, d'ici à ce qu'elle-même et les autres députés ici présents aient à régler ce genre de coût, on ne devrait pas s'en prendre au crédit d'impôt dérisoire accordé aux handicapés. Le gouvernement devrait s'en prendre aux personnes obtenant des allègements fiscaux dont elles ne devraient pas bénéficier. Le NPD réclame l'équité fiscale depuis des années. C'est la preuve concrète que les priorités du gouvernement sont complètement déplacées.

• (1115)

Mme Raymonde Folco: Madame la Présidente, j'aimerais dire dès le départ que j'ai beaucoup de sympathie pour la situation dans laquelle se trouve la députée, surtout que je crois comprendre que cela la touche personnellement. J'ai beaucoup de sympathie pour tous les gens qui sont atteints d'un handicap.

J'aimerais préciser que ni moi, ni le député qui a parlé avant moi, n'avons parlé de degrés de gravité. Ce que nous disons, c'est que tous ceux qui avaient droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées continueront d'y avoir droit. Nous effectuons une révision des dossiers pour nous assurer que ceux qui n'y ont pas droit ne le reçoivent pas. Je ne peux pas m'exprimer plus clairement.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il reste une minute trente secondes. La députée de Halifax a la parole.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, nous avons entendu il y a quelques minutes le secrétaire parlementaire du ministre des Finances avouer qu'il n'avait aucune idée du nombre de personnes qui avaient été disqualifiées parmi les 106 000 personnes qui ont reçu la fameuse lettre les enjoignant de présenter une nouvelle demande. Une minute plus tard, la secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines s'est levée et a reconnu que 30 000 personnes avaient été disqualifiées par suite de cette demande qui leur a été faite de se soumettre à toutes sortes d'exigences pour se voir accorder à nouveau ce crédit d'impôt. Au moins il semble qu'elle ait fait ses devoirs.

J'ai maintenant entendu deux secrétaires parlementaires nous dire l'une à la suite de l'autre que le gouvernement n'avait pas l'intention de disqualifier ces gens. De plus, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a dit que les gens devaient faire preuve de bonne foi et que par suite des nouveaux changements proposés, ils ne seraient pas punis ou disqualifiés.

Les crédits

Comment le gouvernement peut-il s'attendre à ce que les gens croient réellement que les nouvelles mesures plus restrictives proposées ne leur feront pas de mal, alors que le gouvernement a dit qu'il n'avait pas l'intention de disqualifier qui que ce soit par ces 106 000 lettres et que...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): J'ai déjà souligné qu'il ne restait qu'une minutes trente secondes. Je suis désolée, mais je ne peux pas faire de miracles.

Mme Raymonde Folco: Madame la Présidente, pour répondre à la députée, il n'existe aucune divergence entre les députés d'en face qui m'ont posé des questions et le gouvernement.

Nous tâchons tous de régler quelque chose qui ne fonctionne pas bien. Nous tâchons de le faire de notre mieux. L'objet de ce débat est d'entendre les députés, non seulement ceux de ce côté-ci, mais également ceux de l'opposition, au sujet des meilleurs moyens pour régler cela. C'est ce que nous comptons faire.

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec le député de Surrey-Centre.

C'est pour moi un honneur que de prendre la parole à la Chambre au nom des Canadiens, des gens et des familles qui doivent composer avec des handicaps. Bien souvent, les scènes dont nous sommes témoins nous brisent le coeur.

Il y a quelques instants, la secrétaire parlementaire a dit que le gouvernement voulait faire en sorte que tous ceux qui présentaient une demande ou qui renouvelaient leur demande soient traités équitablement et uniformément. Or, si nous examinons attentivement la façon dont la loi est rédigée, nous constatons qu'elle pourrait être contestée. Par exemple, les personnes aveugles peuvent recevoir le crédit d'impôt pour personnes handicapées, même si elles sont peut-être pleinement fonctionnelles à d'autres égards, si elles occupent un emploi, etc., mais si elles ont perdu l'usage de leurs membres, mais peuvent marcher et se nourrir à l'aide de prothèses, elles ne sont plus considérées comme étant gravement handicapées.

Je me considérerais comme étant gravement handicapé si je me trouvais dans cet état. À mon avis, il faut examiner certains problèmes très fondamentaux que recèle la loi, ainsi que les problèmes apparents que nous avons mentionnés.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées a été établi au cours de la Seconde Guerre mondiale pour aider les personnes souffrant de handicaps graves et prolongés qui, dans leur vie de tous les jours, doivent souvent faire face à des dépenses obligatoires supplémentaires qui réduisent leur capacité de payer des impôts.

Ce crédit d'impôt offre une aide aux personnes qui souffrent d'un handicap physique ou mental grave et prolongé et qui ont des difficultés marquées à exécuter seules certaines activités élémentaires dans leur vie quotidienne, comme voir, entendre, marcher, parler, percevoir, réfléchir, se souvenir, faire ses besoins, se nourrir et se vêtir.

Il me semble que l'on définit la plupart du temps les personnes souffrant de graves handicaps comme des gens qui doivent se donner beaucoup de mal juste pour rester en vie. Or, je crois qu'on fait une interprétation beaucoup plus stricte que ce qui était prévu dans la loi.

Environ 430 000 Canadiens réclament le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Comme le crédit annuel maximal s'élève à seulement 960 \$, il n'en coûterait que 390 millions de dollars au trésor fédéral pour les satisfaire. Cette somme ne ferait pas un trou énorme dans le budget du gouvernement fédéral. C'est une somme minime pour le gouvernement et le pays. Il serait complètement

absurde d'imposer ce genre de mesure d'austérité portant atteinte à des personnes qui souffrent déjà d'un handicap.

Pour être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées, les gens doivent demander à un médecin ou un autre professionnel de la santé de confirmer leur handicap dans la mesure prescrite par la loi. Le terme «prolongée» figure dans la loi. Ainsi, seules les personnes souffrant d'une invalidité prolongée sont admissibles au crédit d'impôt. Et selon l'interprétation donnée, «prolongée» signifie pour au moins un an. Or, il arrive que des personnes souffrent de problèmes récurrents qui ne durent pas toute une année. Disons que ces problèmes se manifestent pendant neuf à dix mois, parfois plus. Les personnes qui en sont atteintes ne sont pas admissibles.

Une réduction marquée de l'activité quotidienne représente une autre exigence. On dit que ce doit être en permanence ou une bonne partie du temps, ce qu'on interprète évidemment comme étant 90 p. 100 du temps.

Je ne sais pas vraiment pourquoi la barre devrait être aussi élevée, à moins que le gouvernement pense pouvoir être admissible au crédit d'impôt s'il n'est pas en mesure de penser ou de percevoir 90 p. 100 du temps, ou qu'il craigne de ne pas y avoir droit s'il est capable de penser et de percevoir plus de 10 p. 100 du temps. C'est peut-être la raison pour laquelle l'accès au crédit est si limité.

• (1120)

On n'accorde pas de crédit pour les handicaps multiples. Par exemple, une personne ayant un handicap qui l'invalide complètement pendant 35 p. 100 du temps, un deuxième handicap qui l'empêche de fonctionner normalement pendant 35 p. 100 du temps et un troisième handicap qui l'empêche aussi de fonctionner normalement pendant 35 p. 100 du temps, soit une personne handicapée à 105 p. 100, n'est pas admissible au crédit d'impôt parce qu'elle n'a pas un seul handicap qui l'invalide complètement. Bien sûr, c'est surtout le cas de gens qui éprouvent des problèmes mentaux cycliques ou des handicaps récurrents mais imprévisibles.

Je connais un habitant de ma circonscription qui a un problème. On sait qu'une personne nécessitant une thérapie vitale de quelque 15 heures par semaine est admissible au crédit d'impôt. La personne que je connais est un ancien membre de la GRC qui a subi trois fractures au cou et au dos au cours de ses années de service. Avec le temps, ses vertèbres cassées lui ont causé de plus en plus de problèmes, si bien qu'il a été déclaré inapte au travail. Il ne peut plus travailler; il est invalide et doit rester chez lui.

La seule thérapie qui fasse cesser les douleurs atroces qui le clouent au lit consiste à s'étendre sur son lit parfois pendant quelques heures, parfois pendant plusieurs heures, voire pendant des jours. Cependant, puisqu'il ne s'agit pas d'une thérapie vitale, il n'est pas admissible au crédit d'impôt, et cela même s'il ne peut se livrer à aucune activité normale durant ces périodes.

Je crois que cette mesure est injuste à plus d'un titre dans son interprétation.

Certains changements apportés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada ont été recommandés par le comité, mais la plupart étaient très superficiels. Un des principaux changements consiste simplement à séparer en deux catégories la capacité de se vêtir et celle de se nourrir soi-même plutôt que de les laisser dans une seule. Pour la plupart, les changements resserrent les restrictions, ils ne les assouplissent pas.

Les crédits

Permettez-moi de citer un communiqué publié par le président du comité de la condition des personnes handicapées, dont j'étais membre au moment de cette enquête. Le communiqué dit ceci:

Dans des jugements récents... la loi a été interprétée avec plus de compassion que n'en accepte le ministère des Finances... Pis encore, la décision du ministère des Finances fait fi du travail abattu par le comité parlementaire auquel le gouvernement avait confié la question. Le rapport du sous-comité, recommandant le remaniement complet du programme de crédit d'impôt pour personnes handicapées, a été déposé aux Communes en mars dernier. Le sous-comité a recommandé que l'Agence des douanes et du revenu du Canada, l'ADRC, et le ministère des Finances prennent des dispositions immédiates pour consulter les organisations professionnelles et les groupes représentant les personnes atteintes d'incapacité, afin de discuter des modifications à apporter à la loi. Mais le ministère des Finances a préféré prendre une décision arbitraire.

Force nous est de constater que, coup sur coup, le gouvernement se moque du travail et des recommandations des comités. Nous l'avons vu à l'oeuvre quand le Comité de la Santé, qui avait entrepris d'élaborer des recommandations concernant la recherche sur les cellules souches, a été devancé par l'annonce des lignes directrices avant même que les recommandations n'aient été présentées. Des rumeurs circulent aujourd'hui à propos de ce que les ministres de la Santé et de la Justice feront au sujet des centres d'injection sûrs, de la légalisation de la marijuana et le reste.

• (1125)

En tant que membres du comité, nous avons entendu de nombreux témoins. Nous étions chargés de formuler des recommandations à l'intention du gouvernement. C'est véritablement dramatique pour le bon fonctionnement du Parlement et injurieux pour les parlementaires que le gouvernement fasse fi de ses propres comités et de leurs rapports. De ce côté-ci de la Chambre, nous voterons certainement en faveur de la motion.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'aurais voulu poser une question à la secrétaire parlementaire qui est intervenue avant le député, mais je n'en ai malheureusement pas eu le temps. Elle a mentionné que les règles régissant l'octroi de ce crédit ont été adoptées par le Parlement et, pourtant, je viens d'entendre dans le dernier discours qui a été prononcé que le gouvernement n'a aucunement tenu compte des recommandations contenues dans le rapport du comité parlementaire.

Le député qui vient d'intervenir peut-il établir une corrélation entre la déclaration de la secrétaire parlementaire, qui soutient que les mesures prises sont celles adoptées par le Parlement, et le fait, selon lui, que les recommandations du comité parlementaire n'ont pas été retenues? Qu'en pense-t-il?

• (1130)

M. Larry Spencer: Madame la Présidente, en réponse au rapport du comité, le gouvernement n'a apporté que quelques petits changements. Toutefois, la plupart de ces changements ne correspondaient pas à l'esprit du rapport du comité qui estimait que l'admissibilité au crédit était trop restreinte et que le formulaire T2201 rendait le crédit trop compliqué et trop difficile à obtenir. Nous demandions une analyse complète de la situation.

Les petits changements que le gouvernement a proposés jusqu'à maintenant ne constituent d'aucune façon une analyse globale de la situation. Nous avons demandé au gouvernement de réexaminer l'objectif que visait à l'origine la loi. L'analyse de l'époque où le crédit a été créé, c'est-à-dire pendant la Deuxième Guerre mondiale, nous permettrait de constater, je crois, que le crédit n'a pas été conçu uniquement pour maintenir en vie les Canadiens handicapés. Nous avons demandé au gouvernement d'examiner la situation; cela se fait, mais à l'extérieur de la Chambre.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Madame la Présidente, nous avons beaucoup entendu parler d'intégrité aujourd'hui. Le gouvernement a employé ce terme à plusieurs reprises. Toutefois, nous devons regarder la situation de façon plus globale.

Le gouvernement a introduit une série de petits crédits d'impôt touchant les personnes handicapées. Cependant, au cours des dix dernières années, ma collectivité a eu à relever des défis de plus en plus grands sur le plan de l'emploi. On a vu l'écart se creuser davantage en ce qui concerne notre niveau de vie et les défis additionnels.

D'après ce qu'il voit dans sa propre collectivité, le député croit-il qu'il y a eu de l'intégrité dans ce processus? Voit-il des Canadiens plus vulnérables dans sa collectivité, comme j'en vois dans ma circonscription, Windsor-Ouest, parce que le gouvernement ne s'est pas occupé de façon globale de la question des personnes handicapées? Les changements proposés au crédit d'impôt pour personnes handicapées constitue une attaque à un moment où le gouvernement accroît la capacité d'autres contribuables à obtenir des exemptions d'impôt ou à déduire des pertes en capital. Le gouvernement s'en prend vraiment à un petit groupe en particulier. Je demanderais au député s'il voit de l'intégrité dans ce processus.

M. Larry Spencer: Madame la Présidente, je reconnais que l'intégrité est assez difficile à trouver, particulièrement si on tient compte des genres de déductions accordées à d'autres, comme on l'a déjà mentionné dans le débat ce matin. Nous entendons parler de sociétés à qui on a imposé des amendes pour avoir enfreint la loi, et ces amendes sont déductibles d'impôt. Nous entendons parler de sommes d'argent énormes qui sortent du pays et qui ne sont donc pas assujetties à l'impôt.

Les personnes handicapées, que leur handicap mette ou non leur vie en danger, ont à assumer des dépenses supplémentaires. C'est un fait que nous devons reconnaître et dont nous devons tenir compte. Combien d'entre nous voudraient un crédit d'impôt pour personnes handicapées de 960 \$ par année au maximum? Aucun de nous. Nous n'accepterions pas un handicap mineur même si quelqu'un nous versait ce montant chaque année. Donner une gifle à ces personnes en leur refusant ce genre d'allégement fiscal ne peut être que l'oeuvre d'un groupe de gens durs et insensibles qui sont plus préoccupés par l'argent que par les personnes. Un bon gouvernement fait passer les personnes en premier, et non l'argent.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, le député qui vient de prendre la parole concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées pourrait-il nous faire part de l'expérience des personnes handicapées de sa circonscription. Celles-ci ne peuvent même pas consulter un médecin afin de pouvoir compléter le nouveau formulaire prescrit par le gouvernement à cet égard?

• (1135)

[Traduction]

M. Larry Spencer: Madame la Présidente, nous croyons évidemment que le gouvernement a le devoir de s'assurer que les règles adéquates sont suivies et que les personnes non admissibles ne bénéficient pas du crédit. Cependant, il est bien évident que certaines personnes handicapées pourraient avoir de la difficulté à consulter un médecin.

Les crédits

Selon une des recommandations du comité, si le gouvernement exigeait cela inutilement et que la personne handicapée devait engager des frais d'environ 125 \$ pour avoir de nouveau droit au crédit, le gouvernement devrait reconnaître là sa responsabilité. C'est le gouvernement qui demande cela et qui oblige les personnes concernées à dépenser plus d'un mois de prestations d'invalidité simplement pour redevenir admissibles.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au nom des électeurs de Surrey-Centre et de nombreux Canadiens handicapés et de participer au débat sur la motion présentée par le NPD relativement au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Je remercie le député de Regina—Lumsden—Lake Centre de ses observations éloquentes et d'avoir accepté de partager son temps de parole avec moi.

Nous discutons des personnes les plus vulnérables de la société canadienne. Quelque 106 000 Canadiens handicapés se verront privés de ce modeste crédit d'impôt et devront présenter une nouvelle demande pour y avoir droit. On estime que 40 p. 100 des Canadiens handicapés vivent dans la pauvreté et qu'un tiers sont sans emploi. Tout ce que le gouvernement libéral sait faire, c'est récompenser ses amis, ceux qui garnissent les coffres du Parti libéral, ou donner des cadeaux aux entreprises parasites.

Nous connaissons déjà le bilan désastreux du gouvernement libéral lorsqu'il s'agit de faire preuve de compassion et de bienveillance envers les Canadiens. Le gouvernement a refusé d'indemniser les victimes de l'hépatite C. Nous savons tous cela. Les parents seuls ou ceux qui restent à la maison pour s'occuper de leurs enfants avaient fait l'objet de discrimination dans l'octroi de prestations fiscales jusqu'à ce que le Parti réformiste, maintenant devenu l'Alliance canadienne, oblige le gouvernement à prendre des mesures à cet égard. Nous savons tous cela. À titre de Canadiens responsables, nous devons prendre la parole et lutter pour ceux qui, à cause de circonstances indépendantes de leur volonté, ne peuvent se défendre eux-mêmes.

Conformément à la modification proposée, ce gouvernement libéral, arrogant, faible et sans cœur définit strictement la capacité de manger et de s'habiller comme l'acte physique de mettre de la nourriture dans sa bouche et le bras dans une manche. Toutefois, comme des critiques l'ont déjà signalé, le resserrement des règles se trouve à exclure les personnes qui sont peut-être capables de porter leur cuillère jusqu'à leur bouche, mais pas leur assiette jusqu'à la table.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées a été établi au cours de la Seconde Guerre mondiale afin de reconnaître le fait que les personnes atteintes d'une invalidité grave et prolongée doivent souvent assumer des dépenses liées à leur invalidité qui réduisent leur capacité de payer des impôts. Le CIPH est un crédit de 6 180 \$ auquel ont droit les contribuables ayant une déficience mentale ou physique grave et prolongée, dont la capacité d'accomplir les activités courantes de la vie quotidienne est fortement limitée.

Dans le cas d'un homme qui souffrait d'une maladie intestinale, la Cour canadienne de l'impôt a décidé que celui-ci consacrait tellement de temps chaque jour à choisir, acheter et cuire les aliments qu'il pouvait digérer qu'il satisfaisait au critère du «temps excessif». Ce jugement a été confirmé par la Division d'appel de la Cour fédérale.

En réponse à ce jugement, le ministère des Finances a décidé de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de telle sorte que une personne ne puisse être admissible au CIPH uniquement en raison de restrictions alimentaires qui l'obligent à consacrer plus de temps qu'à

l'ordinaire au choix, à l'achat, à la préparation ou à la cuisson des aliments. En particulier, il est proposé qu'aux fins du CIPH, le terme «s'alimenter» soit utilisé pour désigner le fait de mettre des aliments dans sa bouche ou de les avaler. Les modifications proposées s'appliqueront à partir de l'année d'imposition 2002.

Environ 200 000 Canadiens demandent le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Au total, le programme du CIPH permet d'accorder annuellement quelque 390 millions de dollars d'aide fiscale fédérale. Les règles du CIPH devraient être claires et justes pour tout le monde et les cas de fraude devraient être sévèrement punis.

Le formulaire T2201 de l'ACDR constitue le noeud du problème. Les lignes directrices concernant les questions sont tellement restrictives qu'elles entraînent le rejet de nombreuses demandes légitimes.

● (1140)

En 1991, le ministère des Finances a analysé le CIPH et a déclaré qu'un système administratif où l'admissibilité était déterminée et certifiée par un médecin de famille dépendait largement de l'élaboration et de la diffusion de lignes directrices expliquant l'application voulue de la définition. Lorsque l'ADRC a simplifié le formulaire en 1996, elle n'a pas bien saisi la véritable nature de nombreux handicaps.

Le 21 mars, après trois mois d'audiences, le Sous-comité de la condition des personnes handicapées a déposé à la Chambre son rapport intitulé «Un système plus juste envers les canadiens: le crédit d'impôt pour personnes handicapées». Il y déclare que la procédure utilisée pour l'administration du CIPH «pêche à deux égards». Le milieu des personnes handicapées a appuyé en principe les recommandations.

Le 21 août, le ministère des Finances a répondu officiellement au rapport. Moins de quatre pages sur un total de 21 répondaient réellement au rapport du sous-comité.

Le projet de formulaire T2201 distribué par l'ADRC le 28 août ne reflète pas l'esprit et les objectifs de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ce formulaire est trop limitatif et, s'il est utilisé, le crédit d'impôt continuera d'être refusé injustement.

Le 30 août, le ministère des Finances a aggravé une situation déjà délicate en proposant des modifications restreignant davantage l'accès au crédit d'impôt, par suite d'une décision de la Cour d'appel fédérale en faveur de l'appelant. Il s'agit de la décision rendue dans l'affaire de 2001 Villani c. le procureur général du Canada.

Le ministère des Finances et son organe administratif à l'ADRC ont adopté la position adverse et ont interprété de la manière la plus restrictive possible le libellé de la loi. La présidente libérale du sous-comité est extrêmement déçue.

Il est alarmant de voir l'ADRC réduire l'admissibilité au crédit d'impôt. Cela n'est pas conforme aux valeurs canadiennes de justice et d'égalité. Une telle mesure lance un message troublant à tous les Canadiens en les décourageant de chercher à obtenir justice devant nos tribunaux.

Philip Gudger, amputé d'une jambe, s'est fait dire par les fonctionnaires de l'impôt qu'il n'était plus considéré comme une personne handicapée. Après avoir fait toutes les démarches imaginables, il a gagné en appel et a droit au crédit d'impôt. Nous n'avons pas fini d'entendre des histoires d'horreur. Le Parlement doit tenir compte des décisions de la Cour canadienne de l'impôt, de la Cour d'appel fédérale et de la Cour suprême du Canada.

Les crédits

Le crédit d'impôt vise à réduire le revenu imposable de ceux qui souffrent de déficiences graves et prolongées, mentales ou physiques, et qui sont limités de façon marquée dans les activités courantes de la vie. Le ministère des Finances doit effectivement faire des choix très difficiles pour maintenir l'équilibre budgétaire, mais le ministre des Finances libéral s'y prend mal quand il enlève des ressources à ceux qui en ont le plus besoin.

Le gouvernement doit retirer les modifications proposées au crédit d'impôt pour personnes handicapées et donner suite aux recommandations unanimes du Sous-comité de la condition des personnes handicapées qui demande au gouvernement de faire preuve d'équité et d'effectuer des consultations efficaces avant de modifier les dispositions de la Loi sur l'impôt qui concernent les Canadiens handicapés. La décision du ministère des Finances ne tient absolument pas compte du travail approfondi du comité parlementaire sur la question. C'est ni plus ni moins un affront à la démocratie.

Dans son rapport déposé plus tôt cette année, le sous-comité recommande une refonte complète du programme de crédit d'impôt pour personnes handicapées, mais le gouvernement a décidé d'en faire abstraction.

Les Canadiens handicapés méritent qu'on accorde autant, si ce n'est davantage, de considération à leurs préoccupations qu'à celles des autres groupes de la population. Il ne s'agit pas d'obtenir des avantages spéciaux pour des intérêts particuliers. Il s'agit plutôt de chercher un processus efficace et efficient pour offrir un crédit d'impôt fort nécessaire aux Canadiens gravement handicapés. En faire fi, c'est anéantir les efforts laborieux du comité parlementaire.

Je suis consterné par nos lois fiscales tordues qui autorisent un homme d'affaires à déduire 50 p. 100 de ses frais pour un déjeuner d'affaires, alors que les personnes handicapées ne peuvent déduire que moins de 20 p. 100 du coût de fauteuils roulants.

Un comité parlementaire multipartite a formulé à l'unanimité des recommandations que le gouvernement devrait respecter pour alléger le fardeau des Canadiens qui demandent le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Quand ce faible et arrogant gouvernement libéral fera-t-il ce qui s'impose et aidera-t-il en mettant en oeuvre les recommandations du sous-comité au lieu de nuire aux personnes handicapées au Canada?

• (1145)

[Français]

Mme Madeleine Dalfond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Madame la Présidente, il est des fois où revenir de la semaine de relâche est quelque chose d'absolument extraordinaire. Ce que je vis aujourd'hui en est l'illustration et je vais vous expliquer pourquoi.

Les semaines de relâche parlementaire, tout le monde le sait, sont des occasions privilégiées pour les députés de faire toute sorte de choses, mais notamment dans mon cas de consacrer six jours et demi par semaine au travail de comté.

Pourtant, durant les deux dernières semaines de relâche parlementaire de la session actuelle, j'ai délibérément rompu avec la tradition. Je n'étais pas dans mon comté. Où étais-je donc?

J'ai profité de ces deux semaines pour changer d'adresse toutes les nuits. En effet, j'ai fait le tour du Québec. Il est vrai que c'est un bonheur de faire le tour du Québec. C'est un bonheur de rencontrer les gens. Toutefois, ceux que j'ai rencontrés sont des cibles faciles pour le gouvernement fédéral. Nous en débattons aujourd'hui, puisqu'il s'agit de la condition des personnes handicapées. Je suis donc ravie de prendre la parole sur la motion présentée par la

députée d'Halifax. Je ne reprendrai pas le texte de cette importante motion que le Bloc québécois appuie intégralement.

S'acharner sur les plus vulnérables de notre société semble être devenu une manie de ce gouvernement. Après les chômeurs et les personnes âgées, voilà que le parti au pouvoir persiste et signe en s'en prenant maintenant aux personnes aux prises avec des limitations fonctionnelles. Son incompréhension de la réalité que vivent les personnes handicapées ne date pas d'hier. Dommage que l'actuel gouvernement libéral marque le début du XXI^e siècle d'aussi triste façon. Relatons ensemble les récents événements dans ce dossier.

Il y a sûrement une raison pour laquelle j'ai décidé de profiter de deux semaines de relâche pour faire une tournée du Québec plutôt que de rester dans le plus que sympathique comté de Laval-Centre. La raison est simple: si le gouvernement ne se préoccupe pas d'informer les citoyens et citoyennes de ses actions les plus méprisantes, quelqu'un doit s'en charger. Le Bloc québécois se fait un devoir depuis bientôt 10 ans de prendre la défense des plus vulnérables. Il ne devait pas en être autrement cette fois-ci.

Bien que le Comité permanent du développement des ressources humaines et le Sous-comité de la condition des personnes handicapées recommandent depuis des lunes au gouvernement de revoir l'administration du crédit d'impôt pour personnes handicapées, le message semble avoir été ou bien mal compris ou, pis encore, carrément ignoré.

Pour bien saisir l'évolution du dossier, nous devons remonter jusqu'en l'an 2000. L'an 2000, c'était hier. Cette année-là, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, qui s'occupe de la gestion de ce crédit d'impôt depuis 1996, a décidé de procéder à la réévaluation de plusieurs milliers de cas jugés admissibles pour la période allant de 1985 à 1996.

Après avoir scruté à la loupe différents dossiers, le gouvernement a donc décidé de demander à près de 170 000 bénéficiaires de ladite mesure fiscale de remplir une nouvelle demande d'admissibilité. Cette réévaluation devait se produire en deux étapes. La première visait à rejoindre 106 000 bénéficiaires, d'une côte à l'autre, par le biais d'une lettre insolente envoyée le 19 octobre 2001. Cette lettre demandait aux gens concernés de refaire une demande à l'aide du controversé formulaire d'admissibilité, le fameux T2201. Le but était de s'assurer que ceux qui bénéficient de ce crédit d'impôt ne sont pas des fraudeurs. La deuxième étape touchera éventuellement 65 000 autres bénéficiaires pour les mêmes raisons. Espérons que cette deuxième étape n'ait jamais lieu parce que c'est une honte.

Que le gouvernement décide de réexaminer certains dossiers, c'est une chose, mais de procéder sans aucun discernement ni respect en est une autre.

• (1150)

Imaginez, certaines personnes dont les deux jambes avaient été amputées ont reçu la missive leur demandant si leur condition ne s'était pas, par hasard, améliorée. Imaginez que des personnes aveugles se sont fait demander si par quelque miracle possible, et au demeurant fort souhaitable, elles n'avaient pas recouvré la vue. Des parents d'enfants trisomiques recevaient la lettre leur demandant si la trisomie de leur enfant était bel et bien réelle.

Ces exemples ne sont pas le fruit de mon imagination, ni de quelque exagération. Ce sont des faits véridiques que m'ont racontés des personnes aveugles, des personnes amputées et des parents d'enfants trisomiques.

Les crédits

Évidemment, le Sous-comité de la condition des personnes handicapées a rapidement été informé de cette manœuvre et a réagi aussitôt. Nous avons entendu plusieurs témoins nous parler de ce que vivent les personnes handicapées et de la façon dont se sont sentis ceux et celles qui ont reçu la fameuse lettre du 19 octobre.

Suite à ces consultations, le sous-comité a adopté à l'unanimité le rapport intitulé «Un système plus juste envers les Canadiens: le crédit d'impôt pour personnes handicapées». Ce rapport a été adopté unanimement par le grand Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées.

Qu'y a-t-il donc dans ce rapport? En tout, 16 recommandations, dont je ne citerai que les principales. La première dit, et je cite:

Que l'Agence des douanes et du revenu envoie à toutes les personnes qui ont reçu la lettre en date du 19 octobre une nouvelle lettre pour s'excuser du ton de la première et leur exposer en détail les raisons qui motivaient cette requête;

Je vous le donne en mille: il n'y en a pas eu de lettre d'excuses.

La deuxième proposition dit:

que le formulaire T2201 soit modifié en profondeur, en concertation avec les organismes qui oeuvrent auprès des personnes handicapées et les professionnels de la santé;

Troisième recommandation:

que les demandes de réévaluation cessent jusqu'à ce qu'un nouveau formulaire d'admissibilité soit conçu;

Demandes suivantes:

que les professionnels de la santé bénéficient d'une plus grande latitude dans le traitement des demandes;

que des infirmières certifiées puissent compléter le formulaire dans certains cas bien précis, notamment dans le cas où les spécialistes se font rares, comme en région par exemple;

Et enfin:

que le ministère des Finances produise une évaluation exhaustive du crédit d'impôt pour personnes handicapées et qu'il la remette au Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées au plus tard le 31 décembre 2002.

Aurons-nous ce cadeau? J'en doute.

Comme les procédures de la Chambre des communes obligent le gouvernement à répondre aux rapports des comités, la réplique du ministère des Finances est survenue quelques mois plus tard, en fait le 21 août dernier. C'est avec un brin d'ironie que j'emploie le mot «réponse», puisqu'il s'agissait plutôt d'une fin de non-recevoir. C'est un peu comme si le gouvernement nous disait que nous n'avions rien compris, que notre travail en comité, bien que le rapport ait été unanime, n'était autre chose qu'un mirage de la réalité. Donc, aucun changement majeur à l'horizon.

Toutefois, il s'est passé quelque chose de très intéressant pendant tout ce temps. Un homme du nom de Ray Hamilton a fait une demande pour être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il souffrait de la maladie coeliaque, c'est-à-dire une grave intolérance au gluten. Même si je ne doute pas un seul instant de votre connaissance du sujet, il est peut-être utile d'expliquer brièvement les implications d'une telle intolérance.

Le gluten est l'un des éléments de la farine, et tout le monde sait que la farine est l'une des composantes essentielles de l'alimentation d'une grande partie de la population. En fait, la grande majorité des aliments que nous consommons dans une journée contiennent du gluten. Ce matin, vous avez mangé du pain grillé ou des céréales, ou des muffins. À midi, vous mangerez peut-être des pâtes, et ce soir pourquoi pas une sauce sur un magnifique tourmedos, accompagné à l'heure du thé de biscuits ou de gâteaux. C'est tout à fait normal.

Les personnes atteintes de cette maladie doivent, elles, se procurer des aliments sans gluten, puisque pour elles cet ingrédient équivaut à

ingurgiter des quantités plus ou moins importantes d'arsenic. Cela, vous le comprendrez, implique des coûts supplémentaires puisque ces aliments ne se trouvent ni au dépanneur, ni au marché Métro. Il faut faire un marché spécialisé pour pouvoir se nourrir en toute sécurité.

• (1155)

De plus, la nourriture sans gluten est très coûteuse. Par exemple, un simple petit sac de biscuits coûte environ sept dollars. C'est cher pour accompagner la tasse de thé d'après-souper. Vous pouvez donc imaginer la facture d'une épicerie complète sans gluten.

Toujours est-il que M. Hamilton fait remplir la demande d'admissibilité, mais, à sa grande surprise, les fonctionnaires refusent sa demande. M. Hamilton décide donc de porter sa cause en appel devant la Cour fédérale. La cour lui donne raison. Enfin, le tribunal considère que M. Hamilton est handicapé au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et qu'il peut bénéficier de la mesure fiscale en question. Le tribunal justifie son jugement en affirmant que le crédit d'impôt pour personnes handicapées est une mesure sociale et qu'il doit être interprété de façon généreuse et non pas restrictive.

Voilà un jugement fort encourageant pour les personnes souffrant d'un handicap quelconque et ayant des dépenses liées à leur condition. À partir du moment où la cour donne raison à un citoyen, nous sommes en droit de nous attendre que le gouvernement se conforme à ce jugement et qu'il y donne suite. C'est du moins ce qui doit se passer dans un État de droit digne de ce nom, où le judiciaire est prétendument indépendant de l'exécutif.

Or, consternation chez les troupes! Le ministre des Finances actuellement en poste décide de changer la loi afin de contourner la décision du tribunal. Au lieu de s'adapter au jugement, le ministre au coeur d'or—et là, je fais référence au sens monétaire du terme —, décide de préparer un avant-projet de loi ayant pour but de redéfinir ce que l'on entend par «se nourrir» et «se vêtir».

Selon le ministre, le terme «se nourrir» sera désormais défini de la façon suivante: «Suis-je capable de porter à ma bouche des aliments—vous voyez que je suis capable de boire de l'eau, donc il devrait en être de même pour les aliments—ou encore de les avaler.» Il se peut que je ne puisse pas prendre un verre dans ma main, mais si quelqu'un de gentil me l'amène, je pourrai y boire et avaler son contenu. C'est en fait la définition du ministre c'est-à-dire que si une personne réussit ou à avaler ou à prendre, cela veut dire qu'elle ne sera pas considérée comme étant handicapée, aux termes de la définition de «se nourrir».

Voici une deuxième constatation. Notre ami le ministre doit certainement bénéficier de certains traitements particuliers à la maison, puisqu'il ne semble pas nécessaire pour lui de se procurer des aliments, de les préparer ou même de les digérer. Il n'y a aucun doute, le ministre des Finances ne vit pas dans la même réalité que tout le monde. Le poste de grand argentier du gouvernement fédéral semble vraiment en être un digne de Harry Potter. Nous étions habitués à voir des surplus apparaître par magie, mais voilà maintenant que le ministre des Finances arrive à se nourrir sans se procurer d'aliments, sans les préparer, sans peut-être même les avaler et, fait le plus surprenant, sans les digérer. Pas de doute, nous avons devant nous un véritable petit sorcier.

Voyons maintenant comment l'avant-projet de loi définit le terme «se vêtir.» Il est dit, et je cite:

Le fait de s'habiller s'entend par l'acte de se vêtir et de se dévêtir.

Les crédits

Que c'est charmant! Que fait-on d'une personne qui a un handicap aux pieds et qui doit se procurer des chaussures adaptées au coût de 800 \$ la paire, mais qui peut les mettre elle-même? Le crédit d'impôt, faut-il le rappeler, doit d'abord servir de soutien pour les implications financières liées à un handicap. De plus, qu'arrive-t-il si une personne met trois heures pour réussir à se vêtir? Sans doute, elle y arrive, mais admettons que son avant-midi est un peu hypothéqué, à moins bien sûr, que tout comme notre ministre des Finances ou encore la sorcière bien-aimée, elle arrive à s'habiller par un battement de cils magique.

Vous aurez compris que cet avant-projet de loi est inacceptable, puisqu'il cherche à contourner une décision judiciaire, et il est incompatible avec le jugement de toute personne normale. Rien n'empêche que le gouvernement nous explique logiquement son geste. On sait qu'il s'agit d'un crédit d'impôt non remboursable, ce qui veut donc dire que le gouvernement ne sort pas un seul dollar de sa poche. On peut parler d'un manque à gagner, d'accord, mais certainement pas d'une dépense.

• (1200)

De plus, quand nous regardons les statistiques et que nous constatons qu'une personne handicapée sur deux vit sous le seuil de la pauvreté, le simple fait d'offrir un crédit d'impôt non remboursable est d'emblée questionnable. Le gouvernement cherche à restreindre l'accessibilité à une déduction fiscale pour les personnes qui ont déjà de la difficulté à joindre les deux bouts, alors qu'il ne semble pas y avoir de problèmes à ce que certains députés de l'autre côté de la Chambre, qui n'ont probablement pas de difficulté à boucler les fins de mois, profitent d'abris fiscaux dans certains pays comme la Barbade, par exemple.

Maintenant que vous connaissez le fond de l'histoire, laissez-moi vous raconter la suite, soit celle de la lutte à mener pour que les plus vulnérables aient droit à un traitement équitable et juste. Lorsque nous avons pris connaissance de l'avant-projet de loi, il était clair que les limites venaient d'être dépassées et que nous devions réagir avec vigueur. Mais comment réussir à informer le plus grand nombre de personnes possibles dans un court laps de temps?

D'ailleurs, il est révélateur de constater que le gouvernement a décidé de rendre public son avant-projet de loi durant l'été, alors que beaucoup de personnes sont en vacances et que les organismes de défense des droits des personnes handicapées ont des effectifs réduits.

Bien sûr, le ministre des Finances s'est abstenu de tenir un point de presse pour promouvoir et justifier les nouvelles mesures. Si ce n'avait été des partis d'opposition et des organismes de personnes handicapées, l'astuce ministérielle serait passée sous silence.

Donc, la méthode retenue par le Bloc québécois fut celle qui a fait ses preuves dans le passé, notamment en ce qui a trait au supplément de revenu garanti pour personnes âgées. Après en avoir discuté avec mes collègues, tous convenaient qu'une tournée du Québec s'imposait. C'est ainsi que j'ai profité des deux semaines de relâche parlementaire pour visiter une dizaine de villes québécoises. Cet exercice m'a permis de rencontrer directement plus de 85 organismes régionaux oeuvrant de près ou de loin avec les personnes aux prises avec des limitations fonctionnelles, de discuter de vive voix avec plus de 170 personnes et d'expliquer la problématique à plus de 35 médias régionaux et nationaux. En tout, de façon directe et indirecte, c'est au-delà de 100 organismes et 200 citoyens et citoyennes que nous avons rencontrés.

Comme vous le savez, lorsque nous rencontrons le vrai monde, que nous leur donnons la main en les regardant dans les yeux, les

gens cessent d'être des statistiques de fonctionnaires compétents. Les histoires d'horreurs que nous avons entendues tout au long de notre tournée ne peuvent pas nous laisser indifférents devant la misère des gens. Ce sont des gens qui ne demandent rien de plus que le respect de leur dignité, qui ne demandent rien de plus que la justice.

Il peut devenir à la fois décourageant et humiliant de devoir quémander au gouvernement ce qui nous revient de droit. Qui chez-nous questionnent les déductions fiscales de certains groupes professionnels? Personne.

Puisque nous vivons en démocratie, il existe des moyens dont le peuple dispose lorsqu'il veut manifester son désaccord face à certaines politiques gouvernementales. La pétition est un de ces outils.

Pour ma part, cela fait presque 10 ans que je siège à la Chambre. J'ai toujours été réticente à initier moi-même des pétitions. Cela doit venir du peuple qui réagit face à une injustice. À ma grande joie, c'est lors de la première journée de notre tournée, dont le lancement se faisait dans la très belle ville de Québec, que des organismes m'ont demandé s'il était possible de faire une pétition pour réclamer de cette Chambre réunie en Parlement qu'elle s'oppose à toute action gouvernementale visant à restreindre l'admissibilité au crédit d'impôt.

Il n'en fallait pas plus pour que le mouvement soit déclenché. Nous voici maintenant avec une pétition qui circule partout au Québec et qui se rendra également dans le reste du Canada.

En effet, je profite de l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui par le Nouveau parti démocratique, dont je salue et appuie l'initiative, pour informer mes collègues que je compte leur faire parvenir une copie de cette pétition, dans les deux langues officielles, afin qu'il l'a transmette à leurs organismes et à leurs commettants.

Je suis persuadée que je pourrai bénéficier d'une bonne collaboration de leur part puisque, comme nous l'avons vu au Comité permanent du développement des ressources humaines, le sujet est non partisan et il ne doit pas le devenir sous aucune considération.

Nous savons tous et toutes que la force de la démocratie se fait sentir lorsque la mobilisation et l'appui du peuple joignent les actions de leurs représentants. Chose certaine, si le ministre des Finances décide d'ignorer les requêtes plus que légitimes de la population, nul doute que celle-ci s'en souviendra dans un avenir pas si lointain.

Voici donc toutes les raisons pour lesquelles j'appuie avec fierté la motion du NPD. J'encourage la population à joindre leur député ou, à défaut, de joindre mon bureau au 613-995-7398 pour obtenir une copie de la pétition.

• (1205)

[Traduction]

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, je remercie la députée du Bloc pour ses judicieuses observations.

J'ai trouvé très intéressant son résumé de l'affaire Hamilton, de même que la question des personnes atteintes de la maladie caeliaque qui ont été privées du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Les crédits

J'ai également trouvé intéressante toute l'affaire concernant la façon dont le gouvernement fédéral a subrepticement déposé sa réponse au rapport du sous-comité des personnes handicapées. Je suis sûre que tous les membres du comité ont été embarrassés quand ils ont reçu des appels de journalistes leur disant que les médias avaient appris la publication du rapport ainsi que le fait que le comité des finances avait proposé de nouveaux amendements. Nous n'en savions rien, mais, lorsque nous en avons pris connaissance, nous les avons trouvés mesquins et punitifs. Nous avons l'impression que tout le processus démocratique entrepris de bonne foi auprès de la communauté des handicapés et des professionnels de la santé n'était rien de plus qu'une plaisanterie.

Les néo-démocrates ont lancé une campagne pour l'envoi de lettres qui mettront toute l'affaire au grand jour. Je suis heureuse d'apprendre que le Bloc agit de même en faisant circuler une pétition au Québec.

Qu'est-ce que la députée pense de ce genre de stratégie de la part du gouvernement? Il a publié sa réponse au milieu de l'été. Il a publié des projets d'amendements en plein milieu de la canicule, à un moment où personne ne pouvait réagir, discuter ou critiquer. Qu'est-ce que cela prouve au sujet du gouvernement que nous avons?

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Je remercie ma collègue de sa question. Tout le monde sera d'accord avec moi pour dire que le fait d'annoncer des choses le vendredi à 17 heures, à la veille d'une semaine de relâche, annoncer des choses au cours de l'été, surtout des choses qui risquent d'être contestées, c'est une stratégie utilisée depuis fort longtemps par le gouvernement en place. C'est une réalité.

Qu'est-ce que cela nous dit? Cela nous dit deux choses: ou bien le ministre des Finances a décidé d'aller à la pêche et de voir comment les gens réagiraient, c'est une possibilité, mais cela ne signe pas une très grande hauteur. Devant la situation des personnes handicapées, un ministre digne de ce nom et de ses responsabilités, doit avoir la capacité de reconnaître les besoins des gens et d'en tenir compte dans les décisions qu'il prend.

Il y a un deuxième élément, c'est celui de ramasser de l'argent. Je n'en ai pas parlé dans mon discours, mais je vais faire une mention sur les 106 000 lettres qui ont été envoyées l'automne dernier aux personnes handicapées qui avaient droit au crédit d'impôt, en leur demandant de se réinscrire pour qu'on sache si c'est bien vrai.

Il y en a un certain nombre qui ont décidé de ne pas répondre à cette lettre, en se disant que cela n'avait pas de bon sens, que cela n'avait pas d'allure parce qu'ils avaient déjà tous les renseignements. Ces personnes ont perdu leur crédit d'impôt.

Dans le cas des personnes qui avaient répondu à la demande du gouvernement, il y en a un certain nombre qui ont perdu leur crédit d'impôt, ce qui donne, au bout du compte, une personne sur deux, en gros, parmi les 106 000 qui ont été contactées. Alors, cela fait beaucoup de monde. Au Québec, par exemple, il y a 90 000 personnes handicapées—je vous dis cela de mémoire—qui ont droit au crédit d'impôt pour l'an 2000. Le crédit d'impôt se chiffre au maximum à 960 \$. Faisons un chiffre rond et disons 1 000 \$, ce qui représente 90 millions de dollars.

Est-ce une fortune pour reconnaître la réalité des personnes handicapées? À moins de ne pas avoir de coeur et d'être obsédé par le fait de racler les tiroirs pour ramasser de l'argent pour pouvoir dépenser ailleurs, sur d'autres choses de plus sexy, comme le fait le gouvernement libéral, et c'est ce que je déplore profondément.

●(1210)

[Traduction]

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, je voudrais poser une question. Je ne sais pas s'il y a des députés qui ont abordé le sujet.

Le fait est que 58 000 personnes ont été privées du crédit d'impôt et que beaucoup d'entre elles ont probablement un handicap mental. J'ai déjà travaillé avec des handicapés mentaux. Ces gens sont incapables de remplir leur propre formulaire. Certains d'entre eux n'ont pas de parents qui puissent les aider. La députée sait-elle combien, parmi ces gens, ont un handicap mental? Y a-t-il quelqu'un qui a demandé au gouvernement d'examiner cette situation?

Il y a une femme à mon église qui connaît de grandes difficultés. Le gouvernement lui a enlevé le crédit d'impôt pour personnes handicapées alors qu'elle ne peut même pas marcher sans aide.

Combien de cas la députée a-t-elle examinés, combien en a examiné son parti, le gouvernement? Combien parmi ces 58 000 personnes ont un handicap mental et sont incapables de remplir un formulaire?

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je ne peux malheureusement pas y répondre, mais ce serait certainement une avenue qu'il serait intéressant d'explorer afin d'avoir une certaine ventilation des personnes à qui on a envoyé ce fameux questionnaire de réadmissibilité.

Il est très clair que, compte tenu des obstacles difficiles auxquels peuvent être confrontées les personnes handicapées, celles souffrant d'un handicap intellectuel, évidemment, requièrent un soutien presque constant. Beaucoup de ces personnes sont privées de ce soutien; elles bénéficient d'un soutien occasionnel.

À certains égards, si ce qu'on lit est trop compliqué—il nous arrive à tous de lire quelque chose et de nous demander ce qu'on nous veut—on le jette à la poubelle. Ainsi, on peut comprendre qu'un bon nombre de personnes ayant une limitation intellectuelle aient décidé de ne pas répondre. Toutefois, ce sera très certainement une question que nous poserons en comité et nous exigeons d'avoir la ventilation appropriée.

[Traduction]

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de cette question, même si nous ne devrions vraiment pas avoir à tenir ce débat. Je partagerai mon temps de parole avec le distingué député de St. John's-Est.

Nous ne devrions pas avoir à tenir ce débat, car le problème n'aurait jamais dû se poser. Le système fonctionnait bien avant, et toute cette restructuration du système de crédit d'impôt pour personnes handicapées n'aurait pas dû avoir lieu.

Les crédits

Ce qui semble se produire à l'heure actuelle, c'est qu'on fait tous les efforts possibles pour exclure, et non inclure, les personnes handicapées. Le concept me paraît pourtant simple: il en coûte plus cher d'être handicapé. Il en coûte plus cher pour le transport, pour les modifications à apporter à son domicile, pour les appareils permettant au handicapé de se débrouiller au jour le jour, et pour les médicaments et les traitements. Il s'agit d'un programme raisonnable. Le gouvernement doit permettre aux gens de déduire un certain montant de leur revenu imposable pour les aider à payer ces coûts supplémentaires. Il est certain que, dans la plupart des cas de handicap, ce crédit ne suffit même pas à couvrir ces coûts additionnels. Cela ne représente qu'une fraction des coûts additionnels que doivent encourir les handicapés.

J'ai eu une rencontre avec le ministre du Revenu national à propos de ce dossier. La ministre a pris le temps de passer en revue avec moi tous les aspects du dossier. La seule conclusion à laquelle j'ai pu en venir au terme de cette rencontre, c'est qu'il est bien dommage que tout le monde n'ait pas la possibilité d'en faire autant. Cette rencontre m'a été très utile. Elle a vraiment fait ressortir que toute cette affaire s'est déroulée dans un contexte caractérisé par de piètres communications, de piètres consultations et de piètres décisions. Je sais gré à la ministre d'avoir pris le temps d'en parler avec moi. Cela ne change rien au fait que le programme est mal dirigé et se fonde sur un concept erroné.

Le concept, ou objectif, consiste à réduire les coûts, alors que l'objectif devrait être d'aider les personnes handicapées à payer les coûts supplémentaires auxquels elles font face.

Je vais évoquer trois exemples. Beaucoup de cas ont été portés à mon attention. C'est ainsi que je me suis intéressé au sujet pour commencer.

Don Pryor, de Truro, a été renversé par un train en 1979. Il a perdu une jambe et subi un grand nombre d'autres blessures graves. Il n'a pas été en mesure de travailler depuis. Il doit supporter de nombreux coûts supplémentaires relativement à son membre artificiel, à son transport et à ses médicaments. Cet homme a une jambe artificielle. Tout à coup, alors qu'il a été admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées pendant 20 ans, une personne brillante du ministère lui a écrit pour lui dire qu'il n'était plus handicapé. C'est honteux.

Je voudrais vous parler du cas de Sherman Bent, un véritable gentilhomme, qui a appris qu'il était atteint du cancer il y a quelques années. Il a subi toutes sortes de traitements de chimiothérapie sans succès. Ensuite, il a subi une greffe de moelle osseuse. Il a perdu une grande partie de sa vue et de son ouïe. Il ne peut se déplacer et il est tout à fait handicapé. C'est une autre personne qui a reçu une lettre du ministère du Revenu national lui disant qu'il n'était plus handicapé et qu'on lui refusait le crédit d'impôt.

J'ai reçu ce matin un appel de M. Albert Comeau de Rothesay, au Nouveau-Brunswick. Il est le président du K.V. Committee for Disabled Persons. Il n'a pas pu travailler depuis 1989. Ses jambes lui causent des problèmes. On a dû lui remplacer les genoux et il est handicapé à bien des égards. Il ne peut même pas s'habiller lui-même. Il ne peut pas marcher; il lui est impossible de grimper des escaliers. Lui aussi a des coûts supplémentaires reliés à des appareils orthopédiques, à des cannes et à des médicaments. Pourquoi ne pouvons-nous pas accorder à ces gens ce petit crédit d'impôt pour personnes handicapées?

Ce sont tous des exemples de gens vraiment handicapés auxquels on refuse le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Nous discutons des détails de ce projet de loi et des critères, mais nous devrions nous arrêter sur le concept lui-même. Il s'agit d'aider les gens handicapés à supporter les coûts supplémentaires que la plupart d'entre nous qui ne sont pas handicapés n'ont pas à supporter. C'est si simple, mais nous semblons mettre l'accent sur la façon de retirer ce crédit d'impôt au plus de gens possible.

Le ministère du Revenu national a envoyé un formulaire aux personnes handicapées pour déterminer si elles étaient handicapées. Il a également été envoyé à leurs médecins. On y dit dans une section:

Répondez aux questions suivantes telles qu'elles s'appliquent à la déficience de votre patient.

Votre patient peut-il marcher?

Répondez *non* uniquement si, même à l'aide d'appareils, de médicaments ou en suivant une thérapie, votre patient est toujours ou presque toujours incapable de marcher 50 mètres sur un terrain plat, ou s'il lui faut un temps excessif pour le faire.

Si vous répondez *non* et que votre patient est confiné à un lit ou à une chaise roulante, indiquez le nombre d'heures par jour (excluant les heures de sommeil) qu'il y est confiné?

●(1215)

Je n'arrive même pas à comprendre. Ce qu'on dit, monsieur le Président, c'est qu'une personne capable de marcher de moi à vous et de revenir n'est pas handicapée. Ainsi, une personne qui a deux jambes artificielles et peut faire le trajet entre moi et vous et revenir, mais est incapable de monter des escaliers, est déclarée ne plus être handicapée. C'est inadmissible. Parce qu'une personne peut franchir une distance de 50 mètres sur le parquet, le fait qu'il ne peut monter un escalier ne compte pas. C'est complètement discriminatoire. Il s'agit d'une attitude répugnante.

J'ai été mis au courant du problème lorsque des gens sont venus me poser des questions à ce sujet. Étonné du nombre de personnes en cause, j'ai présenté une demande d'accès à l'information pour savoir combien de lettres on avait envoyées, combien de personnes avaient répondu et combien avaient perdu leur droit au crédit.

En mai 2002, nous avons appris que 106 000 lettres avaient été envoyées à des personnes déjà considérées comme handicapées et admissibles au programme depuis des années. Là-dessus, 36 000 n'ont même pas répondu. Ces contribuables sont automatiquement devenus inadmissibles. Ils avaient pourtant droit au crédit depuis des années. Ils sont devenus automatiquement inadmissibles parce qu'ils n'ont pas répondu.

Sur les 70 000 personnes qui avaient répondu à ce moment-là, 22 000 avaient essuyé un refus. Par conséquent, 58 000 personnes sur 106 000 avaient été exclues. Il s'agissait de personnes qui avaient déjà établi leur admissibilité et qui touchaient le crédit depuis des années, parfois depuis 20 ou 30 ans.

J'ai demandé si des efforts avaient été faits pour contacter les 36 000 personnes qui n'ont pas répondu afin de déterminer pourquoi elles ne l'avaient pas fait. Est-ce parce qu'elles ne pouvaient lire ou voir? Est-ce parce qu'elles souffraient d'un handicap émotif ou parce que leur médecin n'a pas voulu remplir le formulaire? J'ai cherché à savoir pourquoi 36 000 personnes n'ont pas renvoyé leur formulaire. C'est peut-être parce qu'il était trop complexe. Même moi, je le trouve confus. J'ai posé cette question, et personne n'y a répondu.

Les crédits

Le gouvernement a la responsabilité de communiquer avec toutes les personnes qui n'ont pas répondu au premier formulaire, maintenant qu'on le dit confus, erroné et difficile à comprendre. Le gouvernement devrait communiquer individuellement avec chacune des personnes qui n'ont pas renvoyé le formulaire la première fois et leur donner une deuxième chance de répondre si jamais elles en reçoivent un deuxième qui soit facile à comprendre. Le gouvernement devrait communiquer avec chacune des 22 000 personnes qui ont essayé un refus et avec chacune des 70 000 personnes qui n'ont pas répondu afin de les informer qu'elles peuvent interjeter appel, d'autant que le processus est actuellement réexaminé en vue d'un changement des règles.

Je demande au gouvernement de communiquer avec toutes les personnes qui se sont vu refuser le crédit d'impôt. Le gouvernement doit le faire parce qu'il a une dette envers eux. Nous n'en discuterions pas aujourd'hui si la modification du programme ne faisait pas problème. Le gouvernement reconnaît qu'il y a un problème et dit qu'il y remédiera. Il devrait communiquer avec tous ceux qui ont été exclus la première fois en fonction des critères établis par les médecins pour les patients et les personnes handicapées. Il faut communiquer de nouveau avec tous ces gens-là. C'est de cela qu'il s'agit. C'est cela qu'il faut faire. Nous devrions tenter d'aider les personnes handicapées. Nous ne devrions pas essayer de les priver du crédit d'impôt pour personnes handicapées afin de réaliser de petites économies. Nous devrions au contraire essayer de les aider.

Je demande donc maintenant au gouvernement de communiquer avec toutes les personnes qui n'ont pas répondu au premier formulaire. Je lui demande de communiquer de nouveau avec les gens qui n'ont pas renvoyé le formulaire et qui se sont vu refuser le crédit d'impôt, maintenant qu'il a reconnu que les critères étaient erronés dès le départ. Je présente cette demande au nom des personnes handicapées du Canada. J'espère que le gouvernement changera d'attitude et qu'il veillera à ce que toutes les personnes qui y ont droit profitent du crédit d'impôt au lieu d'essayer de les en priver.

• (1220)

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, je suis d'accord avec l'ensemble des propos du député parce qu'ayant moi-même travaillé avec des handicapés, j'ai constaté les difficultés auxquelles ils sont confrontés et le fait que souvent, ils n'ont l'aide de personne.

Le député a parlé d'une demande d'accès à l'information. Y faisait-on mention des personnes ayant une incapacité mentale? Indiquait-on combien de personnes avaient essayé un refus parce qu'elles ne pouvaient remplir le formulaire ou le lire? Même si on envoie un nouveau formulaire, ces personnes seront toujours incapables de le lire parce qu'elles ne peuvent lire. Le député a-t-il trouvé combien des 58 000 personnes visées souffraient d'une incapacité mentale? Comment un gouvernement peut-il retirer des prestations ou un crédit d'impôt à une des ces personnes?

M. Bill Casey: Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir répondre à la question de la députée, mais je ne le puis car je n'ai pas obtenu cette information. D'après mon expérience personnelle, cependant, je sais que les personnes souffrant de déficiences affectives sont celles qui ont le plus de difficulté à obtenir des prestations d'invalidité du RPC et le crédit d'impôt pour personnes handicapées. On ne peut pas établir l'existence d'une déficience affective au moyen d'un rayon x.

Il est extrêmement difficile de diagnostiquer ce genre de déficience et il est également difficile pour les personnes qui en sont atteintes d'en faire la preuve aux autorités. Cette déficience est la plus difficile à prouver pour les fins d'admissibilité aux prestations,

et il s'agit d'un exercice pénible pour les personnes intéressées. Les formulaires du gouvernement, les demandes, appels et rejets imposent une épreuve trop lourde à ces personnes, dont beaucoup souffrent déjà de problèmes affectifs.

L'expérience m'a appris que les personnes atteintes de handicaps physiques finissent souvent par souffrir de déficiences affectives, parce qu'elles ne peuvent plus soutenir leur famille, travailler ou jouer un rôle utile au sein de leur communauté. Il faut tenir compte de ces aspects. Tous les obstacles que nous leur opposons font qu'il leur est de plus en plus difficile de recevoir des prestations d'invalidité du RPC et le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Je sais bien qu'il doit y avoir des règles et des paramètres, mais j'ai l'impression que nous opposons davantage d'obstacles aux personnes handicapées que nous ne nous efforçons de les aider.

Presque toutes les personnes atteintes de déficiences finissent par souffrir d'un troisième handicap. D'abord atteintes de handicaps physiques, ces personnes se retrouvent avec des déficiences affectives parce qu'elles ne peuvent plus jouer un rôle actif, et elles éprouvent finalement un handicap financier parce qu'elles n'ont plus la capacité de travailler.

Je rappelle le cas de cet homme qui a été heurté par un train en 1979. Il ne peut plus jouer un rôle actif. Incapable de gagner sa vie, il s'est vu retirer le crédit d'impôt pour personnes handicapées dont il bénéficiait depuis 1979. On l'a informé qu'il n'est plus une personne handicapée. L'homme a un certain sens de l'humour. Il a regardé vers le sol en disant: «Je n'ai plus de jambes, mais j'ai ici une lettre qui me dit que je ne suis plus handicapé». Cet homme peut sans doute compter sur un bon sens de l'humour, mais il n'en demeure pas moins que le gouvernement a mal agi.

Pour faire suite à la question de la députée, il n'y a pas moyen de savoir combien, parmi ces personnes, sont atteintes de déficiences affectives et combien souffrent de handicaps physiques, mais il arrive souvent qu'elles soient atteintes des deux.

• (1225)

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie la motion déposée par le NPD. C'est également avec plaisir que j'appuie mon collègue qui a fait un discours très passionné et très humain sur cette question.

Comme nous le savons tous très bien, la motion exhorte le gouvernement à apporter des changements aux exigences d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées. La motion demande qu'on apporte des modifications qui tiennent compte des conditions de vie réelles des personnes handicapées, et ce dans un esprit de bienveillance et de compassion de la part du gouvernement.

Nous n'en serions pas rendus où nous le sommes aujourd'hui si nous avions un gouvernement qui faisait preuve de bienveillance et de compassion dans sa façon de traiter les personnes handicapées. On pourrait s'attendre à ce qu'un programme de crédit d'impôt conçu pour venir en aide aux handicapés soit l'expression même de la compassion et de l'humanité. Toutefois, dans les mains du gouvernement, même un programme conçu pour venir en aide aux handicapés peut devenir un instrument très dangereux ajoutant sans cesse à leurs malheurs. Il peut devenir un instrument avec lequel le gouvernement fait du marchandage, causant ainsi bon nombre de problèmes à nos handicapés.

Les crédits

Il y a près d'un an, tous les députés ont reçu un nombre incroyable d'appels concernant les changements proposés au programme de crédit d'impôt pour personnes handicapées. Puis, les changements ont été apportés et des milliers de Canadiens ont reçu une lettre les informant qu'ils n'avaient plus droit au crédit d'impôt. Un député nous a présenté la situation d'un de ses électeurs. Imaginez un instant comment peut se sentir une personne handicapée qui a droit à un crédit d'impôt depuis 10 ou 15 ans et qui se voit informée soudainement que le gouvernement décidera à partir de maintenant si elle est handicapée ou non. On parle de gens qui ont de réels handicaps, qui ont eu droit à un crédit d'impôt pour personne handicapée pendant des années et qui se voient soudainement et sommairement informer qu'ils ne répondent plus aux critères du programme. Cela n'entraîne pas uniquement des conséquences néfastes sur les capacités mentales de bon nombre de personnes handicapées, mais aussi sur le budget de milliers de Canadiens qui tirent des revenus modestes ou fixes et qui disposent de très peu de ressources pour combler les trous béants dans leur budget causés par un simple trait de crayon d'un fonctionnaire d'Ottawa.

La rapidité et la dureté des décisions n'ont fait que maximiser leurs répercussions. Un jour, quelqu'un était une personne handicapée se prévalant d'un certain programme gouvernemental et le lendemain cette personne n'était plus handicapée. On ne tient pas compte des différents types et des divers niveaux de handicap.

La députée de Saint John a dit quelque chose de très juste au sujet des personnes souffrant d'un handicap mental. Il n'existe pas de radiographie qu'un médecin peut regarder et en conclure qu'une personne est handicapée mentale.

En fait, le formulaire que l'ADRC envoie aux gens renferme des questions ridicules, par exemple:

Votre patient est-il capable de percevoir, de réfléchir et de se souvenir? Répondez *non* uniquement si, même à l'aide d'appareils, de médicaments ou en suivant une thérapie, votre patient est toujours ou presque toujours incapable de percevoir, de réfléchir ou de se souvenir. Par exemple, répondez non si votre patient ne peut pas s'occuper lui-même de ses soins personnels sans supervision continue.

C'est absolument ridicule et cela oblige le médecin à contacter l'ADRC à ce sujet.

La rapidité et la dureté des décisions ne fait que maximiser leurs répercussions. Ces questions, comme l'a fait remarquer le député de Cumberland—Colchester, sont conçues pour exclure des gens. Il est très difficile pour les personnes handicapées d'être traitées équitablement par le gouvernement.

• (1230)

Le gouvernement fait tout un plat du fait qu'il a équilibré le budget. Ce qu'il a réellement prouvé, c'est qu'il était suffisamment impitoyable pour équilibrer le budget aux dépens des chômeurs, des personnes handicapées et des malades.

On l'a vu dans tous les domaines, il n'y a pas que les personnes handicapées qui sont touchées. Les paiements de transfert aux provinces au titre des soins de santé et de l'éducation postsecondaire ont eux aussi été amputés, ce qui a complètement déséquilibré le budget des provinces et des territoires. Faire des études universitaires est devenu le privilège des riches, à moins de s'endetter lourdement. Les malades font la queue dans l'attente de traitements et le système de santé est tellement mal en point qu'il n'est dépassé en cela que par les forces armées. Maintenant, on s'en prend aux personnes handicapées. Dans les régions qui dépendent d'emplois saisonniers, des restrictions massives ont été imposées au régime d'assurance-emploi.

Tout cela indique que le gouvernement équilibre son budget aux dépens des chômeurs, des malades et de ceux qui ne peuvent obtenir des soins de santé décentes. Maintenant il s'en prend aux personnes handicapées. Il a commencé par les malades, puis ce fut le tour des chômeurs et maintenant c'est celui des personnes handicapées. Tous les groupes de la société sont des cibles possibles quand le gouvernement se met à sabrer dans leur financement pour faire avancer ses propres priorités.

Si seulement le gouvernement réduisait le gaspillage et le favoritisme politique, cela contribuerait grandement à financer le crédit d'impôt pour personnes handicapées, qui est adapté aux réalités quotidiennes et aux besoins courants des personnes handicapées.

Nous n'avons pas besoin d'autres suppressions ou modifications unilatérales. Les groupes spéciaux devraient être consultés à fond sur ces questions, avant que des modifications fondamentales ne soient apportées à un programme comme le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Il est question ici d'un grand nombre de personnes défavorisées de notre société. Il nous appartient d'être extrêmement sensibles, et non insensibles, en prenant des décisions unilatérales; je répète, il nous appartient d'être extrêmement sensibles aux dures réalités qu'affrontent de nombreux Canadiens, qui n'y sont pour rien.

Il n'y a vraiment pas d'inconvénient à ce que chacun de nous appuie cette motion. Elle est sensée. C'est une motion que le gouvernement devrait être disposé à adopter d'ici la fin de la journée.

Nous devrions également nous rendre compte que le crédit d'impôt ne tient pas compte de la réduction considérable des moyens financiers des personnes handicapées. Nous devrions nous rendre compte que le crédit d'impôt ne compense qu'une infime partie des coûts que doivent engager la plupart de ces personnes, ce qui ne favorise pas l'équité fiscale. Le crédit d'impôt ne profite pas à la majorité des Canadiens handicapés, car ils vivent peut-être dans la pauvreté. La plupart d'entre eux n'ont pas un revenu imposable.

Au Parlement, le Sous-comité de la condition des personnes handicapées a procédé récemment à un examen. Il a tenu des audiences l'hiver dernier et a rendu public un rapport sur les questions liées au crédit d'impôt. Le rapport critiquait «les pratiques de l'ADRC, jugées tout à fait inadéquates, à l'endroit des personnes handicapées». Il réclamait une refonte complète du programme de crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre désirent que le gouvernement entreprenne une refonte de ce programme. Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre désirent que le gouvernement agisse très rapidement pour aider nos personnes handicapées.

• (1235)

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, ayant entendu les remarques du député d'en face, je me demande s'il a déjà reçu à son bureau, même avant qu'il ne devienne député, des gens qui avaient droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées, mais qui, du moins d'après ce qu'il pouvait voir, étaient probablement parfaitement capables de travailler et de gagner leur vie?

Les crédits

Le député ne croit-il pas que l'intention du gouvernement, qui est de promouvoir l'autonomie et d'encourager les gens à essayer de se débrouiller seuls même s'ils sont handicapés, est la bonne chose à faire? Même si nous pensons pouvoir changer les règles pour qu'elles soient un peu mieux ciblées, ne croit-il qu'il est préférable d'essayer d'encourager les gens à être autonomes plutôt que de les rendre plus dépendants en leur donnant de l'argent au moyen du crédit d'impôt pour personnes handicapées?

M. Norman Doyle: Monsieur le Président, nous ne parlons pas ici de gens autonomes. Nous sommes tous d'accord pour dire que les gens qui ne sont pas autonomes devraient être encouragés à le devenir, mais ce n'est pas ce dont il est question ici. Nous parlons de personnes qui sont vraiment handicapées.

Encore une fois, je renvoie le député à l'examen effectué par le Sous-comité parlementaire sur la condition des personnes handicapées. Il a tenu des audiences l'hiver dernier et a publié son rapport, non pas sur les personnes qui sont autonomes, mais bien sur les personnes qui sont véritablement handicapées. J'imagine que tous les partis politiques étaient représentés au sein de ce sous-comité. Lorsqu'il a publié son rapport, il a précisé très clairement qu'il critiquait l'ADRC pour ses pratiques qui étaient grossièrement inadéquates en ce qui a trait aux personnes handicapées. Il a réclamé une réforme complète du programme de crédit d'impôt pour personnes handicapées.

C'est pour moi une indication qu'il y a un problème dans le système. C'est le gouvernement lui-même qui a créé le problème. Le sous-comité a examiné la question de près et a exhorté le gouvernement à faire quelque chose pour aider les personnes handicapées, les gens qui sont véritablement handicapés et non ceux qui sont autonomes.

• (1240)

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je vais faire une observation et mon collègue voudra peut-être ensuite intervenir à son tour. Mon intervention touche d'une certaine manière à la question que notre collègue ministériel vient de poser.

Si le critère utilisé pour juger de l'admissibilité au crédit d'impôt prévu dans la Loi de l'impôt sur le revenu est celui de l'autonomie, je m'interroge sur l'attribution d'allègements fiscaux aux sociétés, de crédits d'impôt aux personnes ayant un enfant en bas d'un certain âge, d'une exemption personnelle et même d'un crédit d'impôt, pour ainsi dire, pour des dons à un parti politique ou à des oeuvres de bienfaisance. Si c'est là le critère utilisé, je pense que le député n'a rien compris.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées a pour but de reconnaître que les personnes handicapées doivent assumer des coûts supplémentaires que l'on ne voit pas toujours, pour des choses auxquelles on ne pense pas normalement.

Je connais une personne paraplégique qui se rend chaque jour à son travail. Les députés se rendent-ils compte des coûts supplémentaires qu'elle doit absorber pour l'achat de serviettes pour incontinence, de suppositoires, de chaussures spéciales et de cathéters, toutes des choses qu'elle utilise quotidiennement, ainsi que pour son transport? Cette personne, même si elle est assez autonome, mérite un allègement fiscal en raison de ces coûts supplémentaires. C'est la raison pour laquelle le crédit d'impôt pour personnes handicapées a été créé.

Si le député d'en face ne comprend pas cela, alors nous sommes en grave difficulté.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, j'ai été élu pour la première fois en 1988. Mon travail de

député a beaucoup changé depuis ce temps en raison des compressions effectuées dans les bureaux du gouvernement, à DRHC, à l'ADRC et dans le régime de pensions du Canada. J'agis souvent comme point de service pour les gens de ma circonscription rurale qui, lorsqu'ils ont besoin de s'adresser au gouvernement, passent par mon bureau parce que les autres endroits où ils avaient l'habitude d'aller n'existent plus.

Le député de St. John's-Est et son personnel ont-ils été informés des changements proposés et des effets qu'ils auront sur les personnes handicapées de sa communauté? A-t-on indiqué à son personnel comment s'occuper des personnes souffrant d'un handicap? Je lui pose ces questions parce que j'ai assisté à une séance d'information avec le ministre il y a quelques semaines. Ce fut très instructif.

M. Norman Doyle: Monsieur le Président, non. Le gouvernement aurait pu à tout le moins informer les députés des effets de ces changements sur les personnes handicapées.

Le député de Churchill a fait un très bon commentaire. Nous devons réaliser que le crédit d'impôt compense une très faible portion des coûts assumés par la plupart des personnes handicapées et qu'il ne leur donne pas l'équité fiscale.

Je viens de souligner que les crédits d'impôt ne bénéficiaient probablement pas à la majorité des Canadiens handicapés car nombre d'entre eux vivent dans la pauvreté et la plupart n'ont pas de revenu imposable. Le député a soulevé un très bon point.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, j'ai beaucoup réfléchi au processus et à la façon de faire du gouvernement. Je ne sais pas si on peut parler de mesquinerie ou d'ignorance ou si nombre de députés ministériels n'ont pas fait leur travail ou s'ils décideront de se pencher sur la question, d'écouter le public et de se rallier à l'opposition en réaction à cette attaque mesquine.

Un commentaire a été formulé il y a quelques minutes quant à savoir si nous pouvions porter un jugement visuel pour déterminer si une personne était handicapée ou non. Voilà un grande partie du problème. Les gens font des hypothèses; ils tirent des conclusions. Ils ne voient pas ou ne comprennent pas que des personnes souffrent de dystrophie musculaire, de fibromyalgie, de troubles psychiatriques, de paralysie cérébrale ou de sida, ou n'ont pas de respect pour ces personnes. Nous ne saurions porter de jugement sur un simple coup d'oeil. Nous ne devrions pas, en tout cas, mais la Chambre est pourtant réduite à le faire. On insinue pourtant qu'on peut faire un diagnostic rapide quant à savoir si une personne peut être admissible à un crédit ou non. Il s'agit d'un montant de 950 \$. Pour 950 \$, on se demande s'il faut leur enseigner l'autonomie ou le respect de soi.

Les crédits

J'ai des petites nouvelles pour les députés. Les personnes handicapées au Canada sont surreprésentées parmi les personnes à faible revenu et parmi celles sans emploi. Je peux dire cela à la Chambre parce que j'ai travaillé sept ans comme prospecteur d'emplois pour des personnes ayant un handicap physique ou un handicap lié au développement, au sein de deux excellentes organisations qui étaient sous-financées. Nous réussissions à faire épargner des deniers publics, car nous aidions ces personnes à ne plus dépendre de l'aide sociale en travaillant à temps partiel ou à temps plein, ce qui leur occasionnait toutefois des dépenses supplémentaires. Si elles devaient aller travailler sans pouvoir emprunter les transports en commun parce qu'ils n'étaient pas accessibles, elles devaient se rendre au travail en taxi. Ces personnes n'avaient pas des horaires leur permettant d'utiliser le transport adapté ou d'autres systèmes de transport accessibles fonctionnant à des heures régulières. Comme elles avaient besoin de systèmes à d'autres moments, elles devaient se rendre au travail, puis rentrer à la maison en taxi.

En ce qui concerne les mesures d'aide personnelle, il y a toutes sortes de besoins à satisfaire, et nous discutons d'une somme de 950 \$. Il ne s'agit pas d'un luxe. Il ne s'agit pas d'une somme qui peut être réclamée parce que la personne est allée jouer une partie de golf d'entreprise ou qu'elle a participé à une manifestation sportive quelque part et a pu déduire ces frais. Ce n'est pas un choix. La personne handicapée n'a pas choisi de l'être. Elle doit composer avec cette situation, et nous devrions l'appuyer. Cela n'a rien à voir avec le fait de la rendre plus autonome. Elle comprend cela. Elle ne veut pas être un fardeau pour sa collectivité ou le Canada. Elle veut participer à la vie de la société et y apporter sa contribution.

Le processus établi est de toute évidence un gâchis. Tout Canadien qui suit le débat comprend que les programmes globaux ou les mesures fiscales qui ont été proposés aux personnes handicapées sont des obstacles. Cela ne fonctionne pas pour elles. Quant au processus de demande, c'est une autre histoire. Il est déshumanisant pour ces personnes de devoir aller consulter de nouveau un médecin pour qu'il affirme ou réaffirme qu'elles sont handicapées. Elles ne veulent pas avoir à faire cela. Elles ne veulent pas retourner chez leur médecin pour qu'il établisse de nouveau qu'elles sont handicapées.

J'ai reçu une lettre d'une électrice de ma circonscription, qui m'écrit ceci:

Je me sers d'une canne depuis l'âge de 62 ans. J'ai des problèmes d'équilibre parce qu'on m'a donné des doses massives de Genomycin lorsque mon appendice s'est rompu. Cela importait peu que je me serve d'une canne ou d'une marchette—en autant que je pouvais marcher 50 mètres, je n'étais pas admissible. Au fil des années, j'ai aussi développé une sténose du canal rachidien et un diabète, pour lequel je prends de l'insuline et de la metformine. Ma santé s'est certes beaucoup dégradée depuis 14 ans.

Cette dame bénéficiait du crédit d'impôt pour personnes handicapées lorsqu'elle avait 62 ans. Maintenant qu'elle a 76 ans, on lui refuse ce crédit, comme si son état s'était amélioré avec le temps. Je ne peux tout simplement pas croire cela.

Dans mon empressement à prendre la parole, monsieur le Président, j'ai oublié de vous signaler que je partagerai le temps mis à ma disposition avec le député de Palliser. Je m'excuse de ne pas l'avoir mentionné dès le début.

En général, nous devons nous occuper des membres handicapés de notre société et ce crédit d'impôt est de nature à favoriser leur inclusion. C'est une amélioration. Le crédit d'impôt donnera aux Canadiens handicapés les moyens de couvrir les frais associés à leur handicap et partant, de participer davantage à la société, au marché du travail, aux activités sociales et à toutes sortes d'autres choses.

Voilà pourquoi le crédit d'impôt est tellement important. C'est un outil. C'est le moyen dont ils ont besoin pour atteindre certains de leurs objectifs.

Les cas dont nous avons été témoins expliquent l'émotivité du débat qui se tient à la Chambre et c'est notamment pour cela que nous devons examiner cette question. Le gouvernement prétend élargir la tranche d'imposition pour beaucoup d'autres personnes, notamment à l'égard de l'impôt sur les gains en capital. On a récemment entendu parler d'un remboursement de 1 milliard de dollars par suite de différences d'imposition des gains en capital; or, il est ici question de 950 \$ par personne. C'est très loin du milliard de dollars. Que dire de la TPS et des échappatoires non supprimées? Que dire de toutes les recettes dont se prive le gouvernement en ne poursuivant pas les délinquants? On pourrait en parler encore et encore.

● (1245)

Dans le rapport des audiences du sous-comité parlementaire présenté en mars 2002, les députés faisaient des recommandations qu'ils appuyaient à l'unanimité. Ils ont aussi fait preuve d'un esprit d'équipe qui devrait être respecté à la Chambre. Les modifications précisaient clairement qu'il y avait un volet de participation pour les personnes handicapées et un autre pour les organismes les représentant. Ils ont dit clairement qu'ils souhaitaient des changements présentant un caractère plus inclusif et qu'ils ne voulaient pas y trouver d'élément restrictif, mais c'est ce qui s'est produit.

Ma circonscription a vraiment été affectée par cette situation. Nous continuons de recevoir chaque jour des pétitions, des formulaires et des lettres. Nous accumulons de plus en plus d'exemples.

Un autre homme est venu me voir l'autre jour et je lui ai parlé. Il est atteint de paralysie cérébrale. C'est une affection permanente. Il marche avec énormément de difficulté, et un membre du personnel s'en est rendu compte lorsque cette personne s'est présentée au bureau. Son formulaire faisait état de la règle des 50 mètres en ce qui concerne la distance de marche. Certains jours, il arrive à franchir cette distance mais, la plupart du temps, il en est incapable. Le médecin n'arrive pas à déterminer s'il peut ou non franchir une distance de 50 mètres. Certains médecins répondraient oui et, le cas échéant, la personne deviendrait inadmissible. La situation peut varier, alors comment peuvent-ils se prononcer? De plus, pourquoi a-t-on fixé cette distance à 50 mètres? Pourquoi n'est-elle pas de 49 mètres? Pourquoi n'est-elle pas de 51 mètres? Quelqu'un peut-il répondre à cette question? Cela n'a absolument pas de bon sens.

Cette situation revêt beaucoup d'importance pour les Canadiens en général et pour la société. Bon nombre de personnes handicapées ont eu à relever des défis au fil des ans. C'est une situation que nous devons changer. Nous devons être plus inclusifs. Je sais que bon nombre de députés d'arrière-banc de l'opposition ont parlé des problèmes que cette situation a provoqués dans leur bureau local. À l'heure actuelle, 30 000 personnes sont touchées par cette mesure. C'est l'inconnu qui rend la situation difficile en ce qui concerne leur crédit d'impôt. Lorsqu'ils doivent en faire de nouveau la demande, cela entraîne pour eux des coûts supplémentaires. C'est aussi un coup de dé, car s'ils n'obtiennent pas le crédit, ils ne peuvent obtenir le remboursement des honoraires du médecin et des coûts médicaux. C'est une situation très traumatisante. Elle porte aussi atteinte à leur sens de la sécurité.

Les crédits

Ce sont les raisons pour lesquelles cette motion doit être débattue et, plus important encore, mise en œuvre. À mon avis, la volonté y est. J'espère que les gens ne tireront pas de conclusion et qu'ils contribueront à tout le moins au maintien du statu quo pendant que le gouvernement accorde parallèlement de nouveaux allègements aux grandes entreprises et à d'autres personnes.

• (1250)

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, les députés conviendront tous qu'il faut traiter les personnes atteintes d'incapacité avec bienveillance et compassion, mais, chose certaine, l'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés dans ce cas tient à la difficulté d'élaborer une réglementation qui soit effectivement basée sur la bienveillance et la compassion, tel que l'a recommandé le sous-comité.

Le député d'en face a cité la règle des 50 mètres déterminant la capacité de marcher et a voulu savoir pourquoi ce ne serait pas 49 mètres, ou 51 mètres. Je voudrais, à mon tour, lui poser la question suivante: s'il devait élaborer une règle pour déterminer le niveau d'incapacité d'une personne par rapport à la distance qu'elle peut faire à pied, comment s'y prendrait-il?

M. Brian Masse: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Premièrement, s'agissant de bienveillance et de compassion, je rappelle que les personnes atteintes d'incapacité veulent être traitées comme tout le monde. C'est au fond tout ce qu'elles demandent. Ces 950 \$ ont pour objet de supprimer une partie des difficultés supplémentaires qu'elles éprouvent à cause des obstacles que nous avons créés dans notre société. Ces obstacles supplémentaires ont été créés par nous qui avons négligé de prévoir des modes de transport accessibles, qui avons négligé, pendant tant d'années, d'investir des fonds publics à ce chapitre. Nous avons créé l'architecture qui constitue un obstacle pour ces gens. C'est de cela dont il s'agit: faire disparaître ces coûts supplémentaires qu'ils ont régulièrement à assumer.

Pour ce qui concerne le nombre précis de mètres qu'ils peuvent franchir à pied, il conviendrait de vérifier si la distance parcourue est faite avec une difficulté relative, ou bien si cette difficulté ne survient que de temps à autre. Il n'est pas obligatoire que ce soit 50 mètres. Il faut cependant que, d'un point de vue médical, les personnes concernées aient de la difficulté à se déplacer par leurs propres moyens. Voilà comment, à mon avis, nous devrions aborder le problème. Il ne s'agit pas de 50, de 51 ou de 49 mètres. Nous devrions revoir cette disposition de façon que les personnes ayant des difficultés ambulatoires et se trouvant dans l'obligation de consacrer une partie de leurs revenus à l'achat d'appareils de marche soient celles qui touchent ce crédit d'impôt.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, le député de Windsor-Ouest a indiqué qu'on avait refusé le crédit d'impôt pour personnes handicapées à quelque 30 000 personnes. Je ne sais pas s'il est au courant ou pas du fait que quelque 60 000 personnes ayant reçu cette lettre n'y ont pas répondu. Je constate souvent, dans ma circonscription, que les gens ne sont pas informés des différents crédits d'impôt dont ils pourraient se prévaloir. Il y a des gens qui ne savent même pas que la sécurité de la vieillesse peut s'ajouter aux prestations du RPC, ou encore qu'il existe d'autres crédits d'impôt auxquels ils peuvent avoir droit. Les crédits d'impôt de ce genre sont nombreux.

Il existe probablement beaucoup de Canadiens qui n'ont pas beaucoup d'argent et qui ignorent l'existence de ces crédits. Ils font remplir leur déclaration de revenus chez H&R Block—ce n'est pas

pour lui faire de la publicité que je nomme cette entreprise—ou ailleurs. On ne demande pas le crédit d'impôt parce qu'on ne sait pas nécessairement si la personne souffre d'un handicap.

Le député peut-il nous dire si, à son avis, le coût des démarches administratives à mener pour contester l'octroi de ce crédit d'impôt aux personnes handicapées ne serait pas trop élevé par rapport au coût même de ce crédit d'impôt?

• (1255)

M. Brian Masse: Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour sa question.

En ce qui concerne les 60 000 personnes qui ont reçu la lettre mais qui n'y ont pas répondu, cela ne me surprend pas puisqu'on a envoyé une lettre à bien des gens qui ont une déficience visuelle. Comme ils ont déjà du mal à communiquer, notamment à lire les journaux ou tout autre écrit, ce mode de communication leur a certainement posé un problème. Qu'on envoie une lettre-type à des gens qui ont besoin d'un supplément ou du moins d'un avantage fiscal pour couvrir certains coûts, cela illustre bien, à mon avis, le manque de programmes accessibles, surtout quand on est conscient de l'existence d'autres problèmes, notamment aux niveaux de la langue, de l'alphabétisation et de la capacité de lire. Si on tient compte de tous ces éléments, il ne faut pas se surprendre que 60 000 personnes n'aient pas répondu.

En tant qu'ex-membre du conseil d'administration de l'Institut national canadien pour les aveugles, je peux vous dire que bien des gens n'ont pas accès aux communications couramment diffusées par les médias ou même au sein de leur collectivité en général, sous forme de dépliants ou de documents de cette nature.

Pour ce qui est plus précisément des coûts de l'opération, il serait certainement plus utile de consacrer cet argent à la création de programmes sociaux ou du moins à une forme d'aide aux personnes handicapées afin de les inciter à participer davantage aux activités de leur collectivité et, plus important encore, à pleinement fonctionner au sein de la société, au lieu de gaspiller des centaines de milliers de dollars, comme ce fut le cas ici, pour envoyer des lettres.

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet de la motion de l'opposition parrainée par le NPD. C'est un plaisir car il y a bien des gens dans la circonscription de Palliser qui sont très intéressés par ce sujet. Ils se sont présentés à mes bureaux de comté pour faire part de leurs préoccupations et de leurs expériences au sujet du crédit d'impôt pour personnes handicapées et de la décision soudaine du gouvernement. Ces gens avaient été déclarés handicapés, mais ils doivent maintenant présenter une nouvelle demande.

Je félicite le chef de notre parti et porte-parole pour les personnes handicapées, la députée de Dartmouth, d'avoir présenté la motion. Je voudrais également souligner le travail effectué par le Sous-comité sur la condition des personnes handicapées. Je sais que son président, le député de St. Paul's, un de nos vis-à-vis, suit le débat de très près à l'instar, selon moi, d'un certain nombre de députés.

Le sous-comité a accompli un excellent travail, mais l'Agence des douanes et du revenu du Canada et le ministre des Finances n'en ont malheureusement pas tenu compte. Ainsi, il est sans aucun doute important que notre caucus ait soulevé cette question pour rappeler aux Canadiens et à la Chambre qu'en tant que pays, nous laissons tomber ceux qui, jusqu'à maintenant, ont touché le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Ces gens ont besoin d'être aidés et non punis par la société.

Les crédits

Le grand auteur-compositeur américain Woody Guthrie parlait dans l'une de ses chansons de ceux qui n'hésiteraient pas à piger des pièces dans la tasse d'un aveugle. Je me suis rappelé de cela en entendant le député de Windsor-Ouest parler des années qu'il avait passées à la section de Windsor de l'Institut national canadien pour les aveugles à aider les gens qui ont désespérément besoin de notre aide.

Malheureusement, ces gens sans scrupule pourraient bien se trouver en face ou pourraient travailler pour l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Nous sommes d'avis qu'ils harcellent les personnes handicapées.

Beaucoup de personnes handicapées font face à des coûts que les autres Canadiens n'ont pas à assumer, comme le député de Windsor-Ouest l'a dit de façon si éloquent. Ces gens doivent peut-être obtenir de l'aide pour préparer leurs repas ou pour s'habiller, par exemple.

Nous savons qu'environ 200 000 Canadiens qui touchent les prestations d'invalidité du RPC sont également admissibles à un modeste crédit d'impôt pour personnes handicapées de 960 \$. Cela ne représente pas beaucoup d'argent. Un problème se pose relativement au crédit car le gouvernement fédéral applique les règlements, je le répète, de la façon la plus restrictive possible. Certaines personnes auxquelles on avait refusé le crédit se sont adressées aux tribunaux et ont eu gain de cause.

Il y a six ans, un juge de la Cour fédérale a assoupli l'interprétation générale des critères restrictifs auxquels le gouvernement assujettit les gens, en statuant que, si le but du Parlement est d'accorder aux personnes handicapées une aide pour atténuer les contraintes que leur impose leur handicap, la disposition doit être interprétée dans une optique humanitaire fondée sur la compassion.

Le gouvernement n'a pas appliqué cette optique dans ce cas-ci.

L'automne dernier, l'ADRC a envoyé, comme on l'a rappelé, quelque 100 000 lettres à des Canadiens qui recevaient le crédit d'impôt pour personnes handicapées, afin de les informer qu'elles devraient présenter une nouvelle demande pour conserver leurs prestations. Les lettres ont été envoyées en dépit du fait que les personnes concernées recevaient le crédit d'impôt depuis des années, et malgré le fait que des députés de l'opposition, notamment du Bloc Québécois, du Nouveau Parti démocratique et du Parti progressiste-conservateur, avaient posé des questions précises au ministre de l'époque afin de savoir pourquoi le gouvernement envoyait de telles lettres.

Les gens sont maintenant obligés d'obtenir un certificat médical et de remplir à nouveau un formulaire. Je signale que les médecins demandent souvent des honoraires à ces personnes, dont le revenu disponible est déjà limité.

● (1300)

J'ai signalé, au début, que nous avons reçu, à Regina et Moose Jaw, de nombreux appels d'électeurs qui sont confus, effrayés et mécontents de ce qui se passe. Ces personnes savent bien que leur santé ne s'est pas améliorée. Dans certains cas elle s'est maintenue, mais dans les pires cas elle peut s'être détériorée. Ces personnes veulent savoir pourquoi on les soumet à un tourment pareil.

Nous craignons que le gouvernement n'utilise ce processus bureaucratique pour contraindre certains prestataires à renoncer au crédit d'impôt; il semble que nos craintes étaient fondées. Environ le tiers des personnes qui ont reçu des lettres se sont vu refuser le crédit d'impôt parce qu'elles ne sont plus considérées comme des personnes handicapées.

Il y a quelques mois à peine, à la fin d'août, le tout nouveau ministre des Finances a annoncé qu'il modifierait la Loi de l'impôt sur le revenu pour y inscrire ces nouvelles restrictions. Ces modifications à la loi privent les personnes handicapées de ce que la cour leur avait accordé. Je citais la décision de 1996. Le ministre a indiqué qu'il a l'intention de resserrer les règles en limitant la définition des personnes capables de se nourrir elles-mêmes. Les personnes qui doivent passer beaucoup de temps à magasiner ou à préparer leurs repas ne seront plus admissibles à un crédit d'impôt.

Ces définitions étroites signifient que tant et aussi longtemps que les gens arrivent à enfiler une chemise, ils n'ont plus droit au crédit d'impôt. Ces sont des décisions impitoyables. Quelqu'un a déclaré qu'il fallait être à l'article de la mort pour être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Je maintiens que ça n'a jamais été l'objectif, mais que c'est plutôt la façon dont il est interprété.

Nombre de gens soutiennent que les personnes handicapées font l'objet de coupures. Je souligne également qu'au cours de la semaine dernière, réservée au travail de circonscription, j'ai rencontré un couple à mon bureau de Regina. Le problème n'est pas uniquement que les deux fils de ce couple n'ont désormais plus droit à ce crédit et qu'ils ont perdu leur requête à toutes les étapes de l'appel; c'est également que l'Agence des douanes et du revenu du Canada leur a fait parvenir une facture de 1 200 \$ parce qu'ils avaient bénéficié de cet avantage fiscal. Soudainement, le gouvernement estime que ce couple doit de l'argent pour leurs deux fils qui auparavant étaient considérés admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées. C'est tout à fait inacceptable. Ces gens sont venus à mon bureau et ont déclaré qu'ils avaient décidé de faire tout ce qui s'impose et de continuer à lutter parce que la situation est tout simplement injuste, inhumaine et qu'ils se devaient de réagir.

Le gouvernement réussit très bien à rallier non seulement tous les partis d'opposition, mais aussi bon nombre de ses propres députés d'arrière-ban, et le milieu des gens handicapés est galvanisé comme jamais auparavant. Si on n'apporte pas de changements, la lutte continuera et s'amplifiera. Je tiens à mettre le gouvernement en garde contre ce qui adviendra s'il ne prend pas conscience de la grave erreur qu'il a commise et qu'il perpétue.

Une autre personne s'est présentée à mon bureau pour dire qu'elle était admissible au crédit d'impôt depuis dix ans à cause d'une crise cardiaque et que son crédit avait été supprimé.

Une femme de Saskatoon, à qui j'ai parlé lors de notre congrès du week-end, a déclaré:

J'attends, comme bien d'autres, une réponse disant que j'aurai encore droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées. J'y avais droit auparavant et mes médecins et moi croyons que je suis encore admissible...

J'ai complété ma déclaration de revenus et je comptais recevoir un remboursement dépassant les 3 000 \$ à cause du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Bien au contraire, j'ai reçu une facture. J'ai payé la somme indiquée en espérant que quelqu'un constaterait qu'une erreur avait été commise. Les médecins qui me soignent connaissent certainement mieux mon état de santé qu'un médecin qui lit mon dossier d'impôt dans un bureau de Winnipeg.

Voilà des propos provenant de Canadiens ordinaires de tous les coins du pays et de ma province. Le gouvernement doit apporter les changements importants requis pour régler ce problème et faire disparaître cette folle idée selon laquelle des gens auparavant admissibles aux crédits d'impôt pour personnes handicapées devraient maintenant présenter une autre demande à cet égard.

Les crédits

● (1305)

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire que j'appuie le principe à la base de la motion. Les Canadiens handicapés devraient être traités avec plus d'indulgence que ne le prévoit le programme actuel de crédit d'impôt pour personnes handicapées. Je félicite la députée de Halifax de nous avoir saisis de cette motion.

Les gens dont nous parlons comptent parmi les plus vulnérables de notre société. Nous avons le devoir de veiller à ce que l'argent des contribuables soit bien dépensé et à ce qu'il y ait aussi peu de gaspillage que possible dans le système, mais nous pouvons sûrement prévenir la fraude fiscale tout en respectant la dignité de nos concitoyens handicapés et en comprenant leurs besoins spéciaux.

Pour se montrer compatissant et bienveillant, le gouvernement devrait reconnaître que la méthode utilisée actuellement pour établir l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées doit être améliorée et devrait être révisée et modifiée par le ministre des Finances.

Je suis entièrement d'accord avec le député de Palliser. Il a abordé les questions figurant dans le certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il faut répondre par oui ou par non et ces réponses semblent très restrictives. Beaucoup de situations dont nous parlons ne se résument pas par un oui ou un non.

Il y a une question en particulier que je tiens à signaler: Le patient peut-il s'habiller lui-même? Le médecin doit répondre par oui ou non. Si le médecin répond non, c'est que le patient n'en est pas capable, mais si le patient est tombé ou a subi un accident tandis qu'il s'habillait, le médecin n'a aucune latitude pour dire que quelqu'un devrait surveiller le patient pendant qu'il s'habille. La fierté intervient parfois quand les patients insistent pour s'habiller eux-mêmes, mais ils ont besoin que quelqu'un de la famille ou de l'extérieur de la famille soit présent au cas où ils auraient un accident.

Le médecin n'a absolument aucune latitude quand il remplit le formulaire de certificat.

Le député de Palliser pourrait-il nous dire ce qu'il pense du formulaire de certificat pour le crédit d'impôt et suggérer peut-être d'autres points sur lesquels on pourrait améliorer le certificat?

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député d'Egmont de ses propos. Entre parenthèses, je pense qu'il fait allusion à ce que j'ai dit, à savoir que pas mal de ministériels n'étaient pas à l'aise avec la décision de l'exécutif dans ce dossier.

Quant à la question concernant le certificat, je pense que si nous consultations le monde médical, les gens chargés de remplir ces formulaires de demande du crédit d'impôt pour personnes handicapées, nous nous apercevons qu'ils sont très préoccupés par le fait qu'ils doivent essentiellement se limiter à répondre par oui ou par non. Ils n'ont pas la place de fournir les explications qui permettraient au fonctionnaire chargé d'évaluer la demande au bureau de l'ADRC, à Winnipeg, ou ailleurs, de déterminer honnêtement l'état de la personne en question. Le médecin ne dispose que d'un espace minuscule pour répondre. Si le médecin pouvait expliquer plus en détail l'état de la personne qu'il a vue, le résultat serait sans doute plus heureux.

À notre avis, le formulaire est tout simplement trop restrictif pour que cela puisse se passer actuellement.

● (1310)

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Toronto—Danforth.

Ce qui est vraiment très dommage au sujet de la motion d'aujourd'hui est que le travail du Sous-comité de la condition des personnes handicapées représente ce qu'il y a de mieux au Parlement.

L'une de mes électrices, Lembu Buchanan, m'a fait part de ses préoccupations concernant la nature restrictive du formulaire et le fait qu'il ne faisait pas place aux maladies mentales. Nous avons un énorme problème administratif à l'ADRC, à tel point que tous les députés ont été galvanisés, disant que ce n'était pas comme ça qu'on faisait une vérification et que les gens étaient furieux d'être obligés d'aller voir un médecin pour prouver leur admissibilité.

En ma qualité de présidente du sous-comité, je veux faire remarquer que non seulement le rapport a reçu l'appui de tous les partis, mais qu'il a été adopté à l'unanimité par le sous-comité avec l'appui unanime du Comité du développement des ressources humaines. Il est très clair que nous voulions que le gouvernement agisse.

Si nous attirons l'attention sur le document de la Bibliothèque du Parlement, qui compare ce que nous demandions dans le rapport et la pénurie de réponses précises dans la réponse déposée par le gouvernement en août, c'est qu'il est dommage que plusieurs mois plus tard nous soyons toujours ici en train de commenter le rapport du sous-comité et les modifications proposées au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Nous devons signaler que le ministère des Finances semble croire que son rôle consiste à interpréter la Loi de l'impôt sur le revenu et que le rôle de l'ADRC est de l'appliquer. Nous devons comprendre que le Parlement veut maintenant récupérer ce rôle d'interprétation de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il est évident que la communauté des handicapés ne veut pas que des personnes obtiennent le crédit d'impôt pour personnes handicapées sans y avoir droit. Elle veut que l'argent aille à ceux qui le méritent. Cela explique que notre comité a proposé, dans le cadre de ses recommandations, quelques solutions très claires.

Nous voulions un moratoire immédiat sur la façon dont la vérification était exécutée. Nous avons surtout demandé la création d'un comité consultatif afin que le monde médical et la communauté des handicapés puissent se retrouver pour interpréter différentes choses et intervenir, par exemple, quand un tribunal prend une décision difficile. Ce serait un moyen de faire participer les citoyens au processus démocratique que le Parlement représente entre les élections.

Nous avons également demandé au ministère des Finances d'examiner toutes les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu ayant trait aux personnes handicapées. Il y a actuellement beaucoup de confusion, non seulement au sujet des dépenses pouvant ou non faire l'objet de reçus, mais aussi au sujet de tout ce qui concerne les personnes handicapées.

Nous avons demandé une réponse appropriée au rapport du Sous-comité de la condition des personnes handicapées, réponse que nous n'avons pas encore reçue, mais qui, heureusement, doit être examinée au Comité du développement des ressources humaines jeudi matin, en présence de responsables des Finances et de l'ADRC.

Examinons les modifications envisagées de la Loi de l'impôt sur le revenu et les raisons pour lesquelles elles conviennent si mal.

Les crédits

Le ministère des Finances envisage le crédit d'impôt pour personnes handicapées d'une façon qui s'oppose à toutes les interprétations judiciaires modernes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette façon est contraire aux intentions du Parlement. Pourtant, le ministère des Finances dit vouloir appliquer ces intentions.

Les tribunaux et le sous-comité ont adopté la même approche et ont soutenu que les décisions relatives à l'admissibilité doivent être prises au cas par cas, après application d'un ensemble de critères fondés sur des considérations humanitaires.

Le ministère des Finances, de son côté, veut exclure des catégories entières de personnes handicapées, par exemple les personnes atteintes de la maladie coeliaque, indépendamment de leur degré d'invalidité. Ce faisant, le ministère prétend agir selon la volonté et l'intention du Parlement au moment de l'adoption des mesures relatives au crédit d'impôt. Cela est faux, tant dans les faits que dans l'interprétation. Le ministère n'a jamais prouvé qu'il connaissait les intentions du Parlement.

Contrairement au point de vue statique du ministère des Finances, les tribunaux ont adopté une approche beaucoup plus dynamique qui adapte la loi à l'évolution sociale et à la pensée moderne concernant des questions telles que l'invalidité.

● (1315)

La Cour suprême du Canada s'est prononcée sur les avantages sociaux consentis aux Canadiens. La juge Bertha Wilson a souligné que, de l'avis du tribunal, «tout doute découlant de l'ambiguïté des textes doit se résoudre en faveur du prestataire».

Il est tout à fait raisonnable d'appliquer la logique de la juge Wilson dans le cas du crédit d'impôt pour personnes handicapées. C'est ce que les tribunaux ont fait en déclarant que, dans les cas où la Loi de l'impôt sur le revenu est vague ou ambiguë, la meilleure solution consiste à adopter une approche «humaine et humanitaire» qui donne effet à «l'intention du législateur».

Au moment où ils étudient le projet de loi, les députés s'attendent à ce que les personnes chargées de son application le mettent en oeuvre de façon raisonnable et efficace. Ils s'attendent également à ce que les personnes interprétant la mesure législative s'adaptent au contexte de son application.

Comment est-il possible de savoir, comme le dit le ministère des Finances, quelles étaient les intentions du Parlement? Le Parlement ne s'est même pas penché sur bon nombre des réalités complexes et interreliées associées au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Nous savons que le Parlement voulait créer une mesure fiscale qui permettrait aux personnes gravement handicapées de bénéficier d'une indemnisation. Nous savons que la Loi de l'impôt sur le revenu ne dresse pas une liste exhaustive des handicaps frappant les Canadiens. Nous ne savons pas si le Parlement y voyait là une liste exhaustive et immuable dans le temps.

En ma qualité de médecin de famille, le fait que respirer ne soit pas perçu comme un geste de la vie quotidienne m'a toujours un peu étonnée, mais nous estimons que cet article devrait être interprété de façon large et humaine ou que l'on devrait même en élargir la portée. Mes collègues du sous-comité et moi ne sommes pas d'avis que le Parlement voulait exclure tout ce groupe d'handicapés. Connaissant mes collègues parlementaires comme je les connais, je sais qu'il existe des preuves irréfutables selon lesquelles le Parlement voulait que toutes les décisions bureaucratiques liées au crédit d'impôt pour personnes handicapées soient prises de façon humaine et humanitaire et en consultation avec les handicapés et le milieu médical. C'est ce

qu'ont décrété les tribunaux et ce qu'ont recommandé trois comités parlementaires au cours des 10 dernières années après avoir étudié le régime fiscal.

Lorsque le ministre des Finances et le ministre du Revenu national ont confié en 1996 au député de Fredericton le mandat de se pencher sur les questions fiscales, ce dernier leur a posé exactement la même question: où sont les preuves sur lesquelles se fonde le ministère des Finances pour dire qu'il sait ce que le Parlement a décidé?

Un des principes de droit est celui de l'égalité formelle, ce qui signifie que les lois doivent être appliquées de façon équitable, cohérente et impartiale. Cela signifie que des cas distincts doivent faire l'objet d'un traitement différent et que des cas semblables doivent bénéficier du même traitement. De même, selon le concept de l'équité horizontale, des personnes ayant une même capacité de payer doivent faire l'objet d'un traitement fiscal égal.

Le ministère des Finances n'applique aucun de ces principes. Il interprète la Loi de l'impôt sur le revenu de telle sorte que certaines personnes handicapées sont traitées différemment d'autres personnes handicapées. La loi ne précise pas la cause de l'incapacité. Elle ne traite que de son effet, du handicap, mais le ministère centre son attention sur les coûts.

Pourquoi le ministère traite-t-il des gens différemment? Veut-il exclure tous ceux qui souffrent de bronchite chronique et doivent se déplacer avec leurs machines à oxygène, mais qui ne sont pas considérées comme handicapées selon son interprétation de la Loi de l'impôt sur le revenu? Pourquoi ne pas exclure aussi tous ceux ont un régime alimentaire particulier? Pourquoi ne pas exclure tous ceux qui peuvent sortir du lit? Pourquoi ne pas exclure tous ceux qui ont ne serait-ce qu'une très légère capacité auditive ou visuelle?

Le comité trouvait consternante l'idée qu'une personne doive être handicapée à 90 p. 100. Comment peut-on considérer comme n'étant pas handicapée toute personne souffrant de confusion la moitié du temps seulement? Ce genre de restriction est la voie adoptée par le gouvernement. Si on tente d'appliquer des normes différentes aux Canadiens handicapés, on peut dire adieu à l'égalité et à l'équité. Si le Parlement avait voulu adopter cette démarche, il aurait voté une loi pour le faire.

Est-ce que c'est cela que le Parlement a décidé de faire en adoptant les mesures fiscales relatives à l'incapacité? Absolument pas. Si on examine la loi de plus près, on constate que le Parlement voulait adopter la démarche proposée dans le rapport du sous-comité, à savoir une démarche au cas par cas, et non pas une démarche excluant des groupes entiers de demandeurs en fonction de la cause de leur incapacité.

En conséquence, le ministère contrevient directement aux souhaits du Parlement, comme il est simplement énoncé dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

J'exhorte le ministère des Finances à interpréter la loi d'une manière qui soit conforme à la législation en vigueur et aux principes de justice, ainsi qu'aux souhaits passés, présents et futurs du Parlement.

● (1320)

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée pour le leadership remarquable dont elle fait preuve au comité.

Les crédits

Croit-elle que la loi est injuste, puisque certains critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées sont directement liés aux conditions permettant à la personne de demeurer en vie, tandis que d'autres s'appliqueraient à ceux qui sont en mesure de mener une vie normale au sein de la société, de travailler et ainsi de suite, comme un aveugle qui occupe un emploi et s'acquitte bien de ses tâches?

Qu'en pense la députée? Faut-il se questionner quant au caractère équitable de la loi?

Mme Carolyn Bennett: Monsieur le Président, ensemble, nous devons examiner comment nous aidons les personnes handicapées qui ont des reçus justifiant leurs dépenses. Pour fonctionner au sein de la société, il faut engager des coûts indirects. Toutefois, ceux qui ont du mal à se déplacer paieront toujours plus cher pour se stationner plus près de leur lieu de travail. On peut interpréter la situation de bien des façons. Le comité a voulu reconnaître que certaines personnes doivent engager des frais considérables pour pouvoir gagner le même salaire que leurs collègues. C'était le but visé.

Il y a eu certaines anomalies et les groupes de personnes handicapées reconnaissent que certains ont obtenu par mégarde le crédit d'impôt. Il faut leur faire comprendre très clairement qu'ils n'y sont pas admissibles. Cela ne veut pas dire que les personnes handicapées qui engagent vraiment des frais pour pouvoir contribuer à la société mais qui sont incapables de produire des reçus aux fins de l'impôt ne devraient pas profiter des règles de jeu équitables que tendaient à établir à l'origine le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse que la députée de St. Paul's parle de notre grand objectif, qui est d'instaurer des règles uniformes pour les Canadiens handicapés.

Je dois dire que toutes les personnes avec qui j'ai parlé ou dont j'ai entendu parler depuis que, à leur grande consternation, elles ont perdu ce crédit que certaines touchaient depuis de longues années, sont aujourd'hui en moins bon état que lorsqu'elles ont commencé à recevoir ce crédit. Leur état de santé s'est dégradé et leur situation financière est certainement moins bonne.

Or, nous apprenons maintenant que 30 000 personnes ont été exclues et commencent à recevoir un certain soutien des tribunaux, lorsqu'elles ont les ressources, les moyens et le soutien de la collectivité pour recourir aux tribunaux, ce qui nous donne en réalité deux niveaux d'admissibilité au crédit, car nous savons qu'un grand nombre de personnes n'ont pas les ressources voulues.

Certes, j'admire le leadership dont la députée a fait preuve au comité et à titre de représentante au Parlement, mais va-t-elle aujourd'hui appuyer la motion de l'opposition, dans l'esprit des recommandations formulées par son sous-comité, puisque nous avons conçu notre motion avec soin pour que tous les députés puissent l'appuyer?

Mme Carolyn Bennett: Monsieur le Président, je serais très fière de voter en faveur de la motion qui appuie si bien le travail de notre comité. Elle appuie également le Parlement. Le Parlement travaille bien lorsqu'il permet à un comité de se réunir et de proposer des solutions, mais nous espérons que le gouvernement nous donnerait une réponse plus favorable que celle que nous avons reçue en août.

Lorsque le Comité du développement des ressources humaines se réunira jeudi, nous pourrions bien renvoyer le rapport au gouvernement pour qu'il nous donne une meilleure réponse. Je crois qu'il mérite cette chance.

L'Agence des douanes et du revenu a fait preuve de bonne foi en constituant son comité consultatif et en nous fournissant un meilleur formulaire. La ministre a accepté d'utiliser le formulaire de l'an dernier parce que le comité n'était toujours pas satisfait du nouveau formulaire. Je crois que nous avons été témoins de certains progrès de la part de l'agence du revenu.

J'ai été déçu de la réponse du ministère des Finances, et plus encore de celle du gouvernement lorsque nous avons demandé la constitution d'un comité. Le mieux qu'il a pu faire a été de nous dire qu'il mènerait des consultations prébudgétaires. Cela ne répond pas du tout à ce à quoi nous nous attendons en terme de démocratie entre deux élections.

• (1325)

M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je voudrais souligner le leadership dont la députée de Halifax a fait preuve de présentant la motion d'aujourd'hui. Je remercie également ma collègue de m'avoir permis de partager son temps de parole. Je voudrais aussi souligner son leadership auprès du Sous-comité de la condition des personnes handicapées.

La première semaine de septembre, je me trouvais dans mon bureau de circonscription, rue Danforth. Un jeune homme qui a travaillé avec moi lors des trois dernières campagnes électorales, à mon centre de télésollicitation, est arrivé dans mon bureau en fauteuil roulant. Johnny n'a pas de jambes. Il a dit: «Dennis, devinez ce que j'ai ici. J'ai une lettre disant que je ne suis plus admissible à mon crédit d'impôt.» J'ai répondu que c'était probablement une blague ou un pépin informatique, qu'il n'y avait pas de problème et que je réglerais cela sur-le-champ. J'ai lu la lettre et, en effet, elle disait qu'il devrait présenter une nouvelle demande, et elle énumérait une longue liste de choses à faire.

J'ai immédiatement téléphoné au bureau du ministre des Finances et j'ai dit que cela était insensé et qu'il fallait corriger la situation. La lettre était réelle. J'étais consterné. J'ai ensuite envoyé une lettre au ministre des Finances, et j'ai reçu une réponse disant qu'il fallait modifier la loi actuelle, car elle renfermait effectivement des lacunes. J'ai été stupéfait lorsque j'ai reçu cette réponse.

Un député du Nouveau Parti démocratique a soulevé la question la toute première semaine de notre retour à la Chambre. De fait, j'ai répondu au député en disant que le dossier devait être traité immédiatement. Je me suis engagé à en assurer le suivi. Or, près de trois mois ont passé.

Je me rappelle le jour, il y a quelques mois, où la Chambre des communes a accueilli tous les athlètes olympiques canadiens qui ont reçu une médaille aux Jeux de Salt Lake City. Nous avons applaudi leurs exploits pendant quelque 10 minutes.

Pour qu'on nous comprenne bien, nous devons peut-être accueillir quelques centaines de personnes handicapées qui ne sont plus admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Cette mesure est des plus discriminatoires à l'égard des personnes les plus défavorisées dans notre pays. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le ministère des Finances et l'Agence des douanes et du revenu du Canada ne s'isolent pas dans une pièce afin d'élaborer la politique qui réparera immédiatement cette erreur.

Les crédits

Il y a bien des années, j'ai eu l'occasion de travailler dans l'édifice Langevin, de l'autre côté de la rue, au cabinet du premier ministre Trudeau et, à cette époque, nous avions l'habitude de désigner sous l'expression «délai administratif maximum» le traitement que nous subissions quand nous voulions aller de l'avant avec une priorité politique et que les fonctionnaires prenaient leur temps. Je crois que le Parlement, la Chambre des communes, est victime du «délai administratif maximum» dans ce dossier.

• (1330)

Tout est simple pour moi. J'appuierai la motion présentée par le Nouveau Parti démocratique cet après-midi ou au moment où le vote aura lieu. Selon moi, donner la fausse impression que nous pourrions faire autrement qu'appuyer les personnes les plus défavorisées dans notre pays est une honte pour la Chambre.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, l'appui constant du député de Toronto—Danforth dans ce dossier est grandement apprécié, et je ne veux pas dire ici par le caucus néo-démocrate, mais bien par les nombreux Canadiens et leurs familles qui font l'objet de discrimination exactement de la façon que le député a décrite.

Ce matin, le secrétaire parlementaire a pris la parole et, sans offrir d'excuses et sans avoir l'air mal à l'aise, a dit qu'il ne savait absolument pas combien des 106 000 personnes qui ont reçu cette lettre avaient été déclarées inadmissibles. Cela m'amène à croire que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et le ministre des Finances lui-même, qui a la possibilité de faire quelque chose à ce sujet, ne comprennent vraiment pas la situation des personnes handicapées qui souffriront davantage parce qu'elles n'ont plus droit au crédit d'impôt.

Le député de Toronto—Danforth peut-il faire quelques remarques à ce sujet? Il est clair que certains de ses collègues comprennent pourquoi il est nécessaire que nous fassions front commun ici, mais il est tout aussi clair que ce n'est pas le cas de certains autres de ses collègues. Je me demande si le député pourrait dire quelques mots à ce sujet.

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, je n'ai pas rencontré un seul député de ce côté-ci de la Chambre ou de l'autre côté qui n'appuie pas en principe la motion de la députée.

Je ne suis pas un spécialiste de l'interprétation des motions, mais les motions présentées ont parfois besoin de changements de forme pour qu'on puisse faire ce qui doit être fait. Je sais qu'il y a eu des discussions concernant la nécessité d'apporter certains changements de forme à la motion de la députée pour que nous puissions faire notre travail. J'espère que la députée sera réceptive à cela. Je ne vois aucune résistance de ce côté-ci de la Chambre relativement à ce qui doit être fait.

Le nombre de gens touchés n'est pas vraiment ce qui importe ici. S'il ne s'agissait que d'une seule personne, nous aurions quand même l'obligation de modifier la loi.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je tiens à souligner que le gouvernement en question a autorisé aujourd'hui le transfert aux États-Unis d'un fonds en fiducie d'une valeur de 2,1 milliards de dollars, libre d'impôts. Il n'a pas jugé bon de réclamer les 700 millions de dollars en impôt qui auraient dû venir grossir les goussets de Revenu Canada et, partant, des Canadiens.

Mon collègue a utilisé le terme MAD, en anglais, en parlant du délai administratif maximum. À mon avis, le terme que nous devrions utiliser pour qualifier la politique du gouvernement en ce qui a trait au crédit d'impôt pour personnes handicapées est «snafu»,

toujours en anglais, et je ne vais pas me soucier de vous en expliquer le sens.

• (1335)

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, j'ignore ce que snafu signifie, mais ce qui importe dans le débat d'aujourd'hui est que la Chambre s'est exprimée. J'ai écouté chacune des interventions aujourd'hui. Nous sommes tous d'accord. Il appartient maintenant aux hautes instances du gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, le député ne voit-il pas que la motion présentée à la Chambre demande au gouvernement de retirer sa proposition et de s'en remettre à la recommandation du comité, qui est en fait celle de tous les partis? Il serait passablement difficile de voter contre cette motion à partir du moment où on s'entend sur la création d'un comité démocratique chargé de faire des recommandations au Parlement. Rejeter ou contourner la motion équivaldrait à dire que cela ne signifie plus rien.

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député d'Acadie—Bathurst. Cependant, si certaines modifications pouvaient améliorer ce genre de recommandations, il serait irresponsable de ne pas en tenir compte.

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat. J'ai écouté très attentivement mes collègues députés, qui ont dit pour la plupart ce que nous pensons de toute façon de ce côté-ci de la Chambre, à savoir qu'on est sur le point de commettre une injustice.

C'est terrible de voir que la Chambre ne respecte pas le travail du comité. Lorsque des gens de tous les partis cherchent à s'entendre sur des recommandations à présenter, il leur faut y mettre beaucoup d'efforts, de temps et de collaboration, et c'est rare en politique. Lorsqu'un comité peut recommander vraiment à l'unanimité une façon de mieux servir les Canadiens et que le gouvernement ne tient nullement compte de cette recommandation et n'en fait qu'à sa tête, cela n'est bien vu par personne.

Dans ma propre circonscription, de nombreuses personnes m'ont fait part de ce même problème. Des années durant, ces personnes ont eu droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Leur handicap n'a pas disparu. Les handicaps ne disparaissent pas du jour au lendemain. Il n'y a pas eu de miracles. Ces gens sont aussi handicapés aujourd'hui qu'ils l'étaient quand ils ont présenté leur première demande pour ce crédit.

Pour ajouter à toutes leurs autres difficultés quotidiennes, de telles personnes doivent aujourd'hui prouver qu'elles sont toujours handicapées. Je m'imaginais mal qu'un gouvernement perde son temps là-dessus. Je suis la première à dire que s'il y a une possibilité de fraude, alors il s'impose d'appliquer à fond la loi pour l'éviter.

Les crédits

Toutefois, pour survivre au quotidien, les personnes atteintes du sida, ce qui est le cas de 12 de mes électeurs, doivent s'acheter pour 400 \$ à 500 \$ de médicaments tous les mois. Il est évident que les personnes ayant contracté le sida en sont toujours atteintes. Elles en sont atteintes, ou bien elles ont trépassé. Cette maladie ne disparaît pas comme par magie. Ces personnes n'ont pas aujourd'hui les moyens d'acheter les médicaments dont elles ont besoin pour rester en vie. C'est le fait d'un gouvernement qui prétend aider tout le monde. J'ai beaucoup de mal à le digérer.

Je me suis aussi entretenue avec un autre électeur de ma circonscription qui se trouve dans une situation encore plus difficile. Je suppose que certains pourraient appeler cette difficulté de la fierté, mais il n'en est rien. Voici une des questions figurant dans le questionnaire: «Le patient peut-il s'habiller lui-même?» Cet homme a été un membre actif de la société toute sa vie. Son handicap est survenu sans avertissement. Il a la fierté de pouvoir continuer à s'habiller seul.

Ce que cet homme ni son médecin ne peuvent mentionner sur ce questionnaire, c'est qu'il lui faut trois heures pour s'habiller. Lorsqu'il se lève le matin, c'est sa routine quotidienne. Le temps d'enfiler ses manches, de boutonner ses vêtements et de mettre ses chaussettes et de faire tout ce qu'il faut pour s'habiller le matin, ce que nous pourrions probablement faire en 30 secondes si nous étions pressés, cet homme est tellement fatigué que c'en est fait de sa journée. Il doit alors s'étendre et se reposer.

Cet homme a-t-il besoin d'aide à cause de son handicap? Oui, bien sûr, mais de la façon dont le formulaire est rédigé, il n'y aura pas droit. Son médecin a dû inscrire un *x* confirmant que, oui, cet homme peut s'habiller. C'est à peu près tout ce qu'il peut faire, il lui faut la journée pour le faire, mais de la façon dont le formulaire est rédigé, il n'y a aucun choix.

Lorsque j'étais enfant, j'ai eu le privilège de connaître le beau-frère de ma soeur, un homme qui s'appelle John Stranne. John Stranne est un être brillant qui, dès son tout jeune âge, était destiné à être un prodige. Il s'intéressait aux sciences. À 12 ans, il a décidé de construire une fusée. Alors qu'il l'assemblait, il a bêtement, et je sais qu'il ne m'en voudra pas de le dire, tenu la fusée entre ses jambes au niveau des genoux. Comme cela arrive parfois, quelque chose n'a pas fonctionné, la fusée a explosé, et John a perdu ses jambes.

• (1340)

Si je devais dire à John aujourd'hui qu'il était handicapé, il serait tout à fait offensé. C'est probablement l'homme le plus indépendant que j'aie jamais rencontré. Il m'a enseigné bien des leçons au fil des ans sur la façon de faire face à l'adversité, de se débrouiller avec ce qu'on a et d'être reconnaissant. Il peut être considéré comme une personne handicapée. Pour être honnête envers mes collègues, nous n'avons pas parlé de cela. J'ignore même s'il est sur cette liste des personnes handicapées, mais je tiens à dire aux députés que le fait de ne pas avoir de jambes est bel et bien un handicap.

John a réussi au fil des ans à surmonter son handicap. Il peut se déplacer plus rapidement que la plupart des gens ayant leurs deux jambes. Il a réussi également à apporter beaucoup à notre pays, à sa famille et à tous ceux qui le connaissent.

Il y a des choses qu'il doit faire pour être en mesure d'accomplir son travail. Il doit notamment avoir un volant muni de dispositifs spéciaux. Dans la vie de tous les jours, il y a des choses auxquelles nous ne pensons même pas, mais avec lesquelles il doit composer.

A-t-il droit à une certaine indemnisation ou des gens comme lui y ont-ils droit? Bien sûr que oui. C'est le cas également des gens qui,

comme un de mes électeurs, consacre la majeure partie de la journée à s'habiller.

À plusieurs reprises aujourd'hui la question a été posée quant à savoir si la personne peut se nourrir elle-même. Chose certaine, beaucoup de gens peuvent le faire. Ce n'est pas ce qui est le plus difficile. Le problème, c'est de préparer les aliments pour se nourrir. Nous ne tenons pas compte de cela.

Depuis deux ans que je siège ici, le gouvernement a fait de mauvais choix. C'est un exemple parfait d'un autre mauvais choix. Il me semble que le gouvernement cible les handicapés et les aînés. Je parle après seulement deux années d'expérience.

Cependant, j'ai vu ce qui est arrivé à un électeur de ma circonscription, un ancien combattant qu'on abandonne. Il y a déjà les anciens combattants dont on ne tient pas compte et voilà qu'on retire leurs crédits aux personnes handicapées. Elles doivent quand même vivre tous les jours avec leur handicap.

Le gouvernement fait tellement de dépenses inutiles auxquelles nous pourrions nous attaquer et que nous pourrions éliminer pour faire du Canada un pays meilleur. Pourquoi le gouvernement décide-t-il de s'en prendre à ceux qui sont le moins en mesure de se défendre eux-mêmes? Cette mesure serait préjudiciable et nuisible et n'aurait aucun avantage pour qui que ce soit au Canada.

Des jugements rendus récemment par les tribunaux concernant ce crédit d'impôt ont interprété la loi avec plus de bienveillance et de compassion que le ministère des Finances n'est disposé à l'accepter. Je suis membre d'un parti qui croit en la reddition de comptes à l'égard de l'argent des contribuables et qui croit que nous devons faire preuve de transparence dans l'utilisation de cet argent. On pourra trouver étrange que j'estime que le ministère des Finances devrait examiner plus attentivement le problème, mais c'est ce que je crois vraiment.

Il faut que le gouvernement fasse de son mieux pour éliminer toute possibilité de fraude, mais, ce faisant, il ne faudrait pas qu'il cause du tort aux gens qui ne sont pas en mesure de se défendre eux-mêmes. Cela ne correspond pas à l'idée qu'on se fait du Canada.

Nous venons de célébrer le jour du Souvenir. Nous nous sommes rappelé les sacrifices que des gens ont consenti pour nous donner les droits et les libertés dont nous jouissons. Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte et nous ne pouvons pas approuver des mesures qui sont absolument contraires aux valeurs canadiennes.

• (1345)

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, dans sa conclusion, la députée d'en face a parlé d'une question très délicate.

Je voudrais lui poser une question très directe. Je suis entièrement d'accord avec elle quant au besoin de transparence et de responsabilisation. D'une certaine manière, nous sommes confrontés à l'intention conflictuelle qui consiste à faire preuve de compassion envers ceux qui ont besoin de l'aide du gouvernement en raison de circonstances indépendantes de leur volonté.

Les crédits

Je voudrais poser une question à la députée sur la gestion du risque. Est-elle prête, en tant que législatrice, à tolérer un certain niveau de fraude si c'est pour venir en aide à un plus grand nombre de personnes qui ont vraiment besoin de l'aide du gouvernement en raison d'un handicap?

Mme Betty Hinton: Monsieur le Président, cette question n'est pas pertinente. Cette question n'a pas grand chose à voir avec la fraude. Il y a une merveilleuse invention qu'on appelle ordinateur, et les ordinateurs renferment les dossiers d'un grand nombre de personnes. Je dis au député d'en face que nous devrions examiner les dossiers des personnes figurant dans l'ordinateur et qui souffrent de handicaps évidents n'ayant pas disparu. Pourquoi les harceler encore en leur demandant de donner la preuve qu'elles sont toujours handicapées? Est-ce de la fraude? Non. Je n'accepte pas la fraude. Nous disposons de tous les moyens pour nous assurer qu'il n'y a pas de demandes frauduleuses.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie et félicite la députée de Kamloops de ses observations.

Il est question ici de personnes qui ont déjà été classées comme handicapées et dont le nom est soudainement retiré de la liste jusqu'à ce qu'elles puissent prouver qu'elles sont toujours handicapées. Cela me préoccupe, car celles qui sont actuellement au bout de leurs ressources doivent dépenser encore et prouver une nouvelle fois ce qu'elles ont déjà prouvé.

Il est question ici d'avantages fiscaux, et c'est un autre aspect qui m'inquiète. Nous parlons comme s'il s'agissait de l'argent du gouvernement que nous allions donner à ces personnes, mais il s'agit plutôt d'argent que le gouvernement ne devrait pas leur retirer. Cet argent leur appartient. Dans certains cas, le gouvernement semble justifier le vol en le légalisant, en prenant à des gens l'argent dont ils ont besoin pour vivre. Cela aussi, c'est inéquitable. Le gouvernement estime que l'argent des contribuables lui appartient, jusqu'à ce qu'il dise qu'ils peuvent le ravoir. J'ai beaucoup de mal à accepter cela. C'est d'une cruauté injustifiable envers des personnes incapables de se défendre.

Mme Betty Hinton: Monsieur le Président, mon collègue et moi sommes certes sur la même longueur d'onde. Je suis tout à fait de son avis. Il est déjà établi que des personnes sont admissibles et ont besoin de ces exonérations d'impôt. Je ne comprends pas pourquoi nous perdons du temps à examiner une question qui, selon moi, tombe sous le sens. Si des personnes sont handicapées et répondent aux conditions d'admissibilité—et nous avons toutes sortes de moyens de le vérifier—pourquoi devons-nous leur faire subir cet inconfort? Elles peuvent déduire leurs frais et devraient pouvoir continuer de les déduire.

•(1350)

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je commence sur une note légèrement différente. Je suis certain que tous les députés conviendront que dans nos circonscriptions, nous avons probablement plus de contacts avec Développement des ressources humaines que tout autre secteur du gouvernement. Je souligne cet aspect positif. Dans la plupart des cas, je dois dire que les bureaux régionaux du ministère nous sont extrêmement utiles. Le personnel de mes bureaux pourrait affirmer la même chose. Dans la plupart des cas, nous traitons davantage avec ce ministère, en raison du grand nombre de programmes qu'il offre.

Avant d'aborder la question qui fait l'objet du débat, je signale qu'en pratique, dans ma circonscription, le ministère du Développe-

ment des ressources humaines m'a bien servi. Je souligne cet aspect positif parce que c'est le cas.

Ce matin, à la radio, on parlait de corruption liée à la TPS. Tant et aussi longtemps que le monde sera monde et que nous aurons des gouvernements, il y aura de la corruption. Je ne dis pas qu'il faut l'accepter, mais qu'il faut constamment la contrer. Si nous jetons un coup d'oeil aux scandales concernant la TPS et le ministre du Revenu national, il y a un gros problème. Il est terrible que la ligue de hockey junior de la Saskatchewan fasse présentement l'objet d'une vérification. C'est une énormité, mais comme c'est un autre sujet, nous en discuterons un autre jour.

De l'ensemble des doléances, des lettres et des visites que reçois à mon bureau, la question du crédit d'impôt pour les personnes handicapées remporte la palme. Elle suscite plus de réactions que l'immigration, l'aide agricole et toute autre question dont j'ai été saisi à mon bureau. Comme mon collègue l'a indiqué, la possibilité de fraude dans les demandes de crédit pour personnes handicapées fait problème. Il n'y a aucun doute à cet égard. Les députés devraient s'enquérir auprès des compagnies d'assurance ou des provinces au sujet des indemnités d'accident du travail.

Je voudrais m'arrêter sur une question qui aurait pu être traitée différemment. En dépit du respect que je dois au gouvernement et au ministre, j'estime qu'il ont mal fait leur travail dans ce dossier.

Quand des gens ayant une incapacité temporaire viennent à mon bureau, il est facile de vérifier leur situation par un simple clic de souris. Je crois cependant que certaines situations auraient pu être évitées. Prenons le cas d'une femme atteinte de sclérose en plaques qui habite à 60 milles de mon bureau. Disons que cette femme était admissible au crédit il y a quelques années et que son état de santé s'est aggravé. Je crois qu'on aurait pu éviter à cette femme d'affronter le mauvais temps et de parcourir une longue distance non seulement pour obtenir un certificat médical mais encore pour prouver qu'elle est toujours handicapée.

Je pose la question suivante au ministère concerné. Y aurait-il des gens qui tentent d'obtenir des crédits d'impôt pour personnes handicapées, même s'ils n'y ont pas droit? La réponse est oui. En revanche, je dirai ceci aux députés d'en face. Si nous devons faire une erreur, en tant que Canadien et contribuable, je préférerais nettement la faire dans ce sens plutôt que dans l'autre.

Il y a longtemps que je participe à la vie publique en tant que député et membre de diverses commissions. Lorsque nous poussons les choses à l'extrême, comme nous l'avons fait dans ce cas-ci, j'ai davantage de regrets et de nuits d'insomnie en pensant aux gens qui viennent à mon bureau que pour n'importe quelle autre raison dans ma vie professionnelle. Le gouvernement a commis une erreur et je sais qu'il corrigera le tir parce qu'il a tout les outils lui permettant de vérifier rapidement et exactement les demandes de crédit d'impôt pour personnes handicapées.

•(1355)

Il est extrêmement difficile d'analyser les situations d'invalidité. J'ai siégé à différents conseils et commissions. Des gens se présentaient en prétendant être malades et on leur demandait des preuves, comme toute compagnie d'assurance le ferait. Quelqu'un a déclaré que tous ceux qui se disaient invalides devraient recevoir une aide quelconque. Je ne suis pas de cet avis et je ne souscris pas à ce genre de philosophie.

Article 31 du Règlement

Je tiens à décrire très clairement quelques cas qui m'ont été soumis. J'ai vu une excellente caricature à ce sujet. Un homme dans une fauteuil roulant tenait à bout de bras deux morceaux de jambes de bois et disait «je n'ai pas réussi à me faire pousser de nouvelles jambes» en parlant de cette demande de preuve d'invalidité. Je mets le gouvernement et le ministère au défi. Je veux bien qu'on demande des preuves à certaines personnes souffrant d'une invalidité temporaire ou de longue durée, mais j'ai toutes les raisons de croire que le ministère connaît bien ceux qui sont gravement handicapés. C'était cruel de demander à toutes ces personnes de se présenter. Franchement, c'était inhumain, mais il a fallu s'occuper de ces gens.

Je suis heureux de voir que ce programme existe. Je suis heureux de voir qu'on n'en abuse pas en général, mais je dis au gouvernement que, lorsqu'il procédera à une telle révision à l'avenir, il devrait veiller à ne pas appliquer le même traitement à tous les bénéficiaires. Ce n'est pas correct. Le gouvernement sait qu'il a eu tort d'agir ainsi. La prochaine fois, agissons de manière appropriée et souvenons-nous que ces gens souffrent et continueront de souffrir tant qu'ils vivront.

Je comprends le processus. Je sais ce que les compagnies d'assurance doivent subir et ce que doivent faire les dix provinces par rapport aux indemnités d'accident du travail. J'ai rencontré des travailleurs bénéficiant d'indemnités et des enseignants en congé de maladie qui abusaient du système, mais ceux qui ont souffert le plus ne sont pas ceux qui profitaient indûment du système. Ceux qui ont le plus souffert sont ceux qui étaient vraiment handicapés et qui ont dû engager des dépenses et faire des efforts pour prouver leur point. Ne laissons pas de telles choses se produire.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'UNIVERSITÉ DE WATERLOO

M. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je signale à la Chambre que M. Mike Lazaridis, fondateur, président et co-directeur général de Research in Motion, a été nommé chancelier de l'Université de Waterloo.

Le nouveau chancelier est un promoteur passionné, éloquent et convaincant de l'éducation et de la recherche fondamentale. On voit en lui un des grands visionnaires et entrepreneurs du Canada, et il est également connu comme un ardent défenseur de l'éducation à tous les niveaux.

M. Lazaridis est un chef de file dans la collectivité et un philanthrope dont le soutien personnel à la recherche est sans pareil au Canada. Il a fondé le Perimeter Institute for Theoretical Physics en 2000. En faisant un don de 100 millions de dollars pour la création de cet institut, il a commencé à concrétiser une toute nouvelle conception de la recherche au Canada.

De plus, ses dons à l'Université de Waterloo ont aidé à établir l'Institut for Quantum Computing, qui sera l'un des plus grands centres du genre au monde.

Je tiens à féliciter M. Lazaridis.

* * *

LE SÉNAT DU CANADA

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le sénateur Nick Taylor a atteint dimanche l'âge magique de la retraite obligatoire. Qui va le remplacer?

Par le passé, le premier ministre a snobé les Albertains, qui ont élu le candidat qu'ils proposent au Sénat. Aucune révision constitutionnelle n'est nécessaire pour nommer celui que la population a choisi. Il suffit que le premier ministre veuille le faire.

Les déclarations du premier ministre étaient très intéressantes lorsqu'il sollicitait les appuis avant les élections de 1993. Il a déclaré à la Chambre de commerce d'Edmonton: «Vous voulez un Sénat triple E, et c'est ce que je veux aussi.»

Plus tard, il a promis d'abolir le système de favoritisme dans la nomination des sénateurs et il a dit qu'il établirait un Sénat élu dans les deux ans suivant l'accession du Parti libéral au pouvoir. Le problème du premier ministre est peut-être qu'il ne sait pas compter. Il est au pouvoir depuis neuf ans, et il n'a rien fait.

Quand le premier ministre nommera-t-il Bert Brown, la personne choisie par le peuple?

* * *

• (1400)

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA TOLÉRANCE

M. Yvon Charbonneau (Anjou—Rivière-des-Prairies, Lib.): Monsieur le Président, le samedi 16 novembre était la Journée internationale de la tolérance désignée par l'UNESCO. Au nom de la secrétaire d'État au Multiculturalisme, j'inviterais tous les Canadiens à songer à tout ce que nous avons accompli et au travail qu'il reste à faire.

À titre de Canadiens, nous devrions être fiers de notre politique de multiculturalisme, qui fait partie de notre patrimoine depuis plus de 30 ans. Le Canada a été le premier pays du monde à adopter une telle politique dont le succès est reflété par le très grand nombre de nouveaux venus qui choisissent de s'établir au Canada.

[Traduction]

Nous devrions être fiers de transcender la tolérance, grâce à l'acceptation et au respect, et de valoriser et de chérir profondément la nature diversifiée des personnes qui forment notre pays. Nous avons le devoir, en tant que Canadiens, de travailler ensemble à bâtir une société qui n'exclut personne. Notre diversité est reconnue comme étant une force. C'est un atout pour le Canada.

[Français]

Poursuivons nos efforts afin de bâtir un pays réellement multiculturel et...

Le vice-président: L'honorable député de Cambridge a la parole.

* * *

[Traduction]

L'AIDE COMMUNAUTAIRE

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, depuis que la famille Chaplin a acheté la société Canadian General-Tower en 1916, cette société a toujours été un exemple dans le domaine de l'aide communautaire.

Chef de file en Amérique du Nord dans le domaine de la production de recouvrements de polymère flexibles, incluant des vinyles utilisés dans les secteurs de l'automobile, de la construction, des loisirs, de la publication et de l'environnement, cette société de Cambridge a été choisie comme la meilleure entreprise par les Jeunes Entreprises de la région de Waterloo.

Le mot d'ordre de la CGT, «Les meilleurs employés... les meilleurs produits... les meilleures pratiques... les meilleurs services», explique la réputation de la société sur les plans tant de la qualité que du service, son souci à l'égard de ses employés et la tradition d'excellence de la famille Chaplin dans le domaine de la conscience sociale des entreprises.

Je suis très heureux de féliciter la famille Chaplin, son président et chef de la direction, Jan Chaplin, ainsi que les membres de la direction et les équipes d'employés de la CGT pour leur succès continu.

* * *

LES PRIX LITTÉRAIRES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter les 14 auteurs, traducteurs et illustrateurs canadiens lauréats des Prix littéraires du Gouverneur général de cette année. Ces prix sont remis pour des ouvrages écrits tant en anglais qu'en français.

La littérature canadienne anglaise s'est enrichie des oeuvres des auteurs suivants: Gloria Sawai, auteur; Roy Miki, poète; Kevin Kerr, dramaturge; Andrew Nikiforuk, en littérature non romanesque; Martha Brooks, en littérature pour enfants; Wallace Edwards, en illustration et Nigel Spencer, en traduction.

Pour ce qui est de la littérature canadienne en langue française, nos félicitations vont à la romancière Monique LaRue; au poète Robert Dickson; au dramaturge Daniel Danis; à Judith Lavoie, dans le domaine de la littérature non romanesque; à la romancière pour enfants Hélène Vachon; à l'illustrateur Luc Melanson, et à la traductrice Paule Pierre-Noyart.

Tous ces auteurs, traducteurs et illustrateurs peuvent être fiers de la contribution qu'ils ont apportée à la littérature canadienne et pour laquelle il ont mérité cet honneur.

J'aimerais les féliciter et leur souhaiter beaucoup d'autres succès dans leurs entreprises littéraires.

* * *

L'ÉMISSION *THE BEACHCOMBERS*

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une bonne nouvelle pour tous les Canadiens, en particulier ceux de Gibson's Landing, dans la région de Sunshine Coast: l'émission *The Beachcombers* est de retour.

Dimanche dernier, les Canadiens ont pu regarder au réseau anglais de Radio-Canada un documentaire sur l'émission *The Beachcombers*, la comédie dramatique qui affiche les plus longs états de service de toute l'histoire de la télévision canadienne. Le chef de production était Jackson Davies, l'une des vedettes de la série originale, qui jouait le rôle de l'agent John.

Lundi prochain, *Beachcombers*, le film, sera diffusé sur les ondes de la CBC. L'action se déroulera dans l'une des plus belles régions du Canada, la Sunshine Coast, en Colombie-Britannique. De nouveaux personnages feront leur apparition dans le film, et je suis

Article 31 du Règlement

sûr que les téléspectateurs les aimeront autant qu'ils ont aimé les personnages de la série originale.

J'espère que la CBC est consciente de ce qu'elle apporte au monde en présentant de nouveau *The Beachcombers*. C'était une émission remarquable, qui s'est révélée très profitable à la CBC et à tous les réseaux qui ont diffusé la série par souscription.

J'espère que la CBC présente de nouveau la série pour une autre raison. La Sunshine Coast et Gibson's Landing sont des endroits trop magnifiques pour que nous ne les partageons pas avec d'autres. Nous devrions être heureux de montrer au reste du monde la splendeur naturelle et la beauté de mon lieu de résidence.

* * *

L'EMPLOI

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.): En réponse à ma question récente concernant le programme d'embauche discriminatoire du gouvernement, la présidente du Conseil du Trésor a confirmé que l'embauche et les promotions au sein de la fonction publique fédérale sont assujetties à des quotas fondés sur la race.

Malheureusement, le NPD appuie cette forme de discrimination flagrante et l'Alliance canadienne a catégoriquement refusé d'aborder la question au nom d'une majorité de Canadiens qui s'opposent aux contingents d'embauche fondés sur la race.

Ces contingents, ou «objectifs» comme les appelle la ministre libérale, qui imposent l'embauche fondée sur la race, ont un effet avilissant sur les personnes qui bénéficient de cette discrimination aussi bien que sur celles contre qui elle s'exerce. On ne peut pas pratiquer une discrimination en faveur de personnes d'une certaine race sans faire preuve d'injustice envers des personnes d'une race différente. Ce genre de politique favorise le racisme.

Malheureusement, l'Alliance canadienne et les députés socialistes du Parti libéral et du NPD passent intentionnellement ce fait sous silence et, parce qu'ils se cachent derrière la rectitude politique au lieu de porter la tunique blanche, ils ne sont rien de plus que des membres du KKK des temps modernes.

* * *

● (1405)

[Français]

FERNAND OUELLETTE

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, c'est avec émotion que je salue aujourd'hui Fernand Ouellette, récipiendaire 2002 du prix Gilles-Corbeil. En reconnaissant d'aussi brillante façon l'oeuvre de Fernand Ouellette, la Fondation Emile-Nelligan souligne le rôle majeur de ce poète, également romancier et essayiste dans la mise en lumière de l'âme québécoise.

Cofondateur de la revue *Liberté*, indépendantiste convaincu, passionné de musique et d'art, l'écrivain s'est mérité de nombreux prix. D'aucuns se rappelleront sans doute qu'il avait, en guise de protestation contre la Loi des mesures de guerre, refusé en 1970 le Prix du Gouverneur général. Tout en ayant, comme beaucoup de Québécoises et de Québécois, mis de côté la pratique religieuse, Fernand Ouellette a continué sa longue quête de la spiritualité. Son dernier volume intitulé *Le danger du divin* fait le point sur son cheminement personnel.

À l'auteur de *Lucie ou un midi en novembre* et de *Je serai l'amour*, je dis merci pour cette langue ciselée à la fois riche et épurée qui appartient aux plus grands.

*Article 31 du Règlement***LES COOPÉRATIVES AGRICOLES**

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui et demain, un groupe de représentants des coopératives du Canada agricole seront ici afin de présenter leur projet de financement et de capitalisation aux membres du Parlement et à différents intervenants.

Les coopératives de l'Ouest du pays, de l'Ontario, des Maritimes et du Québec représentent des milliers de membres à travers le pays, donc le pouls du monde agricole.

Seulement au Québec, il y a 37 000 membres. Elles génèrent 14 700 emplois, les septièmes au Québec. Elles ont un chiffre d'affaires de 4 milliards de dollars, les quatrièmes au Québec. Dans la dernière année seulement, elles ont créé 700 emplois de plus. Les coopératives doivent être écoutées dans leur démarche de financement et de capitalisation, démarche qui entraînera des investissements dépassant le milliard de dollars et la création de milliers d'emplois et ce, sans coût direct pour le gouvernement.

J'invite mes collègues députés à appuyer leur démarche.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour démontrer à quel point le gouvernement est devenu arrogant. Pour aller accomplir une mission dans l'Extrême-Arctique, nos militaires se sont vu promettre une allocation de subsistance quotidienne de 38 \$ US, mais à leur retour de mission, on leur a appris qu'il y avait eu erreur et que leur allocation n'était que de 14 \$ US.

Il ont maintenant six mois pour rembourser le solde.

Quand je vois pareille mesquinerie, je ne peux m'empêcher de penser au sommet de trois jours sur la pauvreté qui s'est tenu au Mexique, au cours duquel le premier ministre et son entourage ont dépensé en moyenne 5 104, 90 \$ par personne par jour. Cela représente une somme totale de 643 345 \$ pour les trois jours.

Nos politiciens ont droit au traitement royal alors que nos soldats doivent se partager les miettes. Quel exemple révélateur de l'arrogance débridée qu'affiche notre gouvernement! Les Canadiens méritent vraiment mieux que cela.

* * *

LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE CYCLISME SUR ROUTE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, le 18 novembre, le comité organisateur du Championnat mondial de cyclisme sur route de 2003 a entrepris le compte à rebours avant la tenue de cet événement, qui se déroulera à Hamilton en octobre 2003.

La ministre du Patrimoine canadien a annoncé une contribution de 10 millions de dollars du gouvernement du Canada à cet événement, qui offrira aux athlètes canadiens la chance de se mesurer, ici même au Canada, aux meilleurs cyclistes au monde.

Cette compétition attirera quelque 800 athlètes venus de 50 pays, accompagnés de près de 1 000 entraîneurs et officiels, ainsi que plus de 1 000 bénévoles et environ 500 journalistes. On s'attend à ce qu'au-delà de 500 millions de téléspectateurs suivent la compétition au petit écran.

Le Championnat de 2003 est un excellent exemple de partenariat entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial et municipal, de même que le secteur privé et le secteur du bénévolat.

Nos meilleurs vœux accompagnent les personnes mêlées de près ou de loin au Championnat mondial de cyclisme sur route de 2003 qui se tiendra à Hamilton, en octobre prochain.

* * *

● (1410)

LA SANTÉ MENTALE

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, les problèmes sérieux dont il est fait mention dans la motion que le NPD présente aujourd'hui au sujet des crédits d'impôt pour personnes handicapées sont encore plus graves pour les Canadiens aux prises avec un handicap lié à la santé mentale. Cinq des dix principales causes de handicap dans le monde ont un lien avec la maladie mentale. Pourtant, ceux qui en souffrent n'ont pas droit à un allègement fiscal parce que le gouvernement ne reconnaît pas la nature unique de leur maladie.

L'Association canadienne pour la santé mentale a demandé au gouvernement de rendre plus équitable ce crédit d'impôt, mais en vain. Le gouvernement a réagi de manière catastrophique à la maladie mentale, un problème qui touche 20 p. 100 des Canadiens. Il a récemment réduit le budget dérisoire qu'il consacre à la santé mentale.

Le mois dernier, la vérificatrice générale a réprimandé le gouvernement, lui reprochant le peu d'attention qu'il accorde à la santé mentale. Nous ne connaissons même pas la gravité du problème ni les mesures qui sont prises pour y remédier d'un océan à l'autre.

Nous avons désespérément besoin d'une stratégie nationale pour la santé mentale au Canada, une stratégie qui comprend un volet recherche, une base de données, des mesures de sensibilisation de la population et une infrastructure officielle. Il faut que le gouvernement fasse cela, qu'il retire les changements mesquins visant le crédit d'impôt pour personnes handicapées et qu'il cesse de se décharger de ses responsabilités envers les plus vulnérables de notre société.

* * *

LES PRIX ECCELLENZA

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le samedi 9 novembre, le banquet d'honneur des prix Eccellenza a eu lieu au centre Caboto de Winnipeg. Organisé par la Ligue italo-canadienne du Manitoba et par le Centre italo-canadien du Manitoba, ce banquet a permis de rendre hommage à quatre citoyens italo-canadiens exceptionnels qui sont aussi récipiendaires de l'Ordre du Canada.

On a rendu hommage à M. Sam Fabro pour les efforts qu'il déploie inlassablement afin de promouvoir le sport et d'organiser des activités sportives dans la région de Winnipeg.

On a rendu hommage à M. Sam Loschiavo pour ses travaux de recherche novateurs en entomologie et parce qu'il a été un fondateur de la Ligue italo-canadienne du Manitoba et du Folklorama de Winnipeg.

On a rendu hommage à M. Tony Tascona pour son art. Il est un peintre, un sculpteur et un graveur de renommée internationale.

M. Arthur Mauro est devenu membre de l'Ordre du Canada en 1987 pour ses travaux à titre d'avocat et de dirigeant financier et pour son leadership au sein de sa collectivité. En 1992, il a été promu officier de l'Ordre du Canada pour son impressionnante carrière dans le milieu des affaires et pour son rôle de chancelier de l'université.

C'était un honneur de participer à cette célébration.

* * *

[Français]

LE RENDEZ-VOUS NATIONAL DES RÉGIONS

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, le rendez-vous national des régions s'est avéré un succès extraordinaire alors que tous les intervenants venus des régions du Québec se sont levés spontanément pour applaudir le premier ministre du Québec, M. Bernard Landry.

Ce rendez-vous a été l'occasion d'un échange fructueux entre le gouvernement du Québec et ses régions. Même Jean Charest et Mario Dumont, qui avaient pourtant critiqué ce rendez-vous, ont adhéré au consensus dégagé.

Des engagements concrets telles la réduction du coût des billets d'avion pour les gens des régions, mais surtout la création d'une commission parlementaire permanente sur l'avenir des régions auront des impacts significatifs sur le développement des milieux ruraux.

Bravo aux leaders régionaux! Bravo au premier ministre, Bernard Landry! Et souhaitons maintenant que le gouvernement libéral fédéral fasse sa part.

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE DE LA PAIX DE LA YMCA

Mme Aileen Carroll (Barrie—Simcoe—Bradford, Lib.): Monsieur le Président, la semaine du 17 au 23 novembre est la Semaine de la paix mondiale de la YMCA. La semaine dernière, dans Barrie—Simcoe—Bradford, ma circonscription, j'ai eu l'honneur de recevoir l'épinglette Symbole de la paix 2002 des mains du président de la société Orbit Design Services, M. George Jonescu.

La YMCA a demandé à l'entreprise de Barrie de concevoir l'épinglette, qui a été fabriquée à Schomberg. La designer principale de la société Orbit, Mme Sue Beard, ainsi que Tracy Hansen, de la YMCA de Barrie, assistaient à la cérémonie.

La Semaine de la paix de la YMCA a été établie en 1984 lorsque la YMCA Canada a décidé d'étendre à toute une semaine les activités de la Journée de la paix. Au cours de cette semaine, les associations locales sont encouragées à faire la promotion de la paix sur les plans personnel, communautaire et international.

Je tiens à féliciter la YMCA de Barrie et la société Orbit Design Services pour leur participation à un événement aussi valable.

* * *

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, nous avons entendu aujourd'hui un magnifique débat sur une motion concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées. La question n'est pas nouvelle, mais elle commence seulement à toucher juste, compte tenu du grand nombre de personnes visées. Il est inconcevable que le gouvernement essaie d'enlever le crédit d'impôt pour personnes handicapées aux personnes qui ont besoin de toute l'aide qu'elles peuvent avoir.

Questions orales

La chose est encore plus répugnante lorsqu'on se rend compte que le ministère responsable est DRHC, soit le ministère même qui se vante d'avoir un excédent de 38 milliards de dollars. Cet excédent a été accumulé aux dépens des travailleurs, y compris des personnes handicapées qui travaillent en dépit de leur handicap. Le gouvernement, le ministère du Développement des ressources humaines, notamment, devrait avoir honte et devrait rétablir immédiatement le crédit d'impôt pour les personnes qui le méritent.

* * *

• (1415)

LA MÉDAILLE DU JUBILÉ DE LA REINE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, mercredi dernier, à Calgary, j'ai eu l'honneur de remettre la Médaille du jubilé de la reine à 23 électeurs de la circonscription de Wild Rose, en l'occurrence Irene Cunningham, Gloria Gorrill et Garry Vooyo de Sundre, à Vance Gough, Hugh Hamilton, Gordon Leek, Gretha Robinson et Lee-Anne Welter d'Airdrie, à Bernadette McDonald, Brian Skrine et Nicole Yarmoloy, de Banff, à John Gough et Rudy Schmidtke de Balzac, à Russel Sinclair, James Taylor et John Tennant de Cochrane, à Sheila Pagan et Edwin Snyder de Crossfield, à Olivia Amy Muir et Kelly Rasmussen d'Olds, à Beverly Cheesmur de Didsbury, à Denny Gibson de Canmore, et à Gladys Taylor d'Irricana.

Ces 23 récipiendaires témoignent par leurs actions du sens véritable à donner à cette médaille du jubilé. Ils se sont distingués par des services remarquables ou par une contribution exceptionnelle pour améliorer la vie de leurs concitoyens, de leur collectivité et du Canada. Qu'ils en soient tous félicités!

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Environnement a dit que le gouvernement va suivre la norme pour la ratification du Protocole de Kyoto. Toutefois, selon la Convention de Vienne, le délai entre la signature et la ratification vise à permettre au gouvernement d'adopter les lois nécessaires pour appliquer le traité au palier national.

Le premier ministre va-t-il respecter cette norme et présenter des lois avant d'avoir le vote ici sur la ratification de Kyoto?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas où le député prend ses informations. C'est un engagement du gouvernement vis-à-vis de la communauté internationale de faire face à ses obligations au sujet de Kyoto pour l'an 2012 et nous sommes en 2002. Il y aura un vote à la Chambre des communes. Nous aurions même pu le ratifier sans un vote à la Chambre des communes. Toutefois, nous avons eu la courtoisie de demander un vote à la Chambre des communes et nous allons le ratifier.

C'est la réalité. C'est le pouvoir exécutif. Nous l'avons fait et nous allons voter avant la fin de l'année, comme nous l'avons dit dans le discours du Trône.

Questions orales

[Traduction]

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, après toutes ces années, le premier ministre devrait être au courant des faits. Ce qu'il vient de dire est faux. Nous n'avons pas d'obligation internationale tant que le Parlement n'a pas adopté de mesure législative à cet égard.

Un ancien président du Conseil privé, quelqu'un que le gouvernement tient en haute estime, du moins je le crois, a dit que 99,9 p. 100 de tous les traités n'étaient pas ratifiés tant que la loi de mise en oeuvre n'avait pas été adoptée.

Le gouvernement suivra-t-il le conseil de l'ancien vice-premier ministre Herb Gray?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est une obligation internationale dont nous discutons avec la communauté internationale depuis 1992. Après Rio, nous sommes allés à Kyoto, où nous avons pris des engagements.

Nous disons depuis ce temps que nous allons ratifier l'accord, et rien ne nous oblige à adopter une mesure législative avant la ratification. Nous avons dix ans pour respecter notre obligation envers la communauté internationale.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela n'est pas vrai non plus. Il n'y a pas d'obligation tant que les Canadiens n'ont pas accepté cette obligation.

Maurice Copithorne, conseiller auprès du ministre des Affaires étrangères et avocat spécialisé dans les traités, a écrit récemment que les gouvernements ne ratifieraient normalement un traité qu'après l'adoption de la loi de mise en oeuvre nécessaire.

Le gouvernement sait que, pour atteindre les objectifs fixés à Kyoto, au Japon, il faudra que les provinces et le gouvernement fédéral adoptent une loi de mise en oeuvre. Le premier ministre suivra-t-il la pratique normale et attendra-t-il que la loi de mise en oeuvre soit adoptée avant de ratifier l'accord de Kyoto?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les députés de l'opposition ne cherchent qu'à retarder le processus. Ils devraient être francs et dire simplement qu'ils sont contre l'accord de Kyoto. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes en faveur de l'accord de Kyoto et nous le mettrons en oeuvre. Nous voterons avant la fin de l'année et nous ratifierons l'accord.

* * *

● (1420)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre sait aussi comment retarder les choses. Le report de l'achat d'hélicoptères en est un exemple.

Les Canadiens sont indignés d'apprendre aujourd'hui que des millions de dollars sont versés à des fraudeurs. Les criminels mettent sur pied des sociétés bidon et déclarent de fausses exportations de véhicules automobiles afin de réclamer le remboursement de la TPS. Ils ont la vie belle puisque le gouvernement ne vérifie pas en général la validité de telles déclarations. Pendant ce temps, les PME ont du mal à respecter les exigences de la TPS et doivent traiter tous les jours avec l'armée de bureaucrates de l'ADRC.

Comment se fait-il que le gouvernement n'a pas décelé plus tôt ces manoeuvres frauduleuses au niveau de la TPS?

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, les agents de l'ADRC sont très dévoués et consciencieux. Ils agissent toujours dans l'intérêt du pays. Nous prenons de nouvelles mesures pour contrer cette fraude. Nous procéderons d'abord à des vérifications, puis à des enquêtes. Si nous découvrons des fraudes, nous entamerons sans tarder des poursuites judiciaires.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela doit faire trembler les criminels.

On a demandé aux agents de l'ADRC pourquoi l'envoi de chèques de plusieurs millions de dollars ne leur a pas mis la puce à l'oreille. Ils ont répondu qu'ils n'avaient pas assez de vérificateurs pour faire tout le travail. Pourtant, l'ADRC semble avoir tous les vérificateurs nécessaires pour surveiller de près toutes les entreprises familiales du pays.

Pourquoi le gouvernement se concentre-t-il autant sur l'argent qu'il perçoit et si peu sur les millions de dollars qu'il verse chaque jour?

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, nous commençons toujours par mener des enquêtes, puis nous entamons des poursuites judiciaires. S'il y a eu fraude, nous poursuivons les malfaiteurs et leur imposerons une amende ou une peine.

* * *

[Français]

LES MUNICIPALITÉS

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le 11 juin dernier, le premier ministre affirmait que les municipalités relèvent des provinces et que son gouvernement respecterait leurs compétences. Malgré cet engagement, le groupe de travail qu'il a lui-même mis sur pied propose maintenant qu'Ottawa puisse parler de financement directement avec les municipalités pour accroître sa présence dans un domaine qui relève clairement du Québec et des provinces.

Le premier ministre va-t-il donner suite aux recommandations du groupe de travail ou va-t-il respecter sa promesse et écarter dès maintenant cette stratégie d'empiètement dans les champs de compétences du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons eu un comité d'études qui a fait un très bon travail et je tiens à remercier tous les membres qui y ont participé.

Nous avons des programmes qui s'appliquent aux municipalités dans bien des domaines dans lesquels nous avons injecté de nouveaux fonds. De plus, de nouvelles suggestions nous ont été faites par les membres de ce comité. Nous allons les étudier et nous retiendrons celles qui sont valides.

Pour ce gouvernement, il est très important de nous assurer que la qualité de vie dans nos villes soit adéquate partout au Canada.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, dans ce cas-ci, le premier ministre joue sur deux tableaux. Il aurait peut-être mieux valu poser la question au député de LaSalle—Émard. Dans ce dossier, il a l'avantage d'être clair. Il veut intervenir directement et faire une nouvelle entente pour financer directement les municipalités.

Je demande à nouveau ceci au premier ministre. Va-t-il respecter sa promesse, écarter cette vision des choses, dire clairement qu'il n'est pas question qu'il y ait de financement direct aux municipalités et qu'il va respecter les compétences du Québec et des provinces?

Questions orales

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, eu égard à ce dossier, nous avons toujours respecté les juridictions des provinces. Nous avons l'intention de le faire. J'ai toujours été très clair à ce sujet.

Toutefois, il y a de l'espace dans l'administration fédérale pour une meilleure coordination et une meilleure mise en place de nos programmes de façon qu'ils soient les plus efficaces possible pour assurer que la qualité de vie soit de première classe dans toutes les villes du Canada.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, avec l'idée de la création possible d'un ministère des Affaires urbaines, le gouvernement fédéral prépare une fois de plus une invasion des compétences des gouvernements provinciaux.

Est-ce que le premier ministre admettra qu'en voulant s'immiscer dans le domaine municipal, qui ne relève absolument pas de lui, le gouvernement fédéral vise beaucoup plus la visibilité que l'efficacité?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a des juridictions qui nous permettent d'aider les municipalités. Prenons le logement social. La semaine dernière, le député lui-même demandait au fédéral d'investir plus d'argent dans ce domaine. Il y a des domaines où on peut aider et où on aide.

Concernant tous les programmes d'infrastructures, les municipalités sont très heureuses que nous soyons impliqués depuis 1994. Elles nous en demandent toujours de plus en plus et nous répondons à leurs demandes. Lorsqu'il est question d'infrastructures, ce sont des programmes à trois niveaux, soit municipal, provincial et fédéral.

• (1425)

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, au sujet du logement social, le premier ministre a oublié de dire que ce sont eux qui ont imposé des coupures sauvages au logement social depuis 1995.

Au lieu de tenter par tous les moyens d'intervenir dans les compétences des autres, est-ce que le premier ministre ne serait pas plus disposé à accepter qu'il y a un déséquilibre fiscal au Canada? Il y a trop d'argent pour les responsabilités fédérales et il n'y en a pas assez pour que les provinces assument convenablement les leurs.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce qui me fait sourire, c'est qu'il y a quelques années, il disait au moment du référendum au Québec qu'il fallait sortir du Canada parce que le pays était mal géré, qu'il était dans les dettes et acculé à la faillite. Aujourd'hui, il reproche au gouvernement fédéral d'avoir trop bien administré et d'avoir un surplus parce qu'on fait bien les choses ici, à Ottawa.

* * *

[Traduction]

L'IRAK

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les inspecteurs onusiens en désarmement n'ont pas encore déballé leur équipement que déjà la Maison-Blanche accuse l'Irak de ne pas se conformer à la résolution. Les accusations des États-Unis sont suscitées par la résistance de l'Irak aux bombardements américains et britanniques. Les bombardements par les États-Unis ou par quiconque autre en Irak n'est pas sanctionné par les Nations Unies et menace l'inspection des armements qui est sanctionnée par les Nations Unies.

Le premier ministre a-t-il exigé que l'on mette fin aux bombardements dirigés par les Américains qui menacent le succès du processus d'inspection des armements?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le respect de la zone d'interdiction aérienne en Irak est une politique qui a été établie il y a longtemps, il y a environ une dizaine d'années, à la fin de la guerre. De temps à autre, il y a des interventions de la part d'avions américains et britanniques.

Quant à la résolution unanime du Conseil de sécurité, nous en sommes très heureux. Nous espérons que M. Saddam Hussein respectera la volonté de la communauté internationale et détruira immédiatement toutes les armes de destruction massive afin que la communauté internationale n'ait pas à...

Le Président: La députée de Halifax a la parole.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, éliminer toutes les armes de destruction massive que possède l'Irak est absolument l'objectif. Ce qui nous préoccupe, c'est tout ce qui risque d'aller à l'encontre de cet objectif.

Il semble que l'engagement du gouvernement envers le multilatéralisme soit de courte durée. Il suffit d'un appel de Washington pour y mettre fin. La résolution 1441 est absolument claire: seul le Conseil de sécurité des Nations Unies peut déterminer ce qui constitue le non-respect de cette dernière et quelle mesure devrait suivre.

Le secrétaire général des Nations Unies a condamné les Américains pour avoir fait un pied de nez à la résolution. Quand le Canada fera-t-il la même chose et s'élèvera-t-il contre ce dangereux prétexte qu'ont trouvé les Américains pour déclencher la guerre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis très déçu que le chef du NPD ne félicite pas le gouvernement car nous avons été parmi les premiers pays à dire aux Américains qu'ils ne pouvaient intervenir en Irak sans l'appui d'une résolution du Conseil de sécurité. Nous avons déployé beaucoup d'efforts à cet égard. Je suis sûr que, avec cette résolution, les risques de guerre ont diminué car tous les pays veulent que Saddam Hussein respecte les Nations Unies de manière à ce que la guerre contre son pays ne soit pas nécessaire.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, la secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national vient de déclarer que son ministère fera enquête sur la fraude liée à la TPS, à laquelle se livrent des concessionnaires d'automobiles malhonnêtes, et qu'il y aura des poursuites. Il y a plus de quatre ans, certains concessionnaires d'automobiles m'ont avisé de la situation. J'en ai tout de suite informé les fonctionnaires de Revenu Canada qui m'ont alors assuré qu'ils allaient faire enquête et tenter des poursuites. Or, quatre ans plus tard, la SRC révèle que les activités de cette industrie en croissance rapide se chiffrent actuellement à 1 milliard de dollars.

Pourquoi la ministre du Revenu national ne met-elle pas immédiatement fin à cette escroquerie pour ensuite faire enquête et tenter des poursuites judiciaires?

Questions orales

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de se préoccuper de la situation. Nous sommes tous préoccupés. Le ministère consacrera davantage de ressources pour examiner la question et faire enquête. Si nous découvrons des activités frauduleuses, nous tenterons sans hésitation des poursuites.

● (1430)

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, il y a des années et des années que nous avons détecté des irrégularités. Cette situation nuit aux consommateurs, aux contribuables et aux concessionnaires d'automobiles honnêtes. Il faut intervenir.

Les documents du gouvernement que nous avons obtenus grâce aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information révèlent que les crédits de taxe sur les intrants se chiffrent à 26 millions de dollars par année. La ministre du Revenu national précisera-t-elle à la Chambre quelle proportion de ces 26 millions de dollars proviendrait de réclamations présumées frauduleuses?

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de donner un chiffre précis au député. Néanmoins, je puis l'assurer que la question nous intéresse énormément. Entre-temps, nous allons affecter des ressources additionnelles pour examiner la question. Nous l'examinerons et la réexaminerons. Nous assurons les Canadiens que nous verrons à éclaircir cette affaire.

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi que la secrétaire parlementaire s'intéresse à cette situation, mais elle est bien pire que la description que l'on en a donné. Elle exige des poursuites. Elle exige que le gouvernement consente un effort concret afin de corriger un problème qu'il connaît et qu'il voit venir depuis longtemps.

En 1990, la Nouvelle-Zélande a averti le gouvernement que ce pourrait être un problème. En 1996, lorsque le gouvernement a révisé la loi concernant la TPS, on lui a dit que c'était un problème. Au lieu d'agir, il a choisi de s'en remettre au régime de confiance, et des millions de dollars de nos impôts se sont volatilisés.

Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de ne pas tenir compte des avertissements selon lesquels les crédits de TPS sur intrants...

Le Président: La secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national a la parole.

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons certes pas négligé cette question.

Comme nous l'avons dit, les fonctionnaires de l'ADRC sont très dévoués et travaillent très fort. Il y aura des ressources et du personnel supplémentaires pour faire enquête dans tous les cas. Entre-temps, si nous constatons qu'il y a eu une véritable fraude, nous tenterons des poursuites et nous imposerons des pénalités et des amendes.

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'ADRC a poursuivi la semaine dernière Tom et Helen Brouwer pour récupérer 72 000 \$ en impôts sur de l'argent qu'ils ont reçu pour élever 82 enfants en milieu familial. Les Brouwer apportaient une énorme contribution à notre société. Ils pensaient qu'ils respectaient les règles.

Nous constatons maintenant que les criminels et les fraudeurs violent toutes les règles, volent des millions de dollars de nos impôts, escroquent la TPS et s'en tirent sans conséquence.

La ministre peut-elle nous dire pourquoi elle tente des poursuites contre des personnes qui s'occupent de nos enfants sans foyer tout en permettant aux fraudeurs de nous voler impunément?

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie que le député ait changé de sujet.

Comme le sait le député, nous ne pouvons discuter des cas personnels, mais nous ferons enquête concernant toute cette affaire.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, dans une étude soumise à la Commission Romanow, des chercheurs de l'Université Queen's affirment que l'intervention d'Ottawa ne fera que morceler davantage le réseau de la santé. Ils ajoutent, et je cite: «Les provinces savent que le système n'est pas vraiment intégré et tentent d'améliorer la situation. Introduire un nouveau joueur dans le système ne rendrait la situation que plus difficile.»

Est-ce que la ministre de la Santé peut prendre l'engagement qu'il est hors de question que le gouvernement fédéral s'immisce dans la gestion des soins de santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je peux répondre pour la ministre qui n'est pas ici. Je pense que le gouvernement fédéral a lui-même une responsabilité tellement grande dans la santé, avec les premières nations et les territoires, que nous sommes le quatrième gouvernement en importance à distribuer des services de santé au pays. Nous voulons travailler avec les provinces et c'est ce que nous faisons à l'heure actuelle.

Nous attendons le rapport d'un ancien premier ministre provincial sur les services de santé. Nous avons l'intention d'avoir une réunion des premiers ministres pour en discuter au début de l'année 2003.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, l'étude soutient également que prendre une portion de ce système, que ce soit les soins à domicile ou l'assurance-médicaments, et la placer sous la responsabilité du gouvernement fédéral, cela ne fera qu'ajouter à la lourdeur du système actuel.

Est-ce que le premier ministre peut s'engager à prendre acte des conclusions de cette étude et faire la seule chose que l'on attend du gouvernement, c'est-à-dire le rétablissement des paiements de transfert à leur niveau de 1993-1994?

● (1435)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous attendons le rapport Romanow qui va nous donner son opinion. C'est une étude qui a été faite.

La nomination de M. Romanow à ce poste était une suggestion des premiers ministres des provinces. J'étais content d'accepter de le nommer à ce poste. Je suis sûr qu'il va nous fournir un rapport très complet et nous allons voir ce que nous pouvons faire pour rencontrer les besoins de tous les Canadiens à l'intérieur des limites financières qu'a notre gouvernement, comme tous les autres gouvernements.

*Questions orales***LE TERRORISME**

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le vice-premier ministre a été évasif au sujet de Maher Arar et de la possibilité de ses associations terroristes. Nous le savons, il y a quelques mois, le ministre des Affaires étrangères a déclaré avec fierté qu'il n'y avait pas de raison pour la déportation de M. Arar. Mais maintenant, nous connaissons que la GRC avait reçu des avertissements au sujet de M. Arar il y a quelques semaines, peut-être quelques mois.

Quand le ministre des Affaires étrangères a-t-il reçu ces avertissements?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme vous le savez très bien, nous ne discutons pas de cas particuliers devant la Chambre en ce qui concerne les activités criminelles.

Mais je peux assurer à la Chambre et à tout le pays que nous sommes vigilants à la fois pour réprimer le terrorisme, mais aussi pour protéger les droits des citoyens canadiens dans les cas nécessaires.

[Traduction]

Une voix: Oh, oh! Les lumières viennent de s'éteindre.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous nous abstenons de faire quelque spéculation que ce soit concernant la cause de cette panne d'électricité pendant la période des questions. Il se peut que ce soit un peu plus sombre, mais je suis convaincu que les questions et les réponses seront très stimulantes.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Il y a quelqu'un là-bas qui n'a pas aimé cette réponse, monsieur le Président.

On manque de vigilance au pays en matière de terrorisme. Quatorze groupes ont été interdits aux États-Unis et au Royaume-Uni, mais ils ont toujours libre accès au Canada.

Le ministre a dit qu'il ne pouvait pas parler des questions de sécurité, mais lorsqu'il croyait cet homme irréprochable, il en parlait sans arrêt. Après avoir reçu des renseignements indiquant qu'il était dangereux, il s'est ravisé, se disant qu'il aurait peut-être mieux fait de se taire.

Le ministre en a déjà parlé et il devrait en parler maintenant. Il devrait faire un peu de lumière sur toute cette affaire. Quand a-t-il été informé?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous prenons les menaces très au sérieux, mais nous ne pouvons pas annuler les libertés civiles sans justification.

Comme je l'ai déjà indiqué au député plus tôt, nous avons inscrit sept organisations sur la liste. Nous étudions actuellement la possibilité d'en inscrire d'autres, mais nous le ferons uniquement quand nous disposerons de renseignements précis; nous ne nous baserons pas sur les grandes lignes d'un quelconque journal que le député pourrait avoir lu.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, bien que la ministre du Revenu ait affirmé publiquement qu'une carte d'identité n'était nullement souhaitable, le ministre de l'Immigration continue sa campagne pour l'établissement

d'une carte d'identité plus sophistiquée qui comporterait des données biométriques, comme des empreintes digitales ou des images de l'iris.

Est-ce que le premier ministre se rend compte qu'en se faisant le porteur d'un tel projet, le ministre de l'Immigration contribue à accentuer le déséquilibre entre liberté et sécurité dans ce pays?

M. Mark Assad (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le ministre a mentionné à la Chambre que cette question sera débattue, mais avant tout, aucune décision n'a encore été prise à l'heure actuelle par le gouvernement.

Il est plutôt sain pour la démocratie d'avoir un débat. Je suis convaincu qu'il y en aura un ici à la Chambre.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je pense que je serai chanceuse cette fois-ci.

Est-ce que le premier ministre reconnaît que la principale préoccupation du ministre de l'Immigration, avec son projet de carte d'identité, vise bien plus à satisfaire les exigences excessives des Américains plutôt qu'à garantir le respect de la vie privée des citoyens du Québec et du Canada?

● (1440)

M. Mark Assad (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la députée aura la chance d'exprimer ses inquiétudes à la Chambre lors d'un débat. Je suis convaincu qu'elle sera très satisfaite du déroulement du débat eu égard à ses préoccupations concernant cette question.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ DANS LES PORTS

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans sa réponse d'octobre dernier au rapport du Sénat sur la sécurité au Canada, le gouvernement affirmait qu'il prenait toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans les ports canadiens.

Cependant, au début de novembre, en réponse à une demande d'accès à l'information, Transports Canada a admis n'avoir rédigé aucun rapport ni fait la moindre étude concernant la sécurité dans les ports canadiens depuis le 11 septembre 2001.

Comment le gouvernement peut-il prétendre prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans nos ports alors qu'il n'a procédé à aucun examen de cette sécurité au cours des 14 derniers mois?

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le ministère des Transports prend toutes les mesures possibles, en collaboration avec tous les autres ministères concernés, pour assurer le maximum de sécurité dans les ports maritimes.

Questions orales

[Traduction]

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre prétend que le gouvernement libéral prend les mesures nécessaires, mais aussi récemment que la semaine dernière, le président de l'administration portuaire de Vancouver a déclaré que, malgré la multiplication des demandes visant l'amélioration de la sécurité, il n'avait reçu aucune somme du gouvernement fédéral.

Le gouvernement n'a pas examiné la sécurité des ports ni consacré le moindre dollar à l'amélioration de la sécurité et il affirme pourtant prendre toutes les mesures nécessaires.

Est-ce ainsi que le gouvernement entend assurer la sécurité des Canadiens?

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à ma collègue, près de huit milliards de dollars sont investis dans des mesures supplémentaires de sécurité et tous les dossiers ad hoc sont évalués par le ministère.

Soyez assuré que quand les demandes sont légitimes, les subventions seront accordées et les versements appropriés seront faits.

* * *

[Traduction]

LES AGGLOMÉRATIONS URBAINES

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, dans le dernier discours du Trône, le gouvernement du Canada a déclaré «Des villes compétitives et des communautés en santé sont essentielles à notre bien-être individuel et collectif».

Maintenant que le groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines a déposé son rapport final, le ministre des Affaires intergouvernementales pourrait-il dire à la Chambre comment le gouvernement compte s'assurer que nos régions urbaines vont demeurer compétitives, durables et capables de relever les défis du XXI^e siècle?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, grâce aux 18 mois de travail acharné et de consultations intensives du groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines, présidé avec brio par la députée de York-Ouest, le Parlement, le gouvernement et tous les Canadiens sauront mieux comment relever les énormes défis qui se poseront quant à la qualité de vie des Canadiens des municipalités urbaines.

Plus précisément, le gouvernement s'inspirera des idées novatrices présentées dans le rapport pour remplir ses engagements à l'égard des programmes de logement et d'aide aux sans-abri, et il agira de concert avec les provinces.

* * *

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

L'Agence des douanes et du revenu du Canada envoie régulièrement des chèques représentant des millions de dollars à des vendeurs de voitures d'occasion, sans la documentation pertinente. En même temps, les fonctionnaires du gouvernement refusent des crédits d'impôt pour personnes handicapées à certaines personnes gravement handicapées.

Pourquoi le gouvernement donne-t-il des chèques de TPS à des demandeurs fictifs tout en retirant les crédits d'impôt à 46 000 Canadiens handicapés?

Comment le ministre explique-t-il qu'on cible les Canadiens les plus vulnérables?

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très prudents à ce sujet. Nous savons tous que 95 p. 100 des contribuables, y compris les entreprises, respectent les lois et paient leurs impôts.

Nous faisons un excellent travail et nous allons continuer de le faire.

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à tous les ministériels qui nous écoutent que les politiques fiscales du gouvernement punissent les mauvaises personnes, alors que les véritables fraudeurs fiscaux s'en tirent sans problème.

Selon les chiffres mêmes de l'ADRC, il y a 16 milliards d'impôts sur le revenu impayés.

Quand le ministre va-t-il demander à ses fonctionnaires de cesser de harceler des Canadiens pour un crédit d'impôt de 989 \$ et de percevoir les 16 milliards de dollars d'impôts sur le revenu qui sont impayés?

● (1445)

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous affectons également des ressources supplémentaires pour engager du personnel à cette fin. Je le répète, nous percevons 95 p. 100 des impôts des entreprises et des contribuables. Il est donc évident que nous faisons de l'excellent travail dans l'intérêt du gouvernement et des Canadiens.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, selon un document d'information pour la période des questions daté du 31 janvier 2001 qui a été obtenu grâce à la Loi sur l'accès à l'information, lorsque l'ADRC constate des cas d'inobservation, elle prend les mesures correctrices appropriées.

Un cas impliquant pour 20 millions de dollars de vente-rachat rapide d'automobiles est connu depuis 1998. Le gouvernement semble vouloir s'en prendre aux handicapés plutôt qu'aux artistes de la fraude en matière de TPS.

Ma question s'adresse au premier ministre qui a promis de supprimer la TPS. Quand va-t-il demander à son gouvernement de prendre des mesures correctrices précises et pourquoi y met-il tant de temps?

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous avons discuté de la TPS à bien des reprises. Nous savons qu'il y a des cas de fraude, mais nous faisons enquête et nous y consacrons beaucoup de ressources.

Si nous détectons une fraude, nous allons sûrement tenter des poursuites. Comme je l'ai dit à maintes reprises, nous allons prendre des mesures pour rassurer les Canadiens.

Questions orales

[Français]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC): Monsieur le Président, malgré les enquêtes de la GRC, de l'Agence canadienne des douanes et du revenu, malgré les documents préparés pour le ministre l'avisant de l'ampleur du problème, le gouvernement n'a encore rien fait dans le dossier des fraudes sur la TPS.

Avec tout le respect que j'ai pour le secrétaire parlementaire, le premier ministre, dans toute sa candeur, pourrait-il répondre à une simple question? Qu'entend-il faire pour solutionner le problème des fraudes à la TPS?

[Traduction]

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je vais le dire encore une fois haut et fort: nous allons d'abord procéder à une vérification et ensuite faire enquête. Si nous constatons une fraude, nous intenterons des poursuites.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Transports a dit hier qu'il n'y avait pas de preuve solide que la taxe pour la sécurité aérienne ajoutée au prix des billets d'avion nuisait au transport aérien sur de courtes distances. Il se trompe.

La compagnie WestJet a enregistré une baisse spectaculaire du nombre de passagers sur ses vols entre Edmonton et Calgary et entre Vancouver et Kelowna. Elle a également cessé de desservir la ville de Brandon.

Transwest a abandonné tout service aérien à destination de Winnipeg, Brandon et Edmonton et a réduit de moitié sa capacité de desserte entre Saskatoon et Regina. Jazz abandonnera tout service aérien à destination de Saint-Léonard, Yarmouth et Stephenville en janvier.

Ces trois transporteurs aériens attribuent leurs problèmes principalement à la taxe de 24 \$. Voilà la preuve. Elle est sur la table. C'est un fait.

Pourquoi le gouvernement ne tient-il pas compte de ce fait? Est-ce parce qu'il est trop occupé à percevoir la taxe et qu'il ne prête pas attention à l'industrie du transport aérien ni aux Canadiens?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait sans doute, de nombreux facteurs entrent en jeu dans l'industrie du transport aérien. Il voudra peut-être prévenir les transporteurs aériens américains qu'un effet de propagation doit s'exercer d'une façon ou d'une autre car ils ont connu eux aussi de mauvais résultats.

En vérité, nous ne sommes pas d'accord avec lui pour dire que ce sont les contribuables en général qui devraient payer les coûts additionnels de la sécurité du transport aérien; nous estimons plutôt que ce sont les usagers des services de transport aérien qui devraient payer.

Il devrait dire franchement qu'il veut que les gens qui ne voyagent jamais par avion paient pour les mesures de sécurité accrue dans ce secteur.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le calcul du taux de mortalité que fait le ministre des Finances est aussi mauvais que ses autres opérations de calcul. Le 11 septembre, plus de personnes sont

mortes dans les édifices à bureaux que dans les avions. C'est une affaire de sécurité générale.

La taxe pour la sécurité aérienne est appliquée depuis le 1^{er} avril, mais deux choses seulement ont changé en matière de sécurité aérienne: premièrement, la confiscation massive de coupe-ongles; et deuxièmement, on nous demande maintenant si nous avons fait nos bagages nous-mêmes, une question guère pertinente si nous essayons d'arrêter un kamikaze.

En réalité, les pilotes d'avion eux-mêmes ne se sentent pas davantage en sécurité. L'Association des pilotes d'Air Canada a demandé au gouvernement de les autoriser à s'équiper d'un Taser dans la cabine de pilotage. Si la sécurité aérienne s'est tellement améliorée, pourquoi les pilotes d'avion veulent-ils avoir un Taser dans la cabine de pilotage?

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il va falloir que mon collègue se branche. Il y a des journées où la sécurité est importante et le lendemain ce l'est moins.

Il sait très bien que la taxe est nettement marginale par rapport aux coûts globaux des mesures de sécurité que le gouvernement a adoptées. Il sait aussi très bien que cette taxe est en réévaluation continuellement.

* * *

● (1450)

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, juste avant la semaine de relâche, il a été mis en preuve que la firme Everest avait réalisé une très grande partie de son contrat pour la tournée de l'ex-secrétaire d'État au Sport amateur, bien avant de l'obtenir officiellement, ce qui démontre que l'affaire était déjà dans le sac, grâce aux bons soins de l'ex-secrétaire d'État.

Est-ce que le premier ministre entend demander la démission du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et ex-secrétaire d'État au Sport amateur pour avoir utilisé son influence de secrétaire d'État afin d'avantager un ami personnel, le président d'Everest, dans l'organisation de sa tournée pancanadienne débutant en juin 2000?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre a dit clairement qu'il n'était pas intervenu dans ce dossier et je n'ai pas l'intention de lui demander de démissionner.

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, l'ex-ministre de la Défense nationale a été démis de ses fonctions pour avoir donné un contrat de 36 500 \$ à une amie. L'ex-solliciteur général a dû démissionner pour des raisons de favoritisme également.

Comment, au plan de l'éthique, le premier ministre peut-il laisser en poste l'ex-secrétaire d'État au Sport amateur, alors qu'il a agi de la même façon que les deux autres et, qu'en plus, il avait nié au départ les faits.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, sur le plan de la responsabilité contractuelle, le gouvernement du Canada n'a aucune obligation tant qu'un marché n'est pas conclu et signé. Cela s'est produit le dernier jour du mois.

Questions orales

Si une entreprise privée a commencé à exécuter le marché avant cette date, elle l'a fait entièrement à ses propres risques et n'a engagé que sa responsabilité.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la présidente du Conseil du Trésor, l'employeur officiel du gouvernement.

Hier, la ministre a tenté d'expliquer et de justifier l'augmentation incontrôlée de l'effectif du secteur public fédéral. Près de 30 000 travailleurs ont alourdi le fardeau des contribuables ces derniers mois. Il est évident que les libéraux ne savent pas gérer. La ministre a prétendu que ce n'était pas sa faute et qu'elle n'avait pas perdu la maîtrise des dépenses.

En plus de ces 30 000 employés, combien d'autres fonctionnaires le gouvernement compte-t-il engager?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, le nombre de fonctionnaires n'est pas un critère pour dire si oui ou non le gouvernement a perdu le contrôle de ses dépenses. Contrairement à ce que le député affirme, le contrôle des dépenses de ce gouvernement a été très bien maîtrisé depuis 1993. On a même vu que les dépenses ont diminué par rapport à notre produit intérieur brut.

Par ailleurs, le gouvernement se doit d'offrir des programmes et des services à la population du Canada. Il le fait avec une fonction publique compétente. C'est ce que nous avons fait depuis plusieurs années.

* * *

[Traduction]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, d'autres dépenses semblent incontrôlées du côté ministériel. Une section consacre des millions de dollars à l'achat d'ordinateurs alors qu'elle envoie au rebut des serveurs de qualité dont elle n'a jamais eu besoin. En fait, une telle erreur de plusieurs millions de dollars dans le secteur privé se traduirait par le renvoi pour grossière incompétence de la personne responsable.

Compte tenu de cette bourde monumentale, quelle mesure a été adoptée pour protéger les contribuables contre la prochaine erreur de la ministre?

[Français]

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais justement répondre à la question du député puisqu'elle concerne le soi-disant gaspillage.

Nous n'avons pas gaspillé 16 millions de dollars en équipement informatique. Au contraire, nous remplaçons simplement du matériel qui est désuet, selon un plan bien établi. Je voudrais encore une fois déclarer ici à la Chambre que la grande priorité du ministère du Développement des ressources humaines demeure le service aux Canadiens par le biais du matériel le plus à jour possible.

[Traduction]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux pourrait-il indiquer à la Chambre s'il y a des mesures qui sont prises pour rendre plus éconergétiques, moins dépendants des combustibles fossiles et plus efficaces au plan de la conservation de l'énergie tous les immeubles du gouvernement fédéral et des sociétés d'État partout au pays, afin de se rapprocher des objectifs de Kyoto et de donner l'exemple?

• (1455)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, la principale initiative mise en oeuvre par le gouvernement du Canada sous ce rapport a pour nom Initiative des bâtiments fédéraux. Dans le cadre de cette initiative, mon ministère a déjà signé 29 contrats, représentant des investissements d'environ 40 millions de dollars dans l'efficacité énergétique; il a conclu des partenariats avec le secteur privé, créant 672 emplois; il a réalisé des économies d'énergie annuelles de plus de 6,5 millions de dollars; et il a réduit de 50 kilotonnes par an les émissions de dioxyde de carbone.

Je signale à la Chambre que notre nouvel immeuble sis au 401, rue Burrard, à Vancouver, est le plus écologique du pays.

* * *

L'ÂGE DE CONSENTEMENT

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice soutient que des considérations d'ordre culturel empêchaient le ministre de porter de 14 à 16 ans l'âge du consentement à des activités sexuelles.

Le ministre peut-il dire à la Chambre à quelle culture il fait allusion? Dans quelle culture au Canada juge-t-on acceptable qu'un adulte exploite sexuellement un enfant?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député sait très bien que ce n'est pas exactement ce que le secrétaire parlementaire a dit. Il sait également que je viens d'avoir une réunion avec mes homologues de tout le Canada. Nous avons discuté de l'âge de consentement, et il est évident qu'il n'existe aucun consensus.

Le principal objectif de tout cela est de faire en sorte que nous continuions de bien protéger nos enfants. Je suppose qu'en appliquant le Code criminel différemment, il est possible d'atteindre cet objectif autrement.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les observations du secrétaire parlementaire sont une insulte à tous les groupes culturels au Canada. Les Canadiens de toutes les origines ethniques savent que la culture ne peut jamais servir de prétexte aux prédateurs sexuels pour exploiter des enfants.

Pourquoi le ministre préfère-t-il insulter les Canadiens au lieu de prendre des mesures importantes pour protéger les enfants?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je n'en crois pas mes oreilles. Ce qui importe dans notre société, c'est de bien protéger nos enfants à l'intérieur de la société au lieu d'essayer de marquer des points sur l'échiquier politique en évoquant des propos qui n'ont jamais été tenus à la Chambre.

En ce qui concerne l'âge de consentement, je le répète, il n'y a aucun consensus, mais l'objectif du gouvernement est d'assurer aux enfants une bonne protection. Nous le ferons en déposant un projet de loi avant Noël.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, lors du Rendez-vous national des régions, qui s'est tenu à Québec la semaine dernière, les participants ont reconnu l'importance des fonds régionaux d'investissement dans le développement des régions, et le gouvernement québécois a fait connaître son intention de participer au financement de tels fonds.

Est-ce que le gouvernement fédéral compte imiter le gouvernement du Québec, et entend-il lui aussi s'engager à financer le Fonds d'investissement régional du Saguenay—Lac-Saint-Jean?

L'hon. Claude Drouin (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'aurais aimé, dans un premier temps, que le gouvernement du Québec invite le fédéral au sommet des régions, étant donné qu'on a à coeur, nous aussi, le développement régional.

Vous pouvez être persuadé qu'on a déjà travaillé, depuis 1985, au développement régional avec les SADC, avec les CDEC, avec les Centres d'aide aux entreprises, et nous allons continuer de le faire.

Je vois qu'ils se sont inspirés de ce qu'on fait chez nous, au fédéral.

* * *

[Traduction]

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, lors du sommet du G8 à Kananaskis, le premier ministre a pris l'engagement d'augmenter les investissements du Canada dans l'enseignement de base en Afrique. La communauté internationale s'est aussi engagée à réaliser, à l'horizon de 2015, les six objectifs de l'Éducation pour tous, un engagement collectif pris au forum de Dakar en 2000. La ministre de la Coopération internationale participe actuellement à une réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous, à Abuja, au Nigeria.

Quelles mesures concrètes le Canada prend-il pour appuyer l'éducation dans les pays en développement?

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas de meilleure garantie pour l'avenir d'un pays que d'investir dans l'éducation des enfants de ce pays. C'est pourquoi la ministre de la Coopération internationale a annoncé aujourd'hui que le Canada, par l'intermédiaire de l'ACDI, fournira 10 millions de dollars annuellement pendant les cinq prochaines années au Mozambique et à la Tanzanie. Ces investissements s'ajoutent au soutien financier que nous donnons à ces deux pays au titre de l'éducation.

Privilège

La ministre a aussi annoncé le versement d'une contribution de 5 millions de dollars répartie sur cinq ans à l'Institut de statistique de l'UNESCO. Cette contribution servira à aider la communauté internationale à faire un meilleur suivi des actions entreprises en vue d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous.

* * *

• (1500)

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Après sept mois de retard, le ministre de la Défense nationale a enfin rendu public son rapport annuel sur les langues officielles au sein de son ministère.

Le ministre de la Défense nationale ne trouve-t-il pas indéfendable que la situation est loin de s'être améliorée cette année encore, alors que près de 60 p. 100 du personnel militaire affecté à des postes bilingues est toujours unilingue anglophone?

Quand ce gouvernement va-t-il respecter les francophones?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, en tant que Québécois, je reconnais, comme reconnaît ce gouvernement, l'importance primordiale du bilinguisme. Je reconnais aussi qu'il y a des problèmes en termes d'accomplissement de cet objectif et nous ferons de notre mieux pour améliorer la situation.

* * *

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Ces six derniers mois, nous avons perdu 4 milliards de dollars du Régime de pensions du Canada sur les marchés des actions. En dépit de cette perte, le P.-D.G. de l'Office d'investissement du régime de pensions dit toujours croire que les actions donneront les meilleurs rendements.

Le gouvernement va-t-il entendre raison, modifier la Loi sur le RPC pour ordonner à l'Office d'investissement de se retirer des marchés des actions privées et commencer à investir dans des valeurs du secteur municipal?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous nous attendons à ce que l'Office d'investissement du RPC agisse en fonction de son objectif, à savoir effectuer des placements prudents, compte tenu du fait que nous voulons que le fonds réponde aux besoins liés aux revenus de retraite des Canadiens au cours des décennies à venir. Nous savons d'expérience que des placements à long terme comme ceux que l'office a effectués rapporteront ces dividendes.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Président: La présidence a reçu avis de la question de privilège de la part du député d'Acadie—Bathurst, à la suite de déclarations faites aujourd'hui.

Les crédits

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, pendant les déclarations de députés, le député de Saskatoon—Humboldt a accusé des députés de la Chambre de porter la tunique blanche et de n'être que des membres du KKK des temps modernes.

À mon avis, cette déclaration est antiparlementaire. Le député s'est attaqué au bilinguisme, aux francophones et aux minorités à bien des occasions. Je crois très fermement qu'il dépasse la mesure.

Monsieur le Président, je vous demande d'examiner sa déclaration. J'estime qu'elle est antiparlementaire.

[Français]

Le 7 novembre, ce même député posait une question à la Chambre. Il disait, et je cite:

Monsieur le Président, les libéraux emploient des mesures coercitives pour l'application du bilinguisme. L'Alliance canadienne demande des services bilingues accrus dans la capitale de la nation. Toutefois, le bilinguisme est un programme d'intégration active des francophones qui est discriminatoire à l'endroit des anglophones. Les francophones occupent 78 p. 100 des postes de fonctionnaires désignés bilingues. L'année dernière, les francophones ont obtenu 71 p. 100 de tous les postes bilingues et 68 p. 100 des promotions.

Pourquoi la ministre refuse-t-elle de mettre fin à la discrimination endémique dont les anglophones font l'objet en matière d'embauche et de promotion dans la fonction publique?

La ministre a répondu ceci, et je cite:

Monsieur le Président, voilà la deuxième question étonnante que pose le député. La dernière concernait les minorités visibles dans la fonction publique. Celle-ci concerne la dualité linguistique dans la fonction publique. Le député devrait peut-être se pencher sur les valeurs que les Canadiens sont prêts à défendre. La diversité et le bilinguisme dans la fonction publique sont de celles-là.

C'est reconnu dans cette Chambre que chaque fois que ce député se lève, c'est toujours pour dire quelque chose d'offensant, soit à l'endroit des minorités, soit à l'endroit de la langue utilisée par nos Canadiens et nos Canadiennes.

Monsieur le Président, j'en appelle à vous pour nous éclairer à savoir si parler comme il l'a fait encore aujourd'hui à la Chambre est acceptable. Sinon, il devra retirer les paroles qu'il a dites aujourd'hui. Elles sont offensantes envers tous les députés de cette Chambre.

● (1505)

Le Président: La présidence a entendu ce qu'a dit l'honorable député sur cette question. Il est nécessaire que je revoie ce qu'a dit l'honorable député de Saskatoon—Humboldt lors de sa déclaration. Par la suite, je reviendrai à la Chambre si cela est nécessaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES CANADIENS HANDICAPÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le Président: Avant la période des questions, le député de Souris—Moose Mountain répondait aux questions et observations sur son discours.

Questions et observations, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale.

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, avant qu'Ernie Eves ne nous prive de courant, nous écoutons un bon discours du député. Il y parlait notamment de l'efficacité du personnel

ministériel. Les deux employés qui travaillent à mon bureau seront sûrement d'avis que le système en vigueur au sein de mon ministère nous permet d'aller rapidement au fond de certains problèmes, et cela grâce à la rapidité et au professionnalisme des personnes avec qui nous travaillons.

En tant qu'ancien président du sous-comité de la santé chargé d'étudier les questions relatives au sida et la pauvreté et la discrimination qui en résultent, ainsi que la situation des familles touchées, je crois, comme le député, que d'autres personnes voient également leurs vies changer à cause de cela. J'aimerais que le député nous en dise un peu plus à ce sujet.

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la déficience est une condition temporaire ou chronique. Le ministère devrait faire très attention à cela. Compte tenu de toutes les ressources dont nous disposons aujourd'hui, le ministère devrait être en mesure de voir la différence et, du coup, nous éviter d'avoir à revivre la terrible expérience du mois dernier, alors qu'on a obligé des personnes atteintes de déficiences graves à répondre à des questionnaires ou à obtenir, à leurs propres frais, un certificat médical attestant leur condition.

En ce qui concerne la question de la collaboration, je maintiens en grande partie ce que j'ai dit, car le personnel fait de l'excellent travail sur le terrain.

Je tiens cependant à mettre un aspect en perspective pour le député. À l'heure actuelle, dans ma province, l'ADRC tente de saper et de détruire une équipe de hockey junior à cause d'un système de perception bidon. Pendant ce temps, l'agence oblige des personnes à prouver qu'elles sont handicapées.

Le gouvernement doit s'assurer que ces personnes sont handicapées. Toutefois, pourquoi les personnes qui sont handicapées à vie sont-elles contraintes de faire de nouveau la preuve de leur handicap?

● (1510)

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer au débat. Je partagerai mon temps de parole avec mon collègue le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées est un programme important administré par l'ADRC pour veiller à ce que les Canadiens admissibles qui souffrent d'un handicap reçoivent bien le crédit d'impôt auquel ils ont droit en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Aujourd'hui, je veux dissiper la confusion qui règne au sujet de la manière dont l'ADRC administre ce crédit et répondre aux préoccupations qu'ont soulevées les députés durant le débat.

Il est important que les députés comprennent que l'ADRC administre ce programme en fonction des critères législatifs très précis qui se trouvent dans la Loi de l'impôt sur le revenu. En administrant ces critères de manière soigneuse et professionnelle, l'ADRC s'assure que ce crédit d'impôt est octroyé de manière équitable et juste. Autrement dit, ceux qui sont admissibles à ce crédit le recevront. Il n'est pas octroyé à ceux qui n'y sont pas admissibles.

Les crédits

Permettez-moi d'ajouter que l'ADRC, qui administre ce programme au nom du gouvernement canadien, essaie en tout temps d'être juste et équitable envers tous les Canadiens, cela signifie que nous ne pouvons pas accepter les demandes qui ne répondent pas aux exigences précises de la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous voulons que les règles du jeu soient les mêmes pour tous les Canadiens.

Malheureusement, on pense souvent, à tort, probablement en raison du nom même de ce crédit, que quiconque a un handicap est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Cela n'est manifestement pas vrai.

La Loi de l'impôt sur le revenu est claire à ce sujet: pour être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées, il faut être atteint d'une déficience physique ou mentale grave et prolongée. En outre, cette déficience physique ou mentale doit avoir pour effet de limiter de façon marquée la capacité de la personne en question à se livrer à des activités courantes de la vie ordinaire.

Les prestations fournies par le gouvernement aux personnes handicapées ont augmenté de 70 p. 100 depuis 1996.

En 2001, le montant de base non remboursable du crédit d'impôt pour personnes handicapées est passé de 4 293 \$ à 6 000 \$, tandis que le supplément est passé de 2 941 \$ à 3 500 \$. Pour 2001, le crédit peut réduire l'impôt fédéral de ceux qui sont admissibles d'un montant pouvant aller jusqu'à 960 \$. Pour les personnes de moins de 18 ans, la réduction maximum de l'impôt fédéral peut aller jusqu'à 1 520 \$. Il y a également une réduction correspondante du montant de l'impôt provincial à payer.

Certains députés ont demandé comment l'ADRC administre cet important avantage fiscal. Je tiens à préciser que l'ADRC administre ce crédit de façon à l'accorder aux gens qui en ont le plus besoin. Ce n'est pas toujours facile, mais il faudrait féliciter l'ADRC pour la manière dont elle s'acquitte de cette tâche délicate. Permettez-moi de décrire certaines étapes du processus.

Faire remplir le formulaire T2201, le Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées, par un médecin qualifié entraîne des frais qui sont déductibles en tant que frais médicaux.

• (1515)

La section du crédit d'impôt pour personnes handicapées des centres fiscaux locaux examine tout formulaire T2201 qui lui parvient afin de déterminer si la personne handicapée satisfait aux critères d'admissibilité aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Si la demande est faite au nom d'une personne à charge, l'ADRC doit également déterminer si le requérant satisfait aux exigences sur le plan du soutien offert. Si la demande est extrêmement complexe et exige des opinions médicales que ne peut fournir le centre fiscal local, elle est envoyée à une équipe de spécialistes, au siège social, qui l'examine à son tour.

Tous ceux qui se voient refuser le crédit d'impôt pour personnes handicapées ont droit de demander une réévaluation et d'en appeler de la décision devant les tribunaux.

Enfin, je veux parler des efforts déployés par l'ADRC à la suite des critiques formulées concernant l'administration du crédit d'impôt pour personnes handicapées et surtout le formulaire T2201.

En mars 2002, le Sous-comité de la condition des personnes handicapées a diffusé son rapport sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Au nom du ministre du Revenu national, je tiens aujourd'hui à féliciter à la Chambre le sous-comité et son président, le député de St. Paul's, pour tout le travail qu'ils ont effectué pour rédiger ce rapport.

Dans son rapport, le sous-comité exprime certaines inquiétudes en ce qui a trait au formulaire T2201 utilisé pour déterminer l'admissibilité au crédit. L'ADRC a donc décidé de mener de vastes consultations sur des questions d'ordre administratif auprès des organisations représentant les personnes handicapées et les médecins qualifiés.

Dans le cadre de ces consultations, un nouveau formulaire T2201 pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées a été rédigé et distribué à tous les participants et aux membres du sous-comité.

Certains députés de l'opposition ont laissé entendre pendant le débat d'aujourd'hui que ces consultations étaient une imposture. Je suis consternée par leur empressement à dénigrer les fonctionnaires très compétents chargés de mener les consultations. C'est une chose de critiquer le travail que le gouvernement a fait, mais c'en est une autre de mettre en doute les intentions des fonctionnaires menant de vastes consultations sur leurs pratiques administratives.

En fait, l'ADRC a reconnu qu'elle n'a pas encore trouvé la solution idéale et, à la suite des préoccupations exprimées par la population, elle a accepté de poursuivre les consultations jusqu'à ce que le formulaire soit au point. La porte reste donc ouverte pour les consultations.

Je suis aussi heureuse d'informer la Chambre que la ministre du Revenu national a accepté d'établir un comité consultatif permanent sur les questions administratives liées aux prestations d'invalidité à l'ADRC. La ministre a aussi dit aux représentants de l'ADRC qu'aucun nouvel examen administratif ne doit avoir lieu tant que les consultations ne sont pas terminées, et les modifications, apportées.

En conclusion, permettez-moi de dire que le gouvernement reconnaît les défis énormes que doivent relever les personnes ayant un handicap. Comme l'a mentionné le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, le crédit d'impôt pour personnes handicapées est un élément du réseau d'aide que le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux offrent aux Canadiens handicapés.

Ce crédit vise expressément les Canadiens qui ont une invalidité grave et prolongée. C'est toujours délicat lorsqu'une personne handicapée se voit refuser un avantage par le gouvernement parce qu'elle ne satisfait pas aux critères prévus dans la loi. Cependant, l'ADRC fait de son mieux pour administrer ces dispositions et d'autres programmes de la manière la plus équitable et transparente possible, et la ministre s'est personnellement engagée à améliorer l'administration du programme.

• (1520)

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, je remercie la députée pour ses observations sur notre motion de l'opposition. Je veux aussi lui communiquer quelque chose qui nous enthousiasme. L'Assemblée législative de Terre-Neuve et du Labrador vient aussi d'adopter une motion demandant au gouvernement fédéral de rétablir les anciens critères donnant droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées. La semaine dernière, l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a aussi adopté une motion dénonçant les modifications apportées au CIPH.

Comme ne l'ignore probablement pas la députée, la présidente du Sous-comité de la condition des personnes handicapées a exposé tout à l'heure avec éloquence ses inquiétudes au sujet des modifications adoptées par le ministère des Finances, modifications qui priveront toute une catégorie de gens du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Elle a aussi souhaité que l'on donne suite aux recommandations de la Cour fédérale en matière de compassion et d'équité.

Les crédits

La députée imitera-t-elle la présidente du Sous-comité de la condition des personnes handicapées, qui a dit qu'elle votera en faveur de la motion de l'opposition, et accordera-t-elle son appui aux Canadiens handicapés?

Mme Sophia Leung: Monsieur le Président, je remercie la députée de soulever cet aspect. Oui, nous allons appuyer la motion. Entre-temps, nous allons lancer d'autres discussions. Toute consultation sera la bienvenue.

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, je crois savoir que je ne peux pas faire un discours de dix minutes, alors je profite de l'occasion pour faire des observations.

Cet été, j'ai lu le rapport du sous-comité, dont il est question aujourd'hui et que j'appuie avec enthousiasme. Ayant écrit à différents ministres à l'époque pour leur faire part de mon soutien à cet égard, j'avoue qu'il serait mal venu de ma part à ce stade de voter contre la motion présentée par le Nouveau Parti démocratique. Je tiens d'ailleurs à remercier ce parti pour avoir amené la question sur le tapis dans le cadre d'une journée de l'opposition, car j'estime qu'il y a tout lieu de féliciter le sous-comité pour son travail. Nous devons nous assurer que l'on veille, au Canada, sur les personnes qui ont besoin d'aide, qu'elle soit matérielle ou autre.

Cela dit, nous devons également veiller à ce que les choses ne soient pas trop vagues. Le cas échéant, lorsqu'on se penchera sur le jugement du tribunal, je pense que nous devons procéder à des consultations et prendre certaines mesures pour nous assurer que les dispositions fiscales qui seront éventuellement mises en place ne seront pas trop vagues et ne finiront pas par imposer aux autres Canadiens un fardeau fiscal incroyablement lourd sans que nous ayons décidé qu'il en sera ainsi. Les députés et le gouvernement ont suffisamment de bon sens pour trouver un juste équilibre entre ces deux positions et nous amener à mettre en place un crédit d'impôt pour personnes handicapées qui soit des plus valides tout en respectant l'intégrité fiscale.

Je suivrai très attentivement la suite de ce débat, que j'estime important. Encore une fois, je le répète, je suis heureux que le NPD ait présenté cette motion aujourd'hui dans le cadre d'une journée de l'opposition et j'attends impatiemment le vote de demain.

Mme Sophia Leung: Monsieur le Président, je me félicite des propos tenus par le député, qui sont les mêmes que dans mon rapport dont il a déjà été question. Nous reconnaissons la contribution du sous-comité. Nous sommes contents que la Chambre ait pu l'examiner très attentivement et qu'elle ait pu réévaluer ce qu'il convient de faire dans le plus grand intérêt des Canadiens.

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, j'ai suivi le débat de ce matin et de cet après-midi avec un vif intérêt, parce que son but est de trouver un équilibre.

Je me souviens que les nouvelles règles concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées ont été appliquées il y a quelques années. À cette époque, j'estimais qu'il s'agissait d'une mesure positive, parce qu'il n'est pas nécessaire d'être député dans un bureau de circonscription pour savoir que certains Canadiens, pour des raisons peut-être psychologiques ou liées à leurs antécédents, font grand cas de handicaps uniquement limitatifs et s'en servent comme prétexte pour ne pas travailler, pour se retirer de la société et pour ne pas participer.

Je crois que la secrétaire parlementaire a fait valoir un point très important lorsqu'elle a souligné que le crédit d'impôt pour personnes handicapées doit s'appliquer aux personnes dont la capacité de participer à la société est sérieusement limitée. Ce crédit d'impôt ne

visait pas à récompenser les personnes souffrant d'un handicap. Dans ce sens, j'ai appuyé la modification apportée, parce que je crois qu'à l'époque, ce côté-ci de la Chambre, à l'instar de l'ensemble du Parlement, remettait en question l'application des programmes sociaux du gouvernement. J'estime que, particulièrement à la fin des années 70 et pendant les années 80, nous avons traversé une période d'irresponsabilité générale pour ce qui est de l'application de nos programmes sociaux, dans la mesure où nombre de personnes se prévalaient de ces programmes alors qu'elles n'en avaient pas vraiment besoin. Je crois que nous avons perdu des millions si ce n'est des milliards de dollars, parce que nous n'avons pas exigé un examen approfondi et une reddition de comptes sur l'application des programmes. À mon avis, c'est ce qui s'est passé avec le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

En ma qualité de député, depuis la modification du programme, j'ai certes eu connaissance de cas où des questions ont été posées à des personnes qui se sont présentées. C'est ce qui s'est produit. Il y avait 106 000 Canadiens qui touchaient automatiquement le crédit d'impôt pour personnes handicapées et qui ont été subitement tenus de répondre à un questionnaire écrit pour justifier pourquoi ils devraient continuer à en bénéficier. Je me rappelle avec beaucoup d'acuité d'une personne qui s'est présentée à mon bureau. Elle avait rempli le questionnaire. Son crédit d'impôt pour personnes handicapées avait été refusé. Lorsqu'elle s'est présentée à mon bureau, il était très manifeste qu'elle souffrait d'une forme aiguë d'arthrite. Ses bras et ses doigts étaient tout noués.

Son crédit avait été refusé parce qu'elle avait répondu sur le formulaire qu'elle sortait toujours et qu'elle était active au sein de la collectivité, de sorte que les bureaucrates ont tenu pour acquis que c'était une personne n'ayant pas un handicap limitant gravement des déplacements. En réalité, c'était une personne gravement handicapée, et son courage lui faisait perdre son crédit d'impôt pour personnes handicapées. Monsieur le Président, je suis naturellement intervenu du mieux que je l'ai pu dans son cas. Il y a eu révision, et elle a fini par obtenir le crédit.

Toutefois, je mets ce cas en contraste avec celui d'autres personnes qui se sont présentées à mon bureau et qui ont dit qu'on leur avait refusé le crédit d'impôt pour personnes handicapées. On ne peut certes lire dans la pensée des gens, mais il semblait très évident, uniquement par la façon dont ces personnes se déplaçaient, parlaient et agissaient dans l'ensemble, qu'elle n'avaient pas le genre de handicap qui les empêchait de participer de façon utile à la société ou de gagner leur vie.

Le problème consiste à déterminer comment établir un équilibre entre ces deux extrêmes. C'est très difficile. J'ai notamment été fasciné aujourd'hui dans ce débat par un genre de déplacement de point de vue entre les libéraux de ce côté-là et en particulier les alliancistes de l'autre côté. On s'attend à ce que le NPD soit toujours en faveur d'injecter de l'argent pour régler des problèmes sociaux, comme cela a toujours été le cas, et essentiellement sans se poser de question.

• (1525)

Il n'y a rien de méprisant dans mon propos, mais disons que la gauche de l'éventail politique a tendance à s'intéresser davantage aux fonds qu'à s'assurer que les fonds seront bien dépensés.

Une voix: Elle représente la conscience de la nation.

Les crédits

M. John Bryden: Par ailleurs, comme la plupart des gens d'idéologie conservatrice—et puisque je n'aime pas le mot idéologie je dirai plutôt d'attitude conservatrice—l'Alliance canadienne a toujours soutenu, et dirait normalement, que nous devons exiger la transparence du système et la reddition de compte, et que nous devons tout faire pour que l'argent injecté dans les programmes sociaux se rende bien jusqu'aux gens qui en ont besoin.

Ce qui m'a fasciné c'est d'entendre les députés, et surtout ceux de l'Alliance canadienne, déclarer qu'il y a toujours une part de gestion des risques dans les programmes sociaux. J'aurais cru que la principale différence entre les libéraux et les alliéristes serait que, entre économiser et faire preuve de compassion, les libéraux choisiraient plutôt la compassion. J'ai donc été ravi d'entendre cet argument dans la bouche des députés de l'Alliance canadienne. Ils ont constamment affirmé que, pour la mise en oeuvre de ce programme, nous devrions agir par excès de compassion plutôt que par souci d'économie.

Je suis d'accord avec cela. Je crois et j'espère que tous les députés d'opposition sont aussi d'accord avec cela. En bout de ligne, nous devons tendre vers l'équilibre. En notre qualité de parlementaires et de législateurs responsables, nous devons veiller à ce que les sommes consacrées aux programmes sociaux soient dépensées le plus efficacement possible, mais nous ne devons pas oublier, comme notre collègue l'a dit plus tôt, qu'il se trouve toujours des gens pour abuser du système et frauder. Qu'il s'agisse du crédit d'impôt pour personnes handicapées, d'aide aux pauvres, de programmes de médicaments ou de toute autre mesure semblable, il y en a toujours qui en profitent indûment.

Nous devons essayer d'établir des règles efficaces, mais cette fois je suis d'accord avec mes collègues de l'Alliance canadienne et je crois aussi qu'il vaut mieux pécher par excès de compassion.

• (1530)

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je crois que mon collègue d'en face a employé l'expression clé, reddition des comptes.

J'aurais une question à poser au député. Tout comme moi, il a des bureaux. Lorsque se présentent des gens qui ne lui semblent pas handicapés, essaie-t-il de les dissuader de faire une demande? Leur dit-il simplement que l'attente est longue, qu'ils peuvent tout de même faire une demande s'ils le veulent?

J'estime que nous avons un rôle à jouer nous aussi, à titre de députés. Pour ma part, j'ai déjà demandé: «Quelle est la gravité de votre handicap?» Je leur ai tout de même dit de présenter une demande, mais je ne voulais pas accorder mon soutien. Quant à lui, le député d'en face aide-t-il ceux qui, selon lui, peuvent être considérés comme des handicapés?

M. John Bryden: Monsieur le Président, il est certain que les députés, dans leur bureau de circonscription, ne doivent pas se prendre pour Dieu le père. Lorsqu'une personne ne paraît gravement handicapée, évidemment, je vais faire de mon mieux, mais nous devons être honnêtes avec ceux qui se leurrent peut-être. Lorsque que se présentent des gens qui veulent demander le crédit en prétendant être handicapés, et que nous constatons à l'entrevue qu'ils ne répondent pas aux critères, nous devons accepter leur opinion, mais nous devons être francs avec eux.

J'essaie d'agir correctement avec tout ceux qui se présentent à mon bureau, et, parfois, il faut leur donner de très mauvaises nouvelles.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse que le député ait au moins dit qu'il ne voulait pas se prendre pour Dieu le père.

J'espère qu'aucun des députés intelligents que nous sommes censés être ne pense être capable de déterminer, en jetant un seul regard sur les gens, quels sont leurs problèmes de santé ou leurs handicaps. Ce n'est pas comme cela que cela marche. C'est pourquoi le comité a recommandé que cela devrait être décidé au cas par cas. Il faudrait recourir à des médecins pour obtenir les renseignements voulus.

Il m'est arrivé un cas où une personne m'a envoyé une lettre provenant de son médecin. C'était une question de vie ou de mort si cette personne occupait n'importe quel genre d'emploi. J'avais une lettre du médecin qui le disait. J'ai dû me battre pour obtenir le crédit d'impôt pour cette personne. J'avais pourtant la lettre du médecin qui disait que c'était une question de vie ou de mort. Cette personne n'était pas différente de vous et moi. Elle pouvait marcher dans les rues et vaquer à d'autres occupations, mais elle ne pouvait pas tout faire et ne pouvait pas travailler. Elle était handicapée. C'est pourquoi la loi mise en oeuvre par le gouvernement et l'ADRC ne convient pas. Elle est injuste.

Franchement, ce n'est pas notre travail de député de pousser les gens à ne pas demander le crédit sans savoir. Il nous incombe plutôt de leur expliquer le processus et de leur dire d'aller voir un médecin. Ce que nous demandons, c'est que l'ADRC et le gouvernement ne compliquent pas la vie des personnes handicapées en les obligeant à se présenter régulièrement à des examens. Ils devraient accepter le fait qu'il y a des personnes handicapées qui n'obtiennent qu'un crédit d'impôt minimal. Cela n'est pas différent d'une exemption fiscale pour enfant en raison de l'âge. C'est la même chose qu'obtenir une exemption fiscale pour incapacité.

• (1535)

M. John Bryden: Monsieur le Président, je ne suis pas tout à fait certain de bien comprendre ce que nous dit la députée parce que j'ai l'impression qu'elle se prend pour Dieu le père.

Je ne vois rien de mal au fait d'être honnête avec les gens qui se présentent devant moi. Veut-elle vraiment dire que tous ceux qui viennent me voir devraient s'abandonner à la bureaucratie et laisser la bureaucratie décider? Elle s'est contredite, parce qu'elle a dit d'un côté qu'on devait laisser la bureaucratie décider, et affirmé de l'autre que j'étais intervenu dans ce cas en particulier.

Nous reconnaissons tous que lorsqu'une personne vient à nous, nous devons intervenir et vérifier s'il y a un problème. On ne peut pas se contenter de dire tout simplement: «À mon avis, vous devriez vous en remettre à la bureaucratie.» Lorsque nous les regardons et que nous nous rendons bien compte que les gens ont besoin d'une autre forme d'aide et non d'un simple crédit d'impôt pour personnes handicapées, nous devrions être honnêtes envers ces personnes. Je n'y vois rien de mal et je devrai continuer de fonctionner comme je le fais.

Les crédits

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que mon collègue d'en face a dit. J'espère qu'il comprend bien qu'aux termes des règles de l'ADRC, les gens doivent produire un reçu pour obtenir un crédit d'impôt. Il ne s'agit pas d'un régime de confiance. Cela correspond tout à fait au programme et aux politiques de l'Alliance canadienne. Les membres de notre parti pêchent très souvent par excès de compassion.

À la lumière de ce que le député vient de dire, après nous avoir écouté pendant un bon moment et après avoir entendu ce que nous avons à dire sur ce sujet, le député ne sait-il pas maintenant qu'il n'aurait peut-être pas dû croire ce que les doreurs d'image de son propre parti disaient de l'Alliance canadienne, parce que cela ne correspondait pas à la réalité?

M. John Bryden: Monsieur le Président, je suis souvent opposé aux politiques de l'Alliance canadienne, mais je suis souvent tout à fait d'accord avec certains députés alliés. Je crois que nous sommes tous motivés par les mêmes idéaux dans cette enceinte. Nous avons diverses allégeances, mais nous avons tous les intérêts des Canadiens à coeur. Ce débat en est un bon exemple.

[Français]

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir de prendre la parole sur la motion du NDP, présentée par ma collègue de Halifax.

J'ai accepté de parler aujourd'hui parce que, comme plusieurs de mes collègues à la Chambre le savent très bien, j'ai un enfant handicapé. Cette question me tient à coeur et je siège au Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes.

Ce dossier est d'une importance telle que chacun des députés de la Chambre devrait prendre en considération la motion présentée qui ne vise pas à avoir, je l'espère, simplement un débat pour démontrer la situation injuste qui existe dans la société actuelle. Il ne s'agit pas seulement d'avoir un débat et j'espère que cette motion sera prise au sérieux comme elle mérite de l'être. Elle doit être appuyée, pas juste par une majorité, mais elle devrait être appuyée à l'unanimité.

Il est temps qu'on pense aux personnes handicapées. Il est temps d'instaurer des programmes exhaustifs, des programmes qui auront une continuité pour les personnes handicapées. Une grande majorité de ces personnes vit sous le seuil de la pauvreté. On dit même que 43 p. 100, je crois, des personnes handicapées ont un revenu de moins de 10 000 \$. Imaginez le nombre de personnes qui sont en difficulté.

Lorsque j'entends des absurdités comme celles que je viens d'entendre, après qu'une députée ait fait des remarques aussi importantes au sujet des personnes handicapées à l'effet qu'on doit les aider, et que j'entend des commentaires sur cette députée, qu'elle se prenait pour Dieu, je pense que j'aime mieux la prendre pour Dieu que pour le diable. C'est incroyable les commentaires que j'ai entendus, de dire des choses aussi importantes sur une députée qui comprend la situation, parce que ma collègue comprend la situation des personnes handicapées. Qu'il vienne me dire ce qu'il a dit à la députée et j'aurai un débat personnel avec ce député. C'est incroyable d'entendre de telles choses.

Je faisais partie du sous-comité, mais malheureusement à cause de certaines responsabilités que j'ai acceptées à la Chambre des communes, j'ai été obligé de le délaissier et ce n'était pas par manque d'intérêt. J'y suis toujours intéressé et j'y assiste dans la mesure du possible.

Ce sous-comité a réussi à faire un rapport, alors qu'il n'est pas facile d'obtenir des rapports unanimes en cette Chambre, surtout que depuis 1993, les rapports unanimes sont mineurs. Toutefois, on a réussi à le faire adopter par le Comité permanent des ressources humaines. Ce rapport stipule qu'on doit faire des modifications sur le formulaire T2201 relativement au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Tout ce débat a débuté parce que des gens qui étaient admissibles au crédit d'impôt fédéral entre 1985 et 1996, soit 106 000 personnes à travers le Canada, ont reçu une lettre leur disant qu'ils allaient être réévalués. Je pourrais vous donner plein de cas, des gens que j'ai reçus à mon bureau et d'autres que j'ai entendus. Je vais vous faire part d'un cas en particulier qui est celui de parents dont l'enfant trisomique reçoit une lettre pour une réévaluation à savoir si leur enfant était encore admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Cela n'a aucun bon sens et c'est un manque de respect.

Dans ledit rapport qui avait été élaboré à l'unanimité, on avait demandé à ce gouvernement et à ses fonctionnaires, qui manquent d'esprit et de savoir-vivre, de s'excuser auprès de ces 106 000 personnes qui avaient reçu cette lettre. Ce gouvernement a mis ce rapport sur les tablettes et il a refusé de s'excuser auprès des parents de personnes handicapées qui avaient reçu lesdites lettres.

Il y a eu un deuxième envoi—je ne sais pas s'il a été fait—mais on parle de 65 000 autres lettres et ce, même après que nous, au comité et au sous-comité, avons dit que cela n'avait aucun bon sens et qu'ils devaient s'excuser. Ils ont tout de même fait le deuxième envoi à 65 000 personnes.

• (1540)

Je ne sais pas comment vous voyez cela, mais c'est insultant pour ces gens. Ce sont des gens déjà en difficulté qui ont peine à arriver. À cet égard, on ne parle que de crédit d'impôt. Imaginez que pour recevoir un crédit d'impôt non remboursable, il faut que ces gens aient gagné un revenu. Il faut qu'ils aient été aptes à payer de l'impôt. Autrement dit, il ont dû avoir fait tellement de revenus qu'ils ont eu à payer un certain montant d'impôt.

On parle de 960 dollars pour bénéficier d'un crédit d'impôt. Imaginez tout ce que cela coûte. Je suis bien placé pour dire combien coûte un enfant handicapé. J'imagine aussi comment doivent composer les personnes handicapées elles-mêmes afin de gagner leur vie et celle de leur famille. Elles vivent sous le seuil de la pauvreté, et de loin. C'est incroyable de voir dans quelles conditions ces personnes doivent vivre. On les a rencontrées dans nos bureaux, au comité et au sous-comité, mais on les rencontre aussi chaque jour dans la société.

On doit donner à ces personnes—et je dis bien ces personnes, parce qu'on doit les considérer comme telles—, toutes sortes de possibilités. On doit aussi donner des possibilités aux parents, comme le temps de pouvoir se reposer. Prenez l'exemple de parents, qui sont des professionnels et qui travaillent quelque 70 heures par semaine et même davantage. Ces parents sont parfois obligés de prendre congé des journées entières pour aller à l'hôpital. Leur travail doit quand même être fait. N'oublions pas que pour réussir dans la vie, selon les critères de la société d'aujourd'hui, on doit quand même être productifs. Toutefois, si ces parents ne travaillent pas pendant plusieurs mois, voire presque une année ou deux années parce qu'il leur faut être à l'hôpital tous les jours ou presque, comment font-ils pour expliquer cela à leur employeur?

Les crédits

Oui, j'ai un enfant handicapé. Imaginez, il y en a qui en ont deux. Il faut prendre en considération ce que je dis. J'espère aujourd'hui que tous les députés de ce Parlement arrêteront de faire de la politique militante avec un sujet d'une si grande importance.

Plus vite on va donner des choix et des programmes exhaustifs, mieux ce sera. Il ne s'agit pas de programmes de retour au travail de six semaines qui feront qu'après cette période, on ne sera pas capables de se trouver un travail avec ce qu'on appris. Quand le programme est terminé, on se dit: «Bon c'est dommage, on reviendra à peu près dans trois mois ou dans six mois avec un programme aussi ridicule.» Non, on se doit absolument de donner à ces personnes l'éducation et l'instruction dont elles ont besoin. Il faut leur donner la possibilité d'apprendre et de pouvoir entrer sur le marché du travail.

Ces gens travaillent d'une façon exceptionnelle. Je donne un exemple. Il s'agit d'une personne qui fait maintenant partie de l'équipe nationale de basket-ball à titre de substitut. Elle vient de nous apprendre qu'elle et son collègue vont escalader le mont Everest en fauteuil roulant. C'est bien. Ce sont des gens qui ont des buts extrêmes, mais qui ont besoin de soutien, qui ont besoin qu'un gouvernement les protège et les aide et non pas qu'il leur dise: «Vous êtes dans une classe à part et on va vous fournir de beaux programmes. Vous allez vous en sortir avec les programmes qu'on va vous donner.» Il faut offrir des programmes et des possibilités afin de faire en sorte que ces personnes deviennent des personnes à part entière dans la société, à savoir qu'elles pourront gagner leur vie et faire vivre de leur famille. Ces personnes ont besoin d'aide. Il ne s'agit pas d'avoir des substituts. Ces personnes ont besoin d'aide pour pouvoir se prendre en main.

Demain matin, monsieur le Président, cela peut vous frapper. Cela peut frapper votre femme. C'est encore plus cruel parce que vous n'avez aucun contrôle sur ce qui peut se passer. Chacun des 301 députés qui sont à la Chambre est une personne handicapée en devenir. Il ne faut pas attendre que cela nous arrive pour prendre conscience de ce qui se passe dans la vie. C'est un dossier au sujet duquel on doit s'enlever les doigts dans le nez et surtout ouvrir ses oreilles. Il faut écouter ce que je dis aujourd'hui, de même que ce que disent les personnes handicapées, les regroupements et les professionnels de la santé.

Concernant seulement le dossier du crédit d'impôt, ces gens, dont je fais partie, sont venus dire qu'ils ont besoin d'aide pour modifier positivement ledit formulaire. Il est important que les travailleurs professionnels de la santé soient présents, mais pas après qu'un projet de formulaire fait par des fonctionnaires soit remis en demandant s'il est beau.

• (1545)

Ces professionnels veulent participer à la rédaction dudit formulaire. Les organismes responsables de personnes handicapées et les handicapés eux-mêmes veulent participer dès le départ, avoir un but et permettre qu'un plus grand nombre de personnes handicapées aient droit à ce crédit d'impôt.

Un crédit d'impôt non remboursable, il faut faire de l'argent pour cela. Ce n'est pas pour le gouvernement quelque chose d'exceptionnel qu'il faut mettre dans des coffres et les fermer en disant qu'on ne doit pas aider les personnes handicapées. Ces gens ont besoin de notre aide. Ils ont besoin de la représentation que je fais aujourd'hui à la Chambre.

On entend des commentaires aussi ridicules que ceux voulant qu'on puisse augmenter du jour au lendemain de quatre milliards de dollars le budget de la Défense sans savoir ce que l'on veut que fassent nos soldats et l'armée. Pour nous, l'objectif serait de savoir ce

que l'armée doit faire avant de dire qu'on va mettre quatre milliards de plus dans son budget.

Imaginez ce qu'on pourrait faire avec quatre milliards de dollars pour ces personnes handicapées. On pourrait les aider, et pas seulement avec des crédits d'impôt. On pourrait avoir des programmes permettant à ces gens d'avancer dans la vie, d'être dignes en tant que parents, en tant que père ou mère, et aussi dignes d'être un enfant, de ne pas penser qu'on est un poids pour la famille et pour la société, et encore moins un poids pour le gouvernement. Lorsqu'on les aidera vraiment, ils comprendront qu'on a aidé toute la société. Ils feront partie de notre société et on sera heureux et joyeux d'être à leurs côtés.

Il ne faut pas avoir des idées préconçues et que, lorsqu'on les voit, tout ce qu'on éprouve c'est de l'empathie. Il peut être question de toutes sortes de handicaps, comme des déficiences mentales que je connais moins, mais elles existent.

Parlant de déficience mentale, avec un tel formulaire, on doit parfois se déplacer très loin pour avoir une évaluation. Lorsqu'on parle de déficience mentale, il faut parfois retourner huit ou dix fois chez un médecin. Pour les médecins aussi, ce n'est pas tout de dire: «Clic, clic, et c'est terminé!» Ils vont demander de l'argent pour remplir ce formulaire.

Dans notre rapport unanime, on a demandé au moins le remboursement des frais que l'on paye au médecin qui remplit le formulaire. Il le remplit seulement pour dire à quelqu'un que c'est vrai qu'il est un déficient mental ou qu'il a un handicap. Seulement pour qu'il dise cela, les gens sont obligés de payer et on ne les rembourse même pas. Ce qu'on demande à ce gouvernement n'est pas énorme. Ce n'est pas beaucoup pour lui demander que de s'asseoir avec des intervenants.

Quelque chose d'incroyable se passe. Au Bloc québécois, nous faisons une tournée sur cette question. Nous sommes en train de préparer un avant-projet de loi. Le parent d'une personne handicapée est allé en Cour fédérale et a gagné. Cela fait mal au gouvernement. Une personne handicapée a gagné car lorsqu'elle mangeait elle avait de la difficulté à digérer. Elle a donc été considérée comme étant handicapée et pouvait avoir un crédit d'impôt. Selon le gouvernement, cela va faire boule de neige! C'est dangereux!

Immédiatement, il dépose un avant-projet de loi afin de modifier ce que veut dire se nourrir et se vêtir. Que veut dire se nourrir? Cela veut dire prendre des aliments, les porter à sa bouche et les avaler. C'est tout.

Imaginez tous ceux qui ont des difficultés de digestion et des difficultés pour se nourrir. Est-ce qu'une personne qui est capable de se nourrir mais qui prend une demi-heure pour avaler trois bouchées doit être considérée comme étant handicapée ou comme étant capable de se nourrir?

La situation est ridicule et je ne dramatise pas. Je trouve incroyable que dans une société libre et démocratique, en 2002, dans un pays qui a des surplus comme on peut le constater, on ne soit même pas capable d'avoir la décence de prendre en considération le rapport unanime que nous avons écrit. Nous avons convaincu les membres de ce sous-comité, où des députés du parti gouvernemental étaient présents, et les membres du Comité permanent du développement des ressources humaines.

Les crédits

● (1550)

Combien de fois on nous a dit: «Vous avez des débats où vous pouvez être entendus, regardez comme on est démocratique. Vous avez même des comités où vous pouvez vous exprimer, vous et les personnes handicapées. Vous avez été entendue, alors regardez comme il est beau notre Parlement». Comment ce même gouvernement, ayant des députés qui siègent à ces comités et qui sont unanimes, peut-il prendre un tel rapport et le mettre sur la tablette? J'ai l'impression que les tablettes ici doivent être considérées comme des poubelles. Il y a un manque de respect envers les députés de ce Parlement et surtout envers les membres du comité.

Je suis arrivé à la Chambre en novembre 2000 et j'ai demandé à des collègues qui sont encore ici: «Voulez-vous écouter ce qu'un parent d'un enfant handicapé a à vous dire et qui, par chance, est un député au Parlement? Est-ce qu'on pourrait faire un 180°?» Je pense que ça n'a pas pris trois séances avant que le comité m'écoute. On était sur le point de faire un 180°, mais entre-temps, il est arrivé quelque chose de précis; je vous ai dit qu'il y avait 106 000 signatures pour le crédit d'impôt. On a pris une mesure concrète. Je me suis imaginé que si on voulait en faire trop, cela aurait été impossible. Mais on est habitué. Seulement, on a pris le rapport et on l'a mis à la poubelle.

Je suis profondément déçu de ce gouvernement dans un pays aussi riche. Et là je parle de Québécois ou de Canadiens. Soyez sérieux et ne vous enfermez pas dans vos bureaux sans savoir ce qui va se passer ici aujourd'hui, avec une motion aussi importante. Nous allons voter sur cette motion. Cependant, vous savez comme moi que même si une motion fait l'objet d'un vote, ce n'est pas un projet de loi, c'est une directive qu'on doit donner à une société et notre société suit les directives que le gouvernement et son exécutif voudra lui donner.

Si cet avant-projet de loi, avec l'exemple judiciaire que je viens de vous donner, ne s'élargit pas pour permettre aux personnes handicapées de recevoir ce crédit d'impôt, et qu'on essaie même de le restreindre présentement, je ne comprends plus rien du tout.

Comment peut-on avoir si peu de coeur et si peu d'envergure au point de vouloir s'en prendre aux plus démunis de la société? La même situation s'est produite dans le cas du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées. Depuis plusieurs années, sous ce même gouvernement, les personnes âgées avaient droit au supplément de revenu qui pouvait se chiffrer jusqu'à 6 000 \$. Encore une fois, on touche aux personnes démunies de la société.

Ce supplément auquel ont droit les personnes âgées, c'est un droit, c'est à eux et tout ce qu'ils ont à faire c'est de remplir le formulaire pour le recevoir. Le Bloc québécois a fourni de l'information là-dessus et les gens nous en remercient aujourd'hui.

Pourtant, ce même gouvernement a accumulé beaucoup d'argent pendant plusieurs années. On parle de plus de 4 milliards de dollars qu'il a reçus et il ne les remettra pas aux citoyens ou aux personnes âgées.

Avant, lors d'une rétrocession, quand quelqu'un disait qu'il y avait droit, il faisait une demande et on pouvait rétrocéder trois ou cinq ans. Mais lorsqu'ils ont vu qu'il restait de l'argent dans les coffres de l'État, ils ont modifié la loi pour faire une rétrocession d'un an seulement.

Je ne sais pas si vous saisissez le portrait que je vous donne, mais en ce qui concerne les personnes âgées, on change la loi pour qu'il n'y ait pas de rétrocession et on garde l'argent auquel ils ont droit. En ce qui concerne les personnes handicapées, on restreint les crédits

d'impôt et on crée des programmes si minimes soient-ils au lieu que ce soit des personnes dignes vivant dans notre société et gagnant leur vie. Imaginez aussi la Caisse de l'assurance-emploi où ils ont pris 40 milliards de dollars; l'argent n'est même plus là. Ils ont utilisé ces fonds pour diminuer la dette, alors qu'on voit tout ce qui se passe avec le bois d'oeuvre, etc.

Qu'on soit de l'Alliance canadienne, du gouvernement ou du Parti Progressiste-conservateur—je ne pense pas que j'aie de problèmes avec le NPD—il faut aider les personnes handicapées immédiatement.

● (1555)

[Traduction]

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, je voudrais remercier de ses observations d'aujourd'hui mon collègue bloquiste qui a participé de façon tout à fait compatissante, en étant sensible aux besoins des gens, aux travaux de notre Sous-comité sur la condition des personnes handicapées.

Les familles des personnes handicapées et tous les groupes de revendication nous ont dit qu'ils acceptaient de se priver et de dormir, qu'ils acceptaient de perdre beaucoup sur les plans émotif et financier, afin de s'occuper de membres handicapés de leurs familles. Ils assument des coûts de plusieurs milliers de dollars pour des médicaments, des appareils fonctionnels, des frais de transport, des chaussures spéciales, des aliments spéciaux et du matériel adapté. Il y a de nombreux coûts importants.

Les derniers chiffres publiés par le Conseil national du bien-être social montrent qu'en pourcentage des coûts de bien-être, ces gens se situent au-dessous du seuil de pauvreté. Les personnes handicapées continuent de voir leur revenu global diminuer dans des provinces comme la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, notamment.

Puisqu'il existe une disparité réelle pour les personnes handicapées, le député est-il en faveur d'un crédit d'impôt remboursable qui tienne compte des coûts des handicaps et d'un crédit d'impôt qui reflète de façon plus exacte les coûts que les personnes handicapées doivent supporter?

● (1600)

[Français]

M. Robert Lanctôt: Monsieur le Président, il est évident que la réponse serait oui. Je vais vous donner un exemple.

Mon fils a quatre ans. Ce qu'il avait comme moyen de transport ne convient plus. On doit considérer quand on va faire la demande pour une nouvelle chaise adaptée pour l'enfant, parce que vous aurez droit seulement une fois de pouvoir utiliser cette subvention. Allez-vous l'utiliser lorsqu'il a quatre ans ou lorsqu'il a douze ans? À quel moment en aurez-vous besoin?

On est obligé de se poser la question: à quel moment est-ce que je vais pouvoir utiliser la subvention? Le gouvernement a de l'argent, mais moi qui ai de la difficulté, dont l'enfant a de la difficulté, je dois faire un choix. Je ne devrais même pas avoir à m'en préoccuper. Cela devrait être prévu. Les gens ont des dépenses pour vivre dignement. Qu'il s'agisse d'une prothèse, d'une chaise roulante, d'un fauteuil, d'un bain ou seulement d'un petit siège pour faire pipi, toutes ces choses devraient faire l'objet d'un crédit d'impôt remboursable. Pourquoi? Il y a beaucoup de technologie maintenant. Il faut que ces gens puissent vivre dignement et cela n'a rien à voir, mais rien du tout avec l'aspect financier du gouvernement ou du pays. N'allez pas me faire croire cela.

Je vous l'ai dit plus tôt. J'ai pris l'exemple de la Défense avec un montant de quatre milliards de dollars. Cela coûterait bien moins que des milliards de donner à ces gens la possibilité de vivre dignement et de ne pas avoir de fatigue inutile. Pour savoir si j'ai droit à un appareil, il faut que je lise tel programme, telle subvention. Oh, attention, c'est un autre programme, une autre subvention.

Il faut beaucoup de temps à la mère de mon fils ou à moi-même, ou à d'autres personnes pour s'occuper de tout cela et savoir si on peut avoir telle subvention et à quel niveau. Cela pourrait être plus simple. Des handicapés, des professionnels de la santé sont capables de le dire. Je ne parle pas de fonctionnaires, je parle de professionnels de la santé. C'est la même chose pour les gens souffrant de déficience mentale. Ils ont besoin de telle ou telle chose. Il faudrait qu'ils puissent l'acheter et avoir un crédit d'impôt remboursable.

Il ne faut pas oublier que les chiffres sont drastiques. Comme vous le voyez les chiffres que l'on a sont de 1991. Il serait peut-être temps d'avoir de nouveaux chiffres; on demande qu'il y ait des études. Imaginez que cela fait plus de 11 ans qu'on n'a pas eu de chiffres à jour. Il est temps que ce gouvernement agisse et demande des chiffres.

En 1991, on dit que 43 p. 100 d'adultes handicapés avaient des revenus inférieurs à 10 000 \$ et 26 p. 100 avaient un revenu inférieur à 5 000 \$. Entre vous et moi le crédit d'impôt non remboursable ne leur donnera pas grand-chose.

En 1997, on dit que seulement 40 p. 100 des personnes handicapées au Canada mentionnaient une rémunération de travail comme principale ressource de revenu, comparativement à 78 p. 100 des personnes non handicapées. Donc, à votre question, je réponds que oui, un crédit d'impôt remboursable serait nécessaire.

[Traduction]

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les messages de ce genre doivent être entendus par la majorité ministérielle. Il y a deux ministériels parmi nous. Je demande de vérifier s'il y a quorum.

Le président suppléant (M. Bélair): Il n'y a pas quorum. Le timbre ne devra pas retentir pendant plus de 15 minutes. Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

•(1605)

Le président suppléant (M. Bélair): Il y a quorum.

Avant que le député ne signale l'absence de quorum, il restait trois minutes pour les questions et les observations.

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais demander au député ce qu'il pense de certaines exigences prévues dans la loi. On doit évaluer les gens sur leur perception, leur réflexion, leur mémoire, leur capacité de s'alimenter et de s'habiller, leurs fonctions d'évacuation et leur capacité de parler, d'entendre, de marcher et le reste.

Le comité a reconnu que le gouvernement avait mis de côté l'une des fonctions les plus essentielles à la vie, c'est-à-dire la capacité de respirer. Que pense le député du fait que le gouvernement a dit non, qu'il ne s'agit pas d'une fonction vitale qu'il voudra ajouter à la liste?

[Français]

M. Robert Lanctôt: Monsieur le Président, c'est parce qu'il manque d'air de l'autre côté. Il est évident qu'on doit changer le formulaire. Il est évident que ce qu'il dit est d'un ridicule total. C'est

Les crédits

pour cette raison qu'on doit le changer. Ce formulaire est incomplet. Il est mal fait. Il est complexe et il doit permettre à des gens d'être évalués comme étant des personnes handicapées.

Le but premier ne devrait pas être combien d'argent on doit sauver avec ledit formulaire. Il faut permettre aux personnes handicapées d'être évaluées comme telles, qu'elles aient des problèmes de respiration ou des difficultés à se nourrir. Quand on dit «se nourrir», il ne s'agit pas seulement de se mettre des aliments dans la bouche et de les avaler. Se nourrir est beaucoup plus complexe que cela.

Imaginez l'interprétation que l'on donne eu égard à ce formulaire. On doit, dès maintenant, faire en sorte qu'ils ne déposent pas l'avant-projet de loi qu'ils veulent élaborer. Ils doivent se rendre compte qu'on ne doit pas restreindre à cet égard les gens qui ont besoin de ce crédit d'impôt. Il faut au moins respecter cela.

Il faut aussi permettre de compléter le formulaire avec des intervenants de la santé, des personnes handicapées elles-mêmes et des organismes qui, eux connaissent cela et bien mieux que vous; je peux vous garantir cela. Il faut les écouter; ils vont vous aider à compléter ce formulaire. S'il vous plaît, ne mettez pas seulement dans une boîte de Pandore des fonctionnaires qui recevront l'ordre de respecter une petite enveloppe qui devrait être pour les personnes handicapées.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre tous les partis et vous constaterez qu'il y a consentement pour présenter la motion suivante:

Que le neuvième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre portant sur la liste des membres et des membres associés du Comité permanent des langues officielles, soit réputé déposé et adopté.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES CANADIENS HANDICAPÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Reg Alcock (Winnipeg-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le ministre responsable de l'APECA.

Le débat soulève plusieurs questions intéressantes pour la Chambre. Beaucoup de travail a été accompli, tout d'abord, il y a quelques années, par le député de Fredericton, lorsqu'on a commencé à examiner sérieusement la question d'aider davantage les personnes handicapées. Les travaux du sous-comité qui est l'objet de la motion ont été importants et ont recueilli, à juste titre, l'appui de tous les partis.

Les crédits

Le débat soulève une question dans l'esprit de chacun de nous. À mon avis, c'est une question à laquelle nous qui siégeons au Comité des opérations gouvernementales voulons également consacrer une période de réflexion. La question est celle-ci: comment se fait-il que des gens intelligents prennent des décisions stupides? En un sens, cette question est bizarre.

J'ai été fonctionnaire pendant de nombreuses années au ministère des Services familiaux du Manitoba. Certains de mes collègues et, certes, ceux du cabinet du ministre, l'avaient baptisé le ministère de la détresse. À bien des égards, le gouvernement doit travailler dans des contextes très pénibles pour les gens, et il doit intervenir dans les crises et les graves problèmes qu'ils connaissent. Le gouvernement essaie d'offrir des correctifs et il ne peut jamais satisfaire la demande.

En toute justice envers les fonctionnaires, ils sont toujours pris dans cette terrible collision entre une forte demande et des pressions tout aussi fortes pour maintenir un équilibre et contrôler les dépenses publiques. Lorsqu'on est pris dans cet engrenage, il est parfois trop facile d'oublier ce qui se passe vraiment.

Il y a environ deux mois et demi, j'ai reçu un appel d'un homme que je connais à Brandon, au Manitoba. Il a dit qu'il avait demandé le crédit d'impôt pour personnes handicapées pour sa fille et que sa demande avait été refusée. Il voulait que je l'aide à comprendre pourquoi. Je connais sa fille. Elle est née sans le bras gauche; elle n'a rien à partir de juste au-dessous de l'épaule.

J'ai dit que cela n'était pas possible, qu'une erreur avait manifestement été commise et que quelqu'un ne comprenait tout simplement pas ce qui se passait. J'ai pensé qu'il avait peut-être envoyé le mauvais formulaire. J'ai dit que j'allais voir si je pourrais corriger la situation. Lorsque des membres de mon personnel ont téléphoné au ministère, on leur a dit que, parce que l'enfant était née sans le bras gauche, cela ne pouvait pas lui manquer et qu'elle ne pouvait donc pas être considérée comme handicapée.

Je ne suis pas avocat, mais j'ai quand même déjà suivi un cours de droit commercial et je me souviens que le professeur avait parlé du principe de la personne raisonnable. Est-ce qu'une personne raisonnable qui examinerait la situation jugerait que c'était là une réponse raisonnable? Bien sûr que non. C'est absolument scandaleux.

De façon générale, j'ai beaucoup de respect pour les fonctionnaires, ici à Ottawa et d'un bout à l'autre du pays, mais comment des gens intelligents peuvent-ils en venir à prendre une décision comme celle-là? Comment des gens intelligents peuvent-ils devenir tellement absorbés par la définition qu'ils doivent appliquer et la façon de l'appliquer qu'ils oublient le fait qu'ils l'appliquent à un être humain?

Je crois que c'est là une question intéressante. Elle est également liée à une autre question connexe, soit la nécessité pour les députés de devenir plus actifs dans ces dossiers. L'exemple du sous-comité est un excellent exemple. En nous laissant prendre dans des débats partisans stupides à court terme, nous avons oublié qu'une partie de notre rôle ici consiste à représenter un ensemble de valeurs.

J'ai tout le temps des discussions avec la vérificatrice générale, pour laquelle j'ai un grand respect. J'avais aussi un grand respect pour son prédécesseur. J'ai travaillé en étroite collaboration avec M. Desautels, et j'aime beaucoup la nouvelle vérificatrice générale. Selon moi, il arrive parfois que le vérificateur général soit appelé à déterminer ou à établir des valeurs en l'absence d'orientation de la part de la Chambre. Le personnel de la vérificatrice générale est certes formidable, mais ce n'est pas à lui que revient nécessairement

la tâche de déterminer quelles sont les valeurs de notre pays. Ce rôle nous appartient.

• (1610)

Je trouve cela étrange. Alors que j'écoutais le débat, j'ai demandé à ce qu'on m'apporte de mon bureau le plus récent rapport sur les dépenses fiscales, car il s'agit essentiellement d'une dépense fiscale. Un document fait état de quelque 360 millions de dollars par année. Un autre fait état de 310 millions de dollars, mais ce rapport pourrait être dépassé d'une année. Ce sont les dépenses totales que nous engageons pour rendre un peu plus facile la vie des personnes les plus vulnérables dans notre pays.

Il me semble que nous ne passons pas beaucoup de temps à discuter du fait que nous donnons 1,7 milliard de dollars aux gagnants des loteries en n'imposant pas les gains à la loterie. Nous donnons 590 millions de dollars à des gens qui paient un peu d'intérêt pour qu'ils puissent gagner davantage d'argent. Nous donnons 565 millions de dollars aux contribuables qui déduisent leurs cotisations syndicales. Nous donnons 260 millions de dollars au titre des déductions réclamées pour les frais de repas. Il me semble que nous ne faisons pas grand cas de ces déductions. Pourtant, lorsqu'il s'agit de fournir un soutien additionnel relativement modeste à un groupe de citoyens qui, par définition, ont les revenus parmi les plus bas et sont parmi les plus vulnérables dans la société, nous nous employons à chercher des moyens de ne pas le faire.

Il s'agit sûrement là de la réaction d'un système devenu un peu fou. Il est important que la Chambre appuie le travail du sous-comité. Ce dernier a fait ce que nous disons que les comités devraient faire en assumant leurs responsabilités. Des députés de tous les coins du pays et de tous les partis se sont réunis et sont parvenus à une décision unanime.

L'unanimité n'est pas chose facile à faire ici. Beaucoup d'entre nous diraient que nous serions beaucoup mieux servis si nous nous efforcions davantage de parvenir à l'unanimité dans nos rapports de comité, et nous aurions beaucoup plus d'influence si nous le faisons. Nous en avons finalement un qui y est parvenu.

Le sous-comité a examiné la question en détail. Des députés très compétents ont passé beaucoup de temps à examiner la question. En exerçant leurs responsabilités de députés, ils en sont arrivés à un ensemble de conclusions qu'ils estiment dans le meilleur intérêt des personnes touchées par cette mesure. Les députés l'ont fait à l'unanimité et la Chambre devrait appuyer ce travail. Nous devrions les féliciter de ce qu'ils ont fait et, franchement, nous devrions exhorter les autres comités à faire de même.

À en juger d'après les conversations que j'ai eues avec d'autres collègues à la Chambre, je crois que le travail du sous-comité a été en grande partie accepté et respecté par le gouvernement. J'ai l'impression que nous constaterons que les ministériels voteront en faveur de la motion. Je suis impatient de le faire moi-même.

• (1615)

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, je ne peux pas ne pas profiter de l'occasion qui m'est faite ici de remercier le député pour son excellente analyse des raisons pour lesquelles des gens intelligents commettent des sottises. Je trouve le phénomène très intéressant. J'y ai beaucoup réfléchi à divers moments de ma vie.

Les crédits

Je remercie le député de respecter le travail du sous-comité. En tant que membre du sous-comité, je puis confirmer que nous avons abattu une tâche énorme. Plus précisément, nous avons entendu des centaines de personnes qui savent parfaitement ce qu'il faut maintenant faire. Nous avons fait une synthèse de tout ce matériel et nous l'avons présentée à la Chambre pour qu'elle la prenne au sérieux. Je remercie le député pour son appui.

L'hon. Gerry Byrne (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie le débat éclairé qui a cours ici et les diverses opinions exprimées ici cet après-midi ainsi que durant plusieurs semaines de discussion sur un sujet très important. Il s'agit de la vie de tellement de Canadiens qui cherchent à améliorer leur sort et à participer pleinement à la société canadienne.

Je tiens à signaler le dur travail qu'a accompli un des intervenants antérieurs, le député de Winnipeg-Sud, qui s'est fait le champion des personnes qui ont besoin d'aide, des personnes dont la vie a été marquée non seulement par un handicap, mais aussi, et plus encore, par des aptitudes.

Si nous avons aujourd'hui une discussion de qualité, c'est grâce au dur travail du comité, des personnes qui croient que nous avons le devoir d'aider les gens à vivre pleinement leur vie. C'est ce que les députés d'en face et de ce côté-ci préconisent vraiment, comme l'a bien fait ressortir cette discussion.

Il serait peut-être utile de poursuivre ce débat éclairé pour mettre en exergue des questions sur lesquelles il conviendrait que les députés continuent de réfléchir et d'être sensibles.

Au-delà du crédit d'impôt pour personnes handicapées, le gouvernement fédéral a pris plusieurs dispositions fiscales pour alléger le coût des handicaps. Certaines prévoient un allègement fiscal à l'intention des fournisseurs de soins, d'autres contribuent à lever les obstacles à l'accès des personnes handicapées au marché du travail.

Ainsi, le crédit d'impôt pour frais médicaux vise les personnes dont les dépenses médicales sont supérieures à la moyenne. En 2002, ce crédit équivaut à 16 p. 100 des frais médicaux admissibles supérieurs à 1 700 \$, ou 3 p. 100 du revenu net. Je rappelle que la liste des frais médicaux admissibles est régulièrement révisée et élargie, pour tenir compte des technologies et des besoins nouveaux des Canadiens. C'est là un élément important dans tout programme d'aide évolutif.

Le crédit d'impôt pour fournisseurs de soins, créé par le gouvernement en 1998, s'adresse, j'insiste là-dessus, aux nombreux Canadiens qui soignent à domicile des proches adultes. Cette disposition représente à elle seule, pour les bénéficiaires, une économie annuelle d'impôts de plus de 600 \$. Une aide fiscale est également prévue pour les personnes qui s'occupent d'un proche handicapé vivant dans un domicile distinct. Depuis le 1^{er} janvier 2001, le montant servant au calcul de ces deux crédits d'impôt est passé de 2 386 \$ à 3 500 \$, ce qui représente une augmentation de près de 50 p. 100.

Mieux que les exemples, ce sont peut-être les résultats, au final, qui témoignent le mieux de l'engagement du gouvernement à aider, au moyen de la fiscalité, les personnes atteintes d'une incapacité. En 1996, l'aide fiscale fédérale accordée à ces personnes était de 600 millions de dollars. Aujourd'hui, elle totalise 1,1 milliard de dollars, soit une augmentation de 80 p. 100.

C'est là une claire indication des priorités du gouvernement. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons fermement maintenu

notre engagement à aider les handicapés et à faire appel au régime fiscal comme élément important de notre stratégie.

Toutefois, cette aide fiscale de 1,1 milliard de dollars n'est qu'une partie de ce que le gouvernement accorde aux personnes incapables, car il a également prévu des programmes de dépenses directes à leur intention.

Plus de 4 milliards de dollars sont versés en aide aux Canadiens handicapés par l'entremise du Régime de pensions du Canada et de programmes de dépenses directes. Environ 3 milliards sont versés chaque année par le ministère du Développement des ressources humaines, dans le cadre du Régime de pensions du Canada et d'autres grands programmes, comme l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées, le Fonds d'intégration, les subventions canadiennes pour études et le Programme de partenariats pour le développement social.

Il ne faut pas oublier non plus le rôle que joue le ministère des Affaires des anciens combattants, un autre grand intervenant fédéral dans ce dossier, qui verse directement plus de 1 milliard de dollars par année aux anciens combattants handicapés.

Quand on examine les choses dans leur ensemble, au lieu de se concentrer sur un seul aspect de l'aide fédérale aux personnes handicapées, on a une meilleure idée de la situation.

● (1620)

Cela m'amène à parler du crédit d'impôt pour personnes handicapées comme tel. Les députés ne sont pas sans savoir que le crédit d'impôt pour personnes handicapées réduit jusqu'à 989 \$ par année l'impôt sur le revenu qu'un particulier doit verser au gouvernement fédéral. On parle donc d'une aide fiscale fédérale d'environ 400 millions de dollars par année.

Ceux qui proposent la motion demandent au gouvernement de donner suite aux recommandations formulées par le comité permanent dans son rapport intitulé «Un système plus juste envers les Canadiens: le crédit d'impôt pour personnes handicapées» et notamment aux recommandations visant à modifier les exigences d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Comme le savent tous les députés, le gouvernement a diffusé sa réponse officielle au rapport le 21 août dernier, dans laquelle il déclare son intention de donner suite à un certain nombre des recommandations. Même si la réponse du gouvernement ne reprend pas chacune des recommandations, elle englobe et vise toutes les recommandations formulées dans le rapport du comité.

Permettez-moi de revenir sur trois des principales recommandations du comité que le gouvernement s'emploie à appliquer. Premièrement, le gouvernement accepte d'évaluer le crédit d'impôt pour personnes handicapées dès que des renseignements clés seront disponibles l'an prochain.

Deuxièmement, l'Agence des douanes et du revenu du Canada procède déjà à de plus vastes consultations sur la façon d'améliorer le formulaire de demande du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Troisièmement, le gouvernement continuera d'évaluer sans cesse l'aide fiscale aux personnes handicapées et de mener des consultations pour en accroître l'efficacité.

Les crédits

Il est important de se rappeler, comme je le disais plus tôt, que le montant global des allègements fiscaux accordés chaque année aux personnes handicapées est passé de 600 millions de dollars qu'il était en 1996 à environ 1,1 milliard de dollars. Encore une fois, cela représente une hausse de 80 p. 100. En ce qui concerne la troisième recommandation, dont j'ai parlé il y a un instant, le gouvernement entend continuer de réviser périodiquement l'aide fiscale aux personnes handicapées, pour s'assurer qu'elle est efficace et qu'elle répond à leurs besoins.

Personne ne peut soutenir que le gouvernement n'a pas tenu compte des priorités et des besoins des personnes handicapées. Je rappelle les améliorations importantes apportées au crédit d'impôt pour personnes handicapées, l'aide fiscale accordée aux familles qui s'occupent d'enfants handicapés, l'aide accrue accordée aux dispensateurs de soins et les améliorations apportées au crédit d'impôt pour frais médicaux.

Nous sommes conscients qu'il reste des choses importantes à faire pour perfectionner encore davantage le système. C'est pourquoi j'estime que la motion présentée par le Nouveau Parti démocratique arrive à point nommé, et nous l'examinerons en temps voulu.

Outre l'aide fiscale et les dépenses fédérales, il ne faut pas oublier que les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur bénévole et les groupes qui représentent les personnes handicapées contribuent beaucoup à la réalisation de cet objectif global.

Dans le discours du Trône qu'il présentait à la fin de septembre, le gouvernement a annoncé des mesures ciblées à l'intention des familles à faible revenu qui gardent des enfants atteints de déficiences graves.

L'évolution se poursuit. Les priorités énoncées dans le discours du Trône partent de la conviction que nous devons poursuivre l'oeuvre de nos ancêtres et préparer un monde meilleur pour les générations à venir. La réalisation de cet objectif suppose sans contredit l'amélioration de la situation des personnes handicapées, qui ont beaucoup à apporter à chacun d'entre nous et à l'ensemble de la société. C'est un engagement auquel le gouvernement reste déterminé à donner suite.

J'apprécie beaucoup non seulement la participation des députés de l'opposition mais également celle des députés ministériels, notamment ceux qui ont fait partie du comité et qui continuent de préconiser des mesures améliorées pour assurer la véritable intégration des personnes handicapées à l'ensemble de la communauté. Leur contribution est égale à celle des autres Canadiens. Nous bénéficions tous de la participation de Canadiens à part entière à l'édification de notre pays.

• (1625)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Ottawa—Vanier, Le terrorisme.

[Traduction]

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, nous parlons du crédit d'impôt pour personnes handicapées, qui est actuellement non remboursable. Je voudrais revenir à une recommandation formulée par un député du gouvernement dans un rapport publié en 1996 sous le titre *Donner un sens à notre citoyenneté canadienne—La volonté d'intégrer les personnes handicapées*.

Ce rapport recommandait un crédit d'impôt remboursable, qui aurait permis de tenir compte d'une façon plus précise du coût de

l'invalidité. À ce moment, le député avait dit qu'un tel crédit d'impôt réunirait les caractéristiques les plus avantageuses du crédit d'impôt pour personnes handicapées et du crédit d'impôt pour frais médicaux. Le nouveau crédit d'impôt, comme l'actuel, serait offert aux personnes ayant un handicap qui les empêche d'accomplir les fonctions de base de la vie de tous les jours, même avec l'aide d'un dispositif technique.

J'aimerais avoir les commentaires du député sur un crédit d'impôt remboursable pour personnes handicapées.

L'hon. Gerry Byrne: Monsieur le Président, je crois que le comité a produit un rapport unanime comprenant des recommandations précises. Je pense que la députée se reportait au rapport Scott. Si j'ai bien compris, le comité disposait de tous les renseignements nécessaires pour formuler ses recommandations.

Compte tenu de l'ensemble des programmes dont peuvent se prévaloir les personnes handicapées, notre objectif est de les intégrer à la société comme participants à part entière, parce que cela est possible et qu'il nous incombe de le faire. Diverses initiatives sont possibles.

Le comité auquel nous répondons aujourd'hui représentait tous les partis. Il disposait de beaucoup de renseignements sur lesquels il s'est fondé pour formuler ses recommandations.

Toutefois, il serait plus indiqué pour moi en ce moment de tenter de répondre au rapport du comité auquel le gouvernement a déjà répondu. C'est une chose qui favorise le débat et la discussion.

Il est possible de prendre d'autres mesures. De toute évidence, les recommandations du rapport Scott ne seront pas facilement mises aux oubliettes, et ne devraient pas l'être. Nous avons toujours la possibilité d'examiner tous les aspects, tous les outils, tout ce qui est à notre disposition et de répondre en conséquence.

• (1630)

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je pense que le secrétaire parlementaire responsable de la CVAA a exprimé le désir de traiter les gens équitablement. Un autre secrétaire parlementaire a dit plus tôt que le gouvernement veut s'assurer que toutes les personnes qui feront une nouvelle demande de crédit d'impôt seront toujours traitées équitablement.

Le paragraphe 118.4(b) précise ce qui suit:

la capacité d'un particulier d'accomplir une activité courante de la vie quotidienne est limitée de façon marquée seulement si, même avec des soins thérapeutiques et l'aide des appareils et des médicaments indiqués, il est toujours ou presque toujours aveugle ou incapable d'accomplir une activité courante de la vie quotidienne sans y consacrer un temps excessif;

Il énumère ensuite une liste de fonctions telles que la perception, la réflexion, le fait de s'alimenter et de s'habiller, et ainsi de suite.

Ma question a trait au passage suivant: «même avec des soins thérapeutiques et l'aide des appareils et des médicaments indiqués».

Les crédits

Souvent, les gens doivent dépenser leur propre argent pour s'acheter ces choses qui les rendent inadmissibles au crédit d'impôt. Le député ne croit-il pas qu'il s'agit d'une injustice qu'il faut corriger?

L'hon. Gerry Byrne: Monsieur le Président, j'en appelle à vous, en votre qualité de président de cette Chambre, pour corriger mon collègue sur mon titre. Je suis ministre d'État responsable non pas de la CVAA, mais de l'APECA.

Il est bien clair que différentes initiatives ont été, peuvent et seront mises en oeuvre. Les règles techniques que renferme la loi ont été passées au crible par divers groupes de bénévoles, ainsi que par les participants aux vastes consultations publiques.

Il y a une raison pour laquelle on établit les critères établissant qui a droit au crédit et qui n'y a pas accès.

Une question bien précise a été posée et, vu le travail qu'il nous reste à accomplir, je vais la prendre en délibéré.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en cette journée de l'opposition, je suis heureuse de participer au débat sur la motion concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Cette motion invite la Chambre à demander au gouvernement d'établir «des règles de jeu équitables pour les Canadiens handicapés». On estime que cela serait possible si le gouvernement donnait suite aux recommandations formulées à l'unanimité par le Comité dans son rapport intitulé «Un système plus juste envers les Canadiens: le crédit d'impôt pour personnes handicapées». C'est ce que cette motion enjoint le gouvernement de faire.

Je suis désolée, monsieur le Président, j'ai oublié de dire que je partagerai mon temps avec le député de Peace River.

Pour en revenir au rapport, le gouvernement est prié de donner suite notamment aux recommandations du rapport du comité concernant les exigences d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Par la même occasion, on demande au gouvernement de supprimer les changements proposés à ce crédit, que le ministre des Finances a annoncés le 30 août 2002.

Comme la Chambre l'a déjà entendu dire cet après-midi, 106 000 Canadiens handicapés ont déjà été touchés par ces changements après s'être aperçus qu'ils n'étaient pas automatiquement admissibles et qu'ils devaient faire une nouvelle demande pour avoir droit à un crédit qu'ils recevaient depuis des années. Étant donné les préoccupations qui ont été exprimées par divers groupes qui risquent d'être touchés par ces changements, le point de vue du ministre des Finances est particulièrement attendu durant le débat.

Je voudrais tout d'abord féliciter les députés du Nouveau Parti démocratique pour avoir proposé cette motion à la Chambre. Il aurait été préférable de débattre les modifications qui ont été proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu, d'autant plus que, comme beaucoup l'ont fait remarquer, le programme législatif de la Chambre semble plutôt léger en ce moment. Toutefois, en l'absence d'un débat sur la loi, un débat comme celui d'aujourd'hui est particulièrement important et opportun.

Les Canadiens handicapés sont quotidiennement aux prises avec des défis que les personnes non handicapées n'ont pas à relever dans leur vie de tous les jours. Dans bien des cas, faire face à ces défis requiert plus d'effort, plus de temps et plus d'argent. Le crédit d'impôt pour personnes handicapées contribue à compenser une petite portion de ces dépenses en offrant un allègement fiscal aux Canadiens handicapés.

En vertu des modifications apportées au crédit d'impôt pour personnes handicapées, cette aide, aussi minime soit-elle, n'est plus

accordée à de nombreux Canadiens qui ne sont plus admissibles au crédit même si leur handicap n'a aucunement changé ou diminué.

La variété de maladies physiques et mentales auxquelles font face quotidiennement les Canadiens est inouïe et ne peut souvent être correctement décrite sur un formulaire normalisé, comme cela est demandé pour être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Certains handicaps sont plus débilissants que d'autres et nous devons reconnaître que certaines personnes font face à des défis plus grands que d'autres. En diminuant le nombre des personnes qui bénéficient d'un allègement fiscal grâce au crédit d'impôt pour personnes handicapées, le gouvernement punit ceux-là même qui ont le plus besoin d'aide, et c'est une tragédie.

L'un des exemples qui me vient à l'esprit est celui d'un monsieur qui a contacté mon bureau de circonscription après qu'il soit devenu inadmissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il a perdu une partie de la jambe et se déplace grâce à un membre artificiel. Du fait qu'il peut faire au moins 50 mètres grâce à cette prothèse, qui est considérée comme un appareil, il n'est plus admissible au crédit d'impôt qu'il recevait depuis 14 ans. D'après le gouvernement, il n'est plus suffisamment handicapé pour recevoir le crédit. C'est absolument ridicule car, en réalité, c'est tout l'inverse.

Or, ce monsieur a le sentiment que son handicap s'aggrave au fur et à mesure qu'il vieillit et que son corps a commencé son déclin naturel. Il a également l'impression d'être laissé pour compte par le système qui le pénalise pour ainsi dire du fait qu'il a tiré avantage de la technologie prothétique pour améliorer sa mobilité.

On refuse le crédit d'impôt pour personnes handicapées aux personnes qui réussissent le test de performance à l'aide d'un appareil, comme mon électeur avec son membre artificiel. Le paradoxe, c'est que les personnes handicapées paient souvent de leur poche les appareils qui leur permettent d'être plus fonctionnelles, mais qui les rendent inadmissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

•(1635)

Une de mes électrices, qui est légalement aveugle, a exprimé sa frustration de devoir se battre pour rétablir son admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées après avoir été avisée qu'elle n'était plus admissible. Encore une fois, il n'y a pas eu de miracle en ce qui concerne sa vue; sa cécité est aussi réelle qu'auparavant, mais apparemment il n'en est pas ainsi aux yeux du gouvernement.

Après avoir consulté de nombreux spécialistes, cette dame a pu prouver sa cécité, mais elle a trouvé l'exercice long, insultant, ennuyeux et frustrant. Elle comprend qu'il faut mettre en place un système de contrôles pour éviter la fraude, mais elle estime que les conditions d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées sont devenues trop restrictives et forcent les personnes handicapées à consentir des efforts démesurés pour établir la véracité de leur cas.

En dernier lieu, j'aimerais vous lire un extrait d'une lettre que m'ont fait parvenir deux membres de l'alliance canadienne des personnes souffrant d'arthrite, en l'occurrence Anne Dooley et Joy Tappin, que j'ai rencontrées pour discuter des préoccupations que suscitent les modifications à l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées et les conséquences qu'elles ont entraînées pour les Canadiens handicapés.

La lettre précise que 4 millions de Canadiens luttent contre l'arthrite et que leur nombre augmente toujours. En Saskatchewan, 140 000 personnes, dont 1 000 enfants, sont atteints d'arthrite.

Les crédits

On y ajoute que l'arthrite peut exercer un effet dévastateur sur les particuliers, les familles et les collectivités. C'est la plus importante cause d'invalidité de longue durée au Canada et elle coûte chaque année aux contribuables, directement et indirectement, 17,8 milliards de dollars. Toutefois, c'est à domicile que se font surtout sentir les conséquences physiques et socio-économiques de l'arthrite invalidante dans le cas des hommes, des femmes et des enfants qui en sont victimes ainsi que des familles qui s'occupent d'eux.

On y précise aussi que le fardeau peut être énorme. Pour tenter d'atténuer le coût des soins, le crédit d'impôt pour personnes handicapées d'un montant maximum d'environ 960 \$ par année avait été mis en place. Toutefois, après examen de 106 000 demandes présentées par des particuliers bénéficiant du crédit d'impôt, l'Agence des douanes et du revenu du Canada en a refusé près du tiers pour 2001. Cette situation est attribuable à l'adoption d'un Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées plus restrictif, soit le formulaire T2201, bien que les critères d'admissibilité n'aient pas changé substantiellement depuis 1991. Cette situation a affecté tous les handicapés et non pas uniquement les personnes souffrant d'arthrite.

On y précise en outre qu'il y a eu à l'été 2002 des consultations auxquelles ont participé l'ADRC, les associations de professionnels de la santé et des groupes d'handicapés et ayant donné lieu à des recommandations dont l'ADRC n'a pas tenu compte. Un formulaire T2201 beaucoup plus restrictif a été établi, et le ministère des Finances a proposé de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour resserrer encore plus les critères d'admissibilité. Dans la plupart des cas, les personnes ayant besoin de cet argent n'ont pas les moyens financiers ou la force d'interjeter appel.

Les recommandations mentionnées dans la lettre ont été présentées par le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, qui a déposé le 14 mars un rapport concernant la façon dont le gouvernement a mené l'examen de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Le rapport, qui comprend 16 recommandations, dont des excuses à l'intention des 106 000 Canadiens ayant été informés de leur inadmissibilité dans une lettre mal formulée, n'appuie pas les crédits d'impôt pour personnes handicapées proposés par le gouvernement ou la façon dont l'examen de l'admissibilité s'est déroulé. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas tenu compte des recommandations unanimes figurant dans le rapport.

De nombreux Canadiens sont aux prises avec un handicap. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour éviter qu'ils soient encore plus défavorisés qu'ils le sont déjà. Dans le cas du crédit d'impôt pour personnes handicapées, les Canadiens ayant un handicap ne demandent pas une attention ou des prestations supplémentaires. Ils demandent tout simplement que l'on ne s'en prenne pas au crédit d'impôt qui est en place depuis de nombreuses années.

● (1640)

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, ma collègue sait-elle que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador ont adopté à l'unanimité des recommandations visant à faire rétablir intégralement le crédit d'impôt pour les personnes handicapées?

Mme Lynne Yelich: Monsieur le Président, je ne le savais pas et je remercie la députée de me l'apprendre.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie la députée de Blackstrap de son excellent discours et de ses points de vue fort intéressants sur la question. Aujourd'hui, j'ai

entendu de nombreux intervenants manifester un intérêt sincère à cet égard.

J'aimerais que la députée se penche sur ce que je considère comme une contradiction flagrante dans la politique gouvernementale en matière d'impôt. J'ai souvent fait remarquer au gouvernement, et aux députés de ce côté, qu'il est scandaleux qu'une entreprise puisse déduire de ses revenus les amendes de toutes sortes, comme s'il s'agissait de dépenses d'entreprise légitimes, et le gouvernement ne semble pas vouloir faire quoi que ce soit pour récupérer ces sommes. Pourtant, il trouve des ressources illimitées pour lancer une campagne nationale de harcèlement contre les personnes handicapées, comme si ce milieu comptait de nombreux fraudeurs déterminés à escroquer le gouvernement de ces dérisoires 960 \$ par année.

La députée considère-t-elle, comme moi, que c'est là une grave contradiction dans la politique fiscale, qui témoigne d'une conception tordue des priorités?

● (1645)

Mme Lynne Yelich: Monsieur le Président, voilà l'objet même du débat et la raison pour laquelle nous avons soulevé la question aujourd'hui. Nos collègues ont dit pendant tout l'après-midi que le contraste est frappant et que des gens ont droit à des déductions pour toutes sortes de raisons. Ceux qui sont vraiment handicapés et ont réellement besoin d'aide ne demandent qu'un allègement fiscal. Ils ne demandent pas d'argent. Ils ne demandent pas de nouvelles rampes pour leurs chaises roulantes.

Effectivement, je crois qu'il existe une contradiction flagrante.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le président, j'interviens aujourd'hui pour appuyer la motion du NPD réclamant qu'on élabore un programme global à l'intention des Canadiens handicapés. Elle propose de le faire en donnant suite aux recommandations formulées à l'unanimité par le Sous-comité de la condition des personnes handicapées et en supprimant notamment les changements proposés au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées a été institué au cours de la Seconde Guerre mondiale pour reconnaître le fait que les personnes victimes d'infirmités graves et prolongées ont souvent à faire face à des dépenses additionnelles inévitables pour subvenir à des besoins de base qui réduisent leur capacité de payer l'impôt.

Cette mesure a une longue histoire. Avant 1996, les Canadiens qui demandaient à bénéficier du crédit d'impôt pour personnes handicapées se soumettaient à un processus d'évaluation administré par leur médecin traitant, mais très peu faisaient l'objet d'un examen postérieur à l'évaluation. Cependant, après 1996, l'ACDR a commencé à examiner les demandes avant d'évaluer les déclarations de revenu afin de déterminer si le requérant était admissible. Une fois que leur demande était approuvée, cependant, ces handicapés canadiens croyaient qu'ils pouvaient compter recevoir le crédit tant que leur situation ne changeait pas.

Les crédits

Cela n'a pas été le cas et nous avons entendu un tollé s'élever d'un bout à l'autre du pays. Il n'y a sûrement aucun député à la Chambre qui n'ait été en contact avec des électeurs se plaignant de cet état de fait, car une révision complète du crédit d'impôt pour personnes handicapées a été lancée en octobre 2001 avec l'envoi à 106 000 bénéficiaires d'une lettre et d'un formulaire mal rédigés et prêtant à confusion les obligeant à se soumettre de nouveau à une évaluation de certification parce que l'ACDR ne disposait pas d'une information suffisante pour continuer à honorer les demandes pour 2001 et les années d'imposition subséquentes. Cette requête a causé beaucoup de bouleversement dans toutes les localités. Mon bureau de circonscription a certes été submergé d'appels de la part de gens qui ont perdu ce crédit d'impôt à la suite de cette opération. Je sais que beaucoup de députés de tous les partis ont entendu les mêmes histoires: des handicapés qui étaient jugés admissibles avaient dû se soumettre de nouveau au processus de certification et n'étaient plus considérés admissibles.

La députée de Blackstrap nous a parlé d'un cas. J'ai un électeur qui a une histoire semblable parmi les nombreux qui se sont mis en rapport avec moi. Cet homme travaille dans le secteur pétrolier. Il a perdu une jambe dans le passé. Il touchait le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il a une prothèse et on a dû adapter son véhicule afin qu'il puisse se déplacer d'un site à un autre. Bien entendu, lorsque le formulaire a été envoyé par l'ADRC, le médecin a dû demander à cet homme s'il pouvait marcher 50 mètres sans aide. C'est un homme fier qui essaie de gagner sa vie même s'il a un grave handicap. Il a déclaré qu'il pouvait le faire, bien entendu. Tout à coup, il a perdu son crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Il s'est mis en rapport avec moi et m'a demandé ce que le gouvernement essayait de faire, s'il voulait qu'il se retrouve à l'assistance sociale et touche ainsi l'argent du gouvernement. Il a dit qu'il voulait un emploi. Je connais cet homme. Il va travailler peu importe ce qui arrive. Cependant, pourquoi a-t-on cette attitude mesquine consistant à retirer leur crédit à des gens qui y sont admissibles depuis très longtemps?

En fait, lorsque j'étais à Toronto la semaine dernière pour participer aux audiences prébudgétaires, un groupe représentant la Société canadienne de la sclérose en plaques a parlé d'un autre aspect du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Notre collègue de Regina—Lumsden—Lake Centre en a parlé plus tôt. La question est de savoir si des gens peuvent fonctionner pendant un certain pourcentage de temps. Comme nous le savons, les gens atteints de la sclérose en plaques ne sont pas toujours incapables de fonctionner. En fait, il arrive des périodes dans leur vie où ils peuvent très bien fonctionner. Ils ne savent jamais lorsque cela va se produire, mais maintenant, on leur retire leur crédit également, car le gouvernement essaie de tirer tous les sous possibles des contribuables canadiens. Et pourquoi faire? Pour gaspiller cet argent en l'affectant à des agences, à de la publicité ou à de faux contrats de publicité, à Groupaction et à Shawinigan. Nous avons vu également le scandale à DRHC.

Qu'essaie-t-il de faire? Essaie-t-il de profiter de ceux qui ont le plus de mal à gagner leur vie dans la société, de leur retirer ce maigre crédit d'impôt pour personnes handicapées, pour gaspiller ensuite l'argent pour toutes sortes de programmes gouvernementaux? En fait, lorsqu'on l'a interrogé au sujet des contrats de publicité accordés à l'entreprise Groupaction, le premier ministre a déclaré que nous avions perdu quelques centaines de millions de dollars, mais que cela valait la peine car nous avions sauvé le Québec. C'est une réponse vraiment stupide qui reflète une attitude qui l'est tout autant.

● (1650)

Nous sommes donc aux prises avec un problème où des personnes handicapées tentent de gagner leur vie. Comme mon collègue l'a dit plus tôt, ces personnes ne demandent pas d'argent au gouvernement. Elles ne font que souligner qu'en reconnaissance du fait qu'elles ont un handicap les obligeant à engager certaines dépenses, elles devraient obtenir un crédit d'impôt ou, autrement dit, un remboursement partiel des impôts qu'elles ont déjà payés.

Cela fait partie du problème. Les priorités du gouvernement sont toutes mal placées. En réponse aux plaintes qui ont été formulées, le Sous-comité sur la condition des personnes handicapées a tenu des audiences l'hiver dernier et produit un rapport sur les questions liées au crédit d'impôt. Mon collègue était membre de ce sous-comité. Dans son rapport, le sous-comité a critiqué l'ADRC pour ses pratiques «jugées tout à fait inadéquates, à l'endroit des personnes handicapées» et réclame une refonte complète du système. Ce comité comprenait des députés de tous les partis, y compris le parti ministériel.

En fait, au cours des consultations prébudgétaires ce printemps, nous avons soulevé la question auprès de la ministre du Revenu national et l'avons informée du problème. Cela n'a absolument rien donné. Elle n'a pas semblé le moindrement préoccupée.

Au lieu de donner suite au rapport, qu'a fait le gouvernement? Il a ajouté d'autres restrictions aux conditions d'admissibilité. Cette fois-ci, c'est le ministère des Finances. Réagissant à une défaite judiciaire, il a proposé une série de modifications qui auraient pour effet de restreindre sérieusement l'interprétation de ce qu'il faut entendre par se nourrir et se vêtir. Le ministère a rédigé ces modifications sans consulter les personnes handicapées. Il est allé de l'avant à toute vapeur. À quelle fin? Arracher une poignée de dollars aux personnes handicapées afin de les gaspiller pour toutes sortes de choses.

C'est ignoble. Les députés libéraux devraient secouer la tête, se regarder dans le miroir pour voir ce qu'ils sont en train de faire à la société canadienne. Ils sont en train de profiter des éléments les plus vulnérables de la société. Il faut faire quelque chose pour remédier à la situation. C'est pourquoi nous appuyons aujourd'hui la motion du NPD en faveur d'un examen complet du processus tout entier.

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations et l'appui qu'il accorde à notre motion d'opposition. J'ai bien aimé ce qu'il a dit à propos de certaines conditions qui ne sont pas du tout reconnues aux fins de l'administration du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il y a, entre autres, la sclérose en plaques et d'autres maladies de nature intermittente.

Je voudrais demander au député ce qu'il pense de toute la question des maladies mentales. Il existe un groupe de pression, l'Association canadienne pour la santé mentale, qui est ici, sur la colline du Parlement, aujourd'hui. Mes collègues du Sous-comité de la condition des personnes handicapées et moi avons beaucoup entendu parler des maladies mentales au cours de nos échanges avec l'Association des psychiatres du Canada et des patients qui souffrent de dépression, de schizophrénie et de maladie affective bipolaire. Je le répète, les maladies mentales sont de nature intermittentes et malheureusement elles ne sont pas visées par le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Les crédits

Au cours de mon discours, ce matin, j'ai parlé d'un père qui a trois fils schizophrènes. Son histoire est une véritable tragédie familiale. Cela ne fait aucun doute. Pourtant, on lui a demandé de présenter une nouvelle demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées. Pour prendre soin de ses fils et accompagner ces jeunes hommes dans leur cheminement difficile, ce père doit engager des frais énormes. Je voudrais que le député nous dise ce qu'il pense de la façon dont les maladies mentales sont traitées dans le dossier du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

M. Charlie Penson: Monsieur le Président, je remercie la députée de Dartmouth de sa question, qui me semble très importante. Qu'il s'agisse de handicap physique ou de handicap mental, le problème est très réel. C'est une source de souffrance pour les familles et pour la personne handicapée. Selon moi, le handicap mental doit être mis sur le même plan que le handicap physique.

Nous connaissons tous des familles et des personnes qui sont aux prises avec ce genre de problème, et nous savons tous à quel point elles ont du mal à s'adapter à la société et à y fonctionner. Je pense même que certains des difficultés que nous éprouvons dans nos quartiers de nos jours sont justement liés au problème des handicapés mentaux qui ont besoin d'aide.

Une chose encore à ce propos. À titre de députés, nous avons des électeurs qui soulèvent ce problème sous d'autres angles. Les prestations d'invalidité du Régime de pension du Canada en sont un. Des gens viennent en parler. Le plus triste, je dirais, c'est que, dans la plupart des cas, l'attitude du gouvernement consiste à rejeter la première demande de ces gens. Pourquoi le gouvernement n'étudierait-il pas le dossier pour ce qu'il vaut dès la première demande? La politique du gouvernement semble consister à refuser systématiquement la première demande de ces gens. Ceux-ci doivent revenir à la charge et présenter une nouvelle demande. Parfois, ils ont gain de cause, et parfois pas. Le processus semble très rétrograde.

On dirait que le gouvernement essaie d'arracher de l'argent à ceux qui n'en ont pas. Ses priorités sont dans le désordre. Il doit s'attaquer à son problème de dépenses et arrêter d'essayer d'arracher de l'argent à des gens comme ceux-là.

• (1655)

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, je serai bref. Je suis heureux de prendre la parole pour exprimer mon appui à la motion présentée par le Nouveau Parti démocratique. Il est réjouissant de voir que cette question fait l'unanimité chez les partis. Je pense que c'est très important. Le crédit d'impôt pour personnes handicapées constitue une source de préoccupation pour les handicapés depuis un certain temps et je suis ravi de voir que nous pourrions apporter des correctifs sous ce rapport.

Si je me réjouis de la coopération démontrée par les partis relativement à cette motion et des mesures que l'on entend prendre dans ce dossier, je suis heureux également que le débat d'aujourd'hui ait jeté un peu de lumière sur toute la question des dépenses fiscales. Celles-ci forment une très grosse partie du budget ou du financement du gouvernement. Les recettes fiscales auxquelles renonce le gouvernement constituent des dépenses fiscales. On peut aider les sociétés et d'autres éléments de la société de bien des façons. On peut leur procurer un soutien direct et engager du même coup des dépenses, ou encore réduire leurs impôts et ainsi assumer une dépense fiscale.

On sait, par exemple, qu'un certain nombre de sociétés au pays ne payent aucun impôt. Comment se fait-il qu'une société qui emploie

de nombreux employés et dont les recettes s'élèvent à des millions de dollars ne paie pas d'impôt? C'est une question de dépense fiscale. Voilà pourquoi je suis heureux que l'on ait fait certaines observations à ce sujet aujourd'hui. On devrait examiner plus en profondeur toute cette question. Je tenais à souligner ce point.

M. Charlie Penson: J'espère que je dispose de suffisamment de temps pour pouvoir donner une réponse adéquate, monsieur le Président, parce que le député a soulevé une question importante. À mon avis, tout cela est une question de priorités. Il me semble que nous ne profitons pas des gens désavantagés, mais que nous essayons plutôt de leur venir en aide.

Les Canadiens se sentent déjà écrasés par les impôts. Notre pays est en fait l'un des pays les plus taxés de tout le monde industrialisé, et au lieu de voir leurs impôts augmenter, les Canadiens voudraient plutôt un allègement. Dans le cas présent, ils veulent qu'on leur accorde un crédit d'impôt pour personnes handicapées, ce qui est à mon avis la chose à faire, mais le député a soulevé la question des sociétés. À cela je répondrai tout simplement que, si j'avais à faire un choix entre donner des centaines de millions de dollars à des grosses compagnies de l'industrie aérospatiale comme Bombardier, Pratt & Whitney et La Générale Électrique, ou rembourser, au moyen d'un crédit d'impôt, une partie des sommes que les Canadiens handicapés ont versées au gouvernement, je ne crois pas que j'aurais du mal à choisir. Je crois que le gouvernement a de la difficulté à établir ses priorités. C'est là qu'est le problème.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir la chance de participer au débat. Comme mon collègue libéral de Charleswood —St. James—Assiniboia l'a souligné, il y a eu d'excellents échanges. La discussion sur les recettes et les dépenses fiscales est des plus utiles.

Le député a souligné que, lorsqu'on renonce à une recette fiscale, le montant en cause devient une dépense. Le gros montant qui me vient automatiquement à l'esprit à ce sujet est ce fonds fiduciaire de 2,1 milliards de dollars qui est passé aux Américains, volant littéralement environ 700 millions de dollars en recettes fiscales aux Canadiens. Le gouvernement n'a rien fait pour garder cet argent au Canada dans le but de venir en aide aux Canadiens, à nos programmes sociaux et à notre infrastructure. C'est à cela que sert l'argent que nous payons en impôts.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que, lorsque nous payons nos impôts, le gouvernement prend cet argent et que nous ne le récupérons jamais. J'estime la plupart du temps que l'argent de mes impôts m'est rendu au centuple. C'est lorsque nous voyons du gaspillage que nous commençons à nous élever contre les impôts que nous payons. Les impôts servent à payer l'infrastructure, l'enseignement postsecondaire, les programmes sociaux et la défense, car, à l'heure actuelle, nous avons encore un programme de défense. Nos impôts servent à payer bien des choses. Ils servent à payer cette institution démocratique, et nous avons l'obligation de faire en sorte que l'argent des impôts soit utilisé judicieusement.

Pour ma part, je ne m'oppose pas à ce que l'argent de mes impôts soit utilisé comme il convient dans une initiative accordant la priorité aux Canadiens. Ce qui me contrarie, c'est lorsque 700 millions de dollars en recettes fiscales sont perdus parce qu'ils se trouvaient dans le fonds de fiducie d'un ami et que rien n'a été fait pour récupérer cet argent. Cela pose un vrai problème.

Les crédits

Puis nous voyons ce qui se passe avec le crédit d'impôt pour personnes handicapées et la façon dont on s'attaque à elles. Nous parlons d'attaque, car c'est indubitable. Des déclarations ont été faites par de nombreux députés de tous les partis de la Chambre qui ont communiqué avec Revenu Canada et qui ont entendu les remarques qu'on leur a faites. Mon collègue de Winnipeg-Sud a relaté le cas d'une fillette à qui il manquait un bras à la naissance. Les agents de Revenu Canada lui ont fait remarquer qu'ils ne considéraient pas cela comme une perte, puisque la fillette n'a jamais eu son bras. Comment cela pouvait-il constituer un handicap? Comme elle n'avait jamais eu son bras, il ne pouvait pas lui manquer.

J'ai une lettre d'une électrice qui dit qu'elle a écrit au ministre et qu'on lui a répondu: «Nous ciblons les personnes âgées. Nous les trouverons toutes tôt ou tard.» Lorsqu'on entend de telles remarques, on ne peut s'empêcher de se demander ce qui se passe. J'ai été ravie d'entendre les observations de mon collègue de Winnipeg-Centre, qui a dit que, parfois, des gens intelligents font des choses stupides ou font des déclarations stupides. Cela ne fait aucun doute.

Pour reconnaître qu'une politique est mauvaise et que des erreurs sont commises, il importe d'avoir un bon leadership et un jugement sûr. Nous devrions reconnaître immédiatement nos erreurs et nous engager à ne pas les répéter et à faire en sorte que de bonnes politiques et pratiques soient en place afin d'aider les personnes handicapées tout en reconnaissant que certains handicaps entraînent des coûts additionnels.

Personne ne propose de ne pas adopter de critères. Je n'ai pas fait une telle proposition, les députés du NPD non plus et je n'ai entendu personne le faire. Je n'ai entendu aucun député dire que quiconque pouvait présenter une demande de crédit pour personnes handicapées et l'obtenir sur le champ. Il a été dit que nous devrions adhérer à la recommandation du rapport du comité concernant la création d'un comité consultatif qui comprendrait des professionnels de la santé, des représentants de la communauté des personnes handicapées, autant de gens qui connaissent les besoins et les coûts nécessités par certains types de handicaps. Parallèlement à cela, chaque cas devrait être traité individuellement. Une bonne mesure législative reconnaît les besoins et prévoit le soutien à donner.

● (1700)

J'ai dit à plusieurs reprises aujourd'hui que nous ne pouvons pas nécessairement savoir si une personne est handicapée. Cela signifie que nous avons agi dans le bon sens. Il existe des moyens pour que les personnes handicapées puissent mener leurs activités et participer activement à la société sans que leur handicap soit un obstacle, sans même qu'il soit perceptible. Nos collègues malentendants à la Chambre peuvent mener leurs activités. Cela ne veut pas dire qu'ils n'assument pas de coûts additionnels, car en effet, ils éprouvent certaines difficultés. Mais nous ne faisons pas le tour tous les jours pour annoncer que nous devons faire ceci ou cela.

Plusieurs députés ont parlé de parents qui doivent supporter des frais supplémentaires en raison d'une déficience. Aucun d'entre nous ne devrait porter de jugement de valeur sur les frais engagés par une personne en raison d'un handicap. J'entendais, plus tôt aujourd'hui, quelqu'un dire qu'on ne peut pas accorder le crédit d'impôt pour personnes handicapées à tous ceux et celles qui sont aux prises avec une allergie ou un problème alimentaire. Un instant. Je sais ce que c'est que de devoir acheter certains aliments parce qu'on ne peut pas consommer certaines choses, et d'avoir à couvrir de grandes distances pour se procurer, à grands frais, des aliments qu'on ne trouve pas chez soi. Tous ces facteurs devraient être pris en compte dans chaque cas. Si les personnes handicapées doivent engager des

frais supplémentaires en raison de leur handicap, elles devraient être admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Il n'est pas seulement question d'aliments. Je parlais aujourd'hui de choses auxquelles de nombreuses personnes ne pensent pas nécessairement. Ainsi, certaines personnes en fauteuil roulant, et la situation varie d'une personne à l'autre, doivent subir un cathétérisme hebdomadaire, utiliser des suppositoires et des serviettes pour incontinents ou engager des frais supplémentaires en raison de l'usure de leurs vêtements et du transport de leur fauteuil roulant pour entrer et sortir des véhicules. Ces personnes doivent supporter de nombreuses dépenses supplémentaires.

Les personnes atteintes de problèmes de vision doivent engager des frais supplémentaires pour l'acquisition de matériel dont elles ont besoin pour fonctionner normalement, qu'il s'agisse d'un téléphone supplémentaire, d'appareils de lecture ou de cassettes vidéos. Elles ont de nombreux frais supplémentaires à supporter. Nous ne sommes pas en mesure de justifier chaque cas. Cette tâche devrait être confiée au comité consultatif, qui examinerait la question et instituerait des méthodes d'évaluation éclairées pour les fins du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Les règles actuelles, en vertu desquelles une personne qui peut marcher 50 mètres ou porter une cuillère à sa bouche n'est pas considérée comme handicapée, n'est pas acceptable.

Certains députés ont peut-être des proches atteints de la maladie de Parkinson. Ces personnes tiennent à conserver le plus possible leur autonomie. Elles consacrent beaucoup de temps à la préparation de leurs repas, mais de temps à autre elles n'y parviennent pas et doivent faire appel à de l'aide. Certaines personnes ne parviennent à porter la nourriture à leur bouche qu'après plusieurs tentatives. Et si elles y arrivent, Revenu Canada leur retire leur crédit d'impôt. C'est tout simplement inacceptable.

Je suis heureuse que nous entendions bon nombre de députés de tous les partis exprimer leur appui à l'égard de cette motion. J'espère qu'elle sera adoptée parce que je crois que c'est la bonne chose à faire, pas nécessairement pour des raisons politiques, mais bien parce que nous devons aider les Canadiens handicapés. C'est la bonne chose à faire aussi pour leurs familles parce que toute famille dont un membre est handicapé en ressent l'impact. Lorsque la majeure partie du revenu de la famille sert à prendre soin d'une personne handicapée ou à faire des choses pour lui rendre la vie plus facile, car les personnes handicapées n'ont pas nécessairement besoin qu'on fasse tout pour elles, par exemple à acheter des prothèses, de l'équipement mécanique ou des aliments spéciaux, toute la famille s'en ressent. Ce que nous faisons vise à aider les personnes handicapées et leurs familles.

● (1705)

On a entendu un certain nombre de remarques aujourd'hui au sujet du genre de déductions fiscales qui sont permises. Un collègue, le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, a laissé entendre que, en accordant un crédit d'impôt, nous rendions les personnes handicapées plus dépendantes et a demandé comment, si nous voulions promouvoir l'autonomie, nous pouvions accorder un crédit d'impôt à des gens qui n'en ont pas vraiment besoin.

Initiatives parlementaires

J'ai été très choquée simplement parce que cela montrait une compréhension absolument nulle de la raison pour laquelle ce crédit d'impôt a été instauré à l'origine. Ce n'était pas pour rendre les personnes handicapées plus dépendantes, mais bien pour reconnaître qu'elles devaient assumer des dépenses supplémentaires et leur accorder un allègement fiscal. Nous n'allons pas leur redonner l'argent, même si c'est là un point valable. Un crédit remboursable est une position valable qu'il faudrait examiner, mais ce n'est pas ce dont il est question ici. Nous voulons simplement leur donner un crédit d'impôt.

Il a également dit, et je pense qu'il a raison, que le NPD suivait toujours la voie de la compassion et de la bienveillance, et que nous ne pensons pas au coût. Cela n'est pas vrai. Nous y pensons, parce que, en tant que parti, nous savons que pour offrir des programmes sociaux, d'infrastructure et toutes les choses que nous voulons avoir dans notre pays, il y a un coût. Nous devons pouvoir financer ces programmes ou bien nous ne survivrons pas. Nous ne pensons pas une seconde que l'on devrait distribuer de l'argent à tort et à travers. Il doit y avoir des critères et une fiscalité équitable. Toutes ces choses devraient être en place. Toutefois, je voulais souligner le fait qu'il a dit que nous faisons les choses dans un esprit de bienveillance et de compassion, et que c'était une caractéristique de la gauche. Il a absolument raison, c'est vrai. Je ne le regrette pas et je ne m'en excuse pas. Franchement, je suis fichtrement reconnaissante.

Nous voulons que la fiscalité soit équitable. Mon collègue de Charleswood—St. James—Assiniboia suggère que nous devrions débattre davantage des questions relatives aux recettes fiscales et aux exemptions fiscales, et il a raison. J'aimerais que l'on parle davantage de la situation à l'ADRC dont il a été question à la Chambre aujourd'hui. Depuis quatre ans, l'ADRC est au courant de la fraude concernant la TPS et n'a rien fait. Pendant ce temps, le gouvernement harcèle les personnes handicapées. Le fait est que s'il s'était occupé de ce problème, il aurait maintenant l'argent nécessaire. Il pourrait réorganiser l'ordre de ses priorités et cibler ce qui doit l'être au lieu de s'en prendre aux personnes handicapées.

Il est décevant de savoir que l'ADRC était au courant depuis quatre ans et n'a rien fait. Il est décevant de savoir qu'on accorde des exemptions fiscales énormes. Le gouvernement a parlé de toutes les exemptions fiscales que les entreprises obtiennent telles que l'exemption pour gains en capital. Peut-être est-elle justifiée, mais comment le gouvernement peut-il justifier cela et justifier ce qu'il fait avec le crédit d'impôt pour personnes handicapées? Pour moi, c'est révélateur de ce que sont réellement ses priorités.

J'espère que demain, en dépit du fait que nous avons été plongés dans l'obscurité aujourd'hui, la lumière se fera dans l'esprit des députés et qu'ils appuieront la motion de façon à ce que nous puissions prendre les mesures qui s'imposent en faveur des personnes handicapées et, en fin de compte, de tous les Canadiens.

• (1710)

Le vice-président: La présidence acceptera une observation brève et succincte parce qu'à 17 h 15, le débat se terminera. Le député de Charleswood—St. James—Assiniboia a la parole.

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie les observations de la députée de Churchill. Je sais que cette question la préoccupe et je pense que son rêve de voir la motion adoptée demain va se réaliser.

Je tiens à apporter des précisions sur une chose. La députée de Churchill a parlé d'une affaire fiscale qui remonte à plus de dix ans; quelque deux millions de dollars de fonds de fiducie avaient alors été

transférés aux États-Unis. Cela ne s'est pas produit sous le gouvernement actuel. Cela s'est produit sous le gouvernement Mulroney. M. Harris, de Winnipeg, l'a bien expliqué. J'allais féliciter M. Harris, mais malheureusement, les hautes instances en ont décidé autrement. Quoi qu'il en soit, cela ne s'est pas produit sous le gouvernement actuel.

[Français]

Le vice-président: Comme il est 17 h 15, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, toutes les questions nécessaires pour disposer des travaux des subsides sont réputées mises aux voix et le vote par appel nominal est réputé demandé et différé jusqu'au mercredi 20 novembre 2002, à 15 heures.

* * *

• (1715)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des pourparlers entre les partis et vous constaterez qu'il y a un consentement unanime relativement à la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant l'ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le lundi 7 octobre 2002, le Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments soit autorisé à présenter son rapport final au plus tard le 13 décembre 2002.

Le vice-président: La Chambre consent-elle à ce que le secrétaire parlementaire propose la motion?

Des voix: D'accord

(La motion est adoptée.)

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je me demande si vous obtiendriez le consentement de la Chambre pour considérer qu'il est 17 h 30?

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour considérer qu'il est 17 h 30?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude de l'initiative parlementaire inscrite au Feuilleton d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LEONARD PELTIER

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD) propose:

Que la Chambre estime inacceptable l'extradition aux États-Unis de Leonard Peltier sur la foi de faux renseignements déposés auprès d'un tribunal canadien par les autorités américaines et demande au gouvernement d'exiger le retour de M. Peltier au Canada.

—Monsieur le Président, je suis toujours stupéfait par le pouvoir que nous avons sur le temps ici.

Initiatives parlementaires

En prenant la parole aujourd'hui pour traiter de la motion n° 232 inscrite à mon nom, qui déclare inacceptable l'extradition aux États-Unis de Leonard Peltier, je suis l'exemple de beaucoup d'autres députés qui ont soulevé la question à la Chambre dans le passé.

Je me souviens en particulier de l'ancien député de Skeena, Jim Fulton, qui s'est intéressé à cette question à un moment donné. Je me souviens également du fait que l'ensemble du caucus néo-démocrate avait alors appuyé les efforts de M. Fulton.

Malheureusement, il n'y a eu, dans cette affaire, aucun développement positif pouvant conduire à la libération de M. Peltier ou à son retour au Canada, selon les termes de la motion. Je voudrais passer brièvement en revue l'historique de l'affaire.

Leonard Peltier est en prison, où il a passé 26 ans. Il a été extradé pour la première fois aux États-Unis en 1976. Il avait fui au Canada après avoir été impliqué dans le meurtre de deux agents du FBI au cours d'un affrontement dans la réserve de Pine Ridge, dans le Dakota du Sud.

Cette réserve était depuis longtemps le symbole de la protestation contre le traitement des autochtones américains par le gouvernement des États-Unis. C'est à Pine Ridge qu'a eu lieu le massacre de Wounded Knee au cours duquel l'armée américaine a tué 300 Sioux en 1890. C'est également à Pine Ridge que le mouvement amérindien a organisé en 1973 une protestation contre le gouvernement des États-Unis pour faire état de ses griefs.

M. Peltier était un activiste de ce mouvement. Il avait été invité à Pine Ridge après les événements de Wounded Knee pour être témoin et pour aider la communauté à se guérir et à combattre pour ses droits. C'est alors qu'il a été impliqué dans le meurtre de deux agents du FBI.

Le FBI a pesé de tout son poids afin que quelqu'un soit condamné pour le meurtre des deux agents. Cette affaire a été étudiée au fil des ans. Les études réalisées semblent établir que le FBI a gardé des éléments de preuve qui auraient pu innocenter M. Peltier et en a créé d'autres de toutes pièces pour le faire condamner. On pourrait soutenir que Leonard Peltier est devenu un prisonnier politique et un otage parce que le gouvernement américain et le FBI refusent d'admettre qu'ils ont mal géré la situation à Wounded Knee à ce moment particulier.

M. Peltier s'est réfugié au Canada, je suppose, parce qu'il craignait de ne pas avoir un procès juste aux États-Unis. Il semble qu'il ait eu raison. Les preuves qui ont convaincu le gouvernement canadien de l'extrader ont été fabriquées par le même FBI qui s'est chargé de réunir les preuves qui ont mené à sa mise en accusation.

Le Canada a extradé M. Peltier, je le répète, sur la foi de preuves, y compris les plus accablantes, qui se sont révélées fausses. Des preuves comme la prétention que la présumée petite amie de M. Peltier avait été témoin des actes en question. Cela a suffi à l'époque au tribunal pour l'extrader aux États-Unis, où il a été reconnu coupable.

Au cours des 26 dernières années, de nouveaux faits ont régulièrement fait douter de la culpabilité de M. Peltier. La femme qui avait prétendu être la petite amie de M. Peltier est revenue plus tard sur son témoignage et a admis qu'elle ne le connaissait même pas. D'autres personnes qui avaient témoigné contre lui au procès sont revenues sur leur témoignage et ont prétendu avoir été forcées par le FBI à témoigner comme elles l'avaient fait. Des preuves matérielles telles que les rapports balistiques se sont révélées fausses.

Ce qui arrive ici, c'est que les preuves utilisées contre M. Peltier sont de plus en plus suspectes. Il me semble qu'il est plus que temps

d'intervenir. Les cas ne sont pas identiques, mais on voit certes, au Canada comme à l'étranger, de plus en plus de cas de personnes qui, après avoir purgé de longues peines d'emprisonnement, sont libérées parce qu'on a réexaminé les preuves retenues contre elles et qu'on les a trouvées insuffisantes. À mon sens et de l'avis de beaucoup d'autres personnes, M. Peltier est certes au nombre des personnes qui méritent pareille considération.

• (1720)

Pourquoi parlons-nous de cette affaire au Parlement du Canada? Je le répète, le gouvernement du Canada est complice du maintien en détention de M. Peltier pour la raison qu'il a extradé cet homme et qu'il s'est réfugié dans le silence pendant toutes ces années. Il a renoncé à toute responsabilité à l'égard de son incarcération.

Comme je le disais, il a été démontré il y a longtemps déjà que les preuves fournies par le gouvernement américain au tribunal canadien étaient insuffisantes, mais le gouvernement du Canada n'a nullement protesté, préférant ne pas défendre M. Peltier même s'il est exceptionnellement bien placé pour ce faire puisque c'est du fait de son action que cette personne a pu faire l'objet de poursuites.

Il y a deux ans, le comité canadien de défense de Leonard Peltier et la faculté de droit Osgoode Hall ont enquêté sur l'affaire. Le comité était présidé par le juge Fred Kaufman, juriste canadien très expérimenté dans la conduite d'enquêtes sur des condamnations injustifiées. Il est ressorti de cette enquête que les preuves invoquées pour extrader M. Peltier avaient été falsifiées et qu'elles étaient insuffisantes.

Myrtle Poor Bear, principal témoin dans le procès d'extradition, a déclaré sous serment que le FBI l'avait forcée à signer de faux affidavits indiquant qu'elle avait vu Leonard Peltier tuer deux agents du FBI. Des communiqués et d'autres documents classifiés du FBI ont été présentés à l'appui de ses déclarations fortement persuasives. Il apparaît clairement aujourd'hui que les preuves à l'appui de l'extradition de Leonard Peltier et de son inculpation ultérieure pour meurtre ne sont si suffisantes, ni dignes de foi. Cette extradition frauduleuse a marqué le début de ce que l'on pourrait qualifier d'obstruction délibérée de la justice de la part du FBI.

À propos de la rétractation du témoignage de Myrtle Poor Bear, le juge Kaufman a déclaré:

Je suis convaincu que si cela s'était su à l'audience d'extradition, la requête d'extradition de Peltier aurait été vraisemblablement déboutée.

On ne peut pas dire que le gouvernement n'a pas eu de motif pour intervenir. On ne peut pas dire qu'il n'a pas eu la possibilité de tirer les choses au clair.

Initiatives parlementaires

En 1999, ayant achevé sa propre enquête sur cette affaire, le ministère de la Justice a conclu à l'existence d'autres preuves circonstanciées sur lesquelles on s'est basé pour extraditer M. Peltier, bien que l'on ne sache pas très bien de quelles preuves il s'agit au juste. Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice est présent. Il pourrait peut-être nous éclairer sur ces preuves.

Quoi qu'il en soit, à la lumière de l'enquête Kaufman, réalisée un an après l'examen du ministère de la Justice, le premier ministre, dans sa réponse à une lettre du juge Kaufman, a consenti à faire part des recommandations de l'enquête au ministre de la Justice. Cela n'a encore donné aucun résultat et rien n'indique que le ministre soit disposé à agir.

Plus tôt aujourd'hui, je me suis entretenu avec un journaliste après la conférence de presse que le leader parlementaire de l'opposition officielle et moi-même avons tenue ce matin. Le journaliste en question m'a signalé que le ministre de la Justice avait été approché à ce sujet et qu'il n'a apparemment pas l'intention d'examiner le cas. J'espère que le secrétaire parlementaire est ici pour démentir ces rumeurs, mais qui vivra verra.

Si le gouvernement ne veut pas donner son accord à la motion, qui ne peut d'ailleurs faire l'objet d'un vote, pourquoi ne prend-il pas des mesures qui rétabliraient, si ce n'est la situation dans laquelle se trouve M. Peltier, à tout le moins la réputation du Canada en tant que pays où il est possible d'avoir justice et de ne pas être renvoyé à une autorité qui a fabriqué des preuves pour effectuer une extradition?

J'espère également que le cas de M. Peltier nous donnera l'occasion de réfléchir et d'apprendre quelque chose. Dans la foulée des événements du 11 septembre, d'autres personnes retiennent peut-être l'attention du FBI ou celle des autorités américaines. Je veux que les autorités compétentes aient le pouvoir de trouver les véritables terroristes, mais je suis préoccupé quand je vois une situation comme celle-ci et que je vois que le FBI a tendance, non seulement à fabriquer des preuves quand il veut avoir un captif ou traduire en justice un individu qu'il a arrêté, mais aussi à ne jamais se rétracter et à ne jamais admettre ses erreurs.

• (1725)

Le FBI maintient sa position et perpétue cette erreur depuis 26 ans, et M. Peltier est en prison depuis tout ce temps.

Nous devrions à tout le moins être sceptiques. Si des Canadiens sont impliqués dans certains événements prochainement, je demanderais au gouvernement d'être sceptique et le plus circonspect possible devant les preuves fournies par le FBI. Que notre expérience dans la cause de Leonard Peltier nous guide lorsqu'un incident, par ailleurs considéré comme criminel, comporte une dimension politique. Celle-ci peut souvent créer une dynamique qui ne sert pas nécessairement la justice.

Même si la motion ne fera l'objet d'un vote que si les députés le veulent bien, j'espère que ce débat apportera une autre contribution à la lutte incessante pour que justice soit faite dans le cas de Leonard Peltier. J'espère que ça le reconfortera d'apprendre qu'on discute de sa situation et de son avenir à la Chambre des communes. Au fil des années et de mes luttes en faveur des prisonniers politiques, j'ai remarqué que, lorsque je les rencontrais plus tard, lorsqu'ils étaient libérés pour diverses raisons, ils ont toujours dit, à moi et aux autres qui luttaient en leur nom, à quel point ils étaient touchés de savoir qu'on se préoccupait de leur situation, qu'on n'avait pas oublié qu'ils languissaient dans une prison quelque part.

J'espère que le Comité de la défense pourra communiquer au moins les propos encourageants tenus aujourd'hui en cette Chambre, ou même les remarques du secrétaire parlementaire, afin que d'autres

puissent mieux connaître la position du gouvernement canadien à cet égard.

Quoi qu'il en soit, nous avons attendu assez longtemps. J'espère qu'à l'avenir aucun autre député n'aura à présenter de nouveau une telle motion à la Chambre ni quelque motion similaire portant sur cette affaire, car j'espère qu'on fera quelque chose à un moment donné. Sans préjuger de ce qui s'est passé au juste à Pine Ridge en 1976, le fait est que l'on peut également plaider pour demander la grâce ou la clémence étant donné la durée de la peine. Bien des gens ont purgé des sentences beaucoup plus courtes.

Je regrette que le président Clinton n'ait pas eu le courage moral de gracier Leonard Peltier, comme plusieurs avaient espéré qu'il puisse le faire au terme de sa présidence. Il a plutôt décidé d'amnistier toute une groupe d'autres personnes, des amis et que saïse, et l'on pourrait se demander dans le cas de plusieurs d'entre eux s'ils avaient mérité une telle amnistie.

À mon avis, le président aurait eu là une véritable occasion non seulement de faire quelque chose pour Leonard Peltier mais aussi de faire quelque chose pour apaiser les relations entre les autochtones des États-Unis d'Amérique et leur gouvernement, car cela fait partie d'une saga perpétuelle entre les autochtones d'Amérique du Nord en général et leurs gouvernements.

Au Canada, nous connaissons bien nous aussi les confrontations qui surviennent entre le gouvernement canadien, l'armée canadienne, comme cela est arrivé à Oka, et les dirigeants autochtones. Si le gouvernement canadien reconnaissait la faute qu'il a commise ou la complicité dont il a fait preuve en créant la situation dans laquelle se trouve M. Peltier, ce serait non seulement un pas dans la bonne voie pour M. Peltier mais aussi un geste symbolique bienvenu de la part du gouvernement canadien pour signifier qu'il comprend la nécessité d'un genre différent de relation avec les autochtones de notre pays.

• (1730)

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur la motion n° 232 présentée par le député de Winnipeg—Transcona. Dans cette motion, le député demande à la Chambre de déclarer inacceptable l'extradition aux États-Unis de Leonard Peltier sur la foi de faux renseignements déposés auprès d'un tribunal canadien par les autorités américaines et demande au gouvernement d'exiger le retour de M. Peltier au Canada.

Je partage évidemment le point de vue selon lequel les droits juridiques individuels doivent être respectés quand toute personne a affaire au système judiciaire canadien. Cependant, je tiens à souligner d'entrée de jeu que je n'appuie par la motion du député de Winnipeg—Transcona pour un certain nombre de raisons. Je m'explique.

Initiatives parlementaires

M. Peltier a été extradité du Canada en décembre 1976 pour deux chefs d'accusation de meurtre, un chef d'accusation de tentative de meurtre et un chef d'accusation de vol relativement au meurtre, en juin 1975, de deux agents du FBI, dans la réserve indienne Pine Ridge, dans le Dakota du Sud. Aux fins de l'audience d'extradition, les autorités américaines ont produit deux affidavits de Mme Myrtle Poor Bear, qui a affirmé avoir été témoin oculaire de la participation de M. Peltier à ces meurtres. Elle a également témoigné avoir entendu M. Peltier tenir, après les meurtres, des propos l'incriminant. Selon le député de Winnipeg—Transcona, ces documents renferment de faux renseignements.

L'extradition de M. Peltier a été prononcée après une audience au cours de laquelle des preuves circonstanciées l'incriminant, en plus du témoignage de Mme Poor Bear, ont été données.

Rappelons qu'une audience d'extradition n'a pas pour objet de déterminer la culpabilité ou l'innocence de l'intéressé. Elle vise plutôt à déterminer s'il y a assez de preuves pour justifier l'extradition. Le juge président l'audience d'extradition n'a pas compétence pour juger la qualité ou la valeur des preuves. Cela incombe plutôt au juge d'instance et au jury.

Rappelons en outre qu'il ne convient pas de faire des observations sur les procès tenus dans d'autres pays.

Peu de temps avant que l'appel relatif à son incarcération ne soit entendu par la Cour d'appel fédérale, un troisième affidavit de Mme Poor Bear, signé avant les deux documents présentés à l'audience d'extradition, a été déposé par l'avocat de M. Peltier. Ce troisième affidavit ne concordait pas avec les deux autres en ce sens que Mme Poor Bear y affirmait qu'elle avait quitté la réserve de Pine Ridge avant le meurtre.

La Cour d'appel fédérale a refusé d'admettre ce troisième affidavit en preuve et rejeté l'appel de M. Peltier à l'égard de son incarcération. À ce moment-là, M. Peltier n'a pas demandé l'autorisation de faire appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada.

Par suite de la décision de la Cour fédérale d'appel, M. Peltier a présenté une plaidoirie orale et écrite au ministre de la Justice de l'époque, demandant que l'on refuse de le remettre aux autorités américaines. Après avoir étudié la demande d'extradition, y compris les trois affidavits de Mme Poor Bear ainsi que les plaidoiries de M. Peltier et s'être assuré que M. Peltier aurait droit à un procès équitable et qu'il ne serait pas passible de la peine de mort, le ministre de l'époque a alors ordonné la remise de M. Peltier aux autorités américaines.

Après le retour de M. Peltier aux États-Unis en 1977, un jury l'a reconnu coupable de deux accusations de meurtre au premier degré. Myrtle Poor Bear n'a pas témoigné au procès de M. Peltier. Ce dernier a été condamné à deux sentences d'emprisonnement à perpétuité qu'il continue de servir à la prison de Leavenworth. La Cour d'appel et la Cour suprême des États-Unis ont toujours maintenu les condamnations de M. Peltier.

En 1989, M. Peltier a demandé la permission de faire appel devant la Cour suprême du Canada de la décision prise en 1976 par la Cour fédérale d'appel. La preuve utilisée à l'appui de la demande de M. Peltier comprenait les trois affidavits de Mme Poor Bear ainsi que de nouvelles preuves qui n'étaient pas disponibles au moment de l'audience de la Cour fédérale d'appel. Là encore, l'avocat de M. Peltier a fait valoir que les autorités américaines s'étaient rendues responsables de fraude et avait manqué à leurs devoirs, soulignant qu'elles avaient refusé de tenir compte du troisième affidavit de Mme

Poor Bear. La Cour suprême du Canada a refusé la demande de M. Peltier.

• (1735)

M. Peltier a épuisé tous les moyens à sa disposition pour interjeter appel au Canada.

Le ministère de la Justice a mené un examen approfondi de son dossier à la suite d'une demande présentée en 1994 par le ministre de la Justice de l'époque. Cet examen ministériel a été effectué en réaction aux allégations selon lesquelles l'extradition de M. Peltier résultait d'une action frauduleuse et fautive de la part des autorités américaines.

L'examen ministériel a pris fin en octobre 1999. À ce moment-là, le ministre de la Justice subséquent a conclu que M. Peltier avait été extradité légalement aux États-Unis. Ce ministre subséquent a constaté que, depuis l'extradition de M. Peltier, aucun fait nouveau ne s'était présenté pour permettre de conclure que les décisions des tribunaux canadiens et du ministre de la Justice ayant ordonné l'extradition devraient être modifiées. Ce même ministre a déterminé que, compte tenu du critère qui doit guider l'incarcération en vue de l'extradition, les preuves circonstanciées présentées lors de l'audience d'extradition étaient suffisantes pour justifier l'incarcération de M. Peltier en raison des deux accusations de meurtre.

Les responsables de l'examen ont notamment étudié en détail la question des affidavits de Myrtle Poor Bear. Le juge d'extradition s'est fondé sur ces affidavits pour ordonner l'incarcération de M. Peltier et ont constitué la seule preuve directe contre M. Peltier dans le processus d'extradition.

L'examen a permis de conclure que, même en l'absence des affidavits de Myrtle Poor Bear, les preuves étaient suffisantes dans le dossier pour justifier l'extradition de M. Peltier et que cette extradition était légale. Les responsables de l'examen ont aussi souligné qu'il n'y avait jamais eu au Canada ou aux États-Unis de déclaration judiciaire selon laquelle l'extradition de M. Peltier avait été obtenue à la suite d'une action frauduleuse.

L'examen et les conclusions du ministère ont été transmis à l'attorney général des États-Unis et ont été rendus publics.

Aucune nouvelle preuve n'a été apportée depuis octobre 1999, époque où l'examen du ministère a pris fin. Ce dossier relève maintenant des autorités américaines. M. Peltier a subi un procès devant juge et jury, et toutes les sphères de compétence américaines ont eu l'occasion d'examiner la présentation de M. Peltier.

Compte tenu de l'examen ministériel qui s'est déroulé en 1999 et de l'absence de nouveaux faits depuis cette époque, j'ai la conviction que M. Peltier a été extradité légalement aux États-Unis.

En conclusion, j'ai fourni beaucoup de bonnes raisons pour lesquelles je ne peux appuyer la motion n° 232. Cette motion ne tient pas compte de l'examen ministériel qui a pris fin en 1999, ni des appels interjetés au Canada et aux États-Unis.

• (1740)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, en l'absence des autres partis qui ne sont pas là pour prendre leur tour, je me ferai un plaisir d'intervenir dans ce débat sur Leonard Peltier, qui est prisonnier politique aux États-Unis depuis 26 ans. Je remercie le député de Winnipeg—Transcona d'avoir soulevé la question aux Communes.

Initiatives parlementaires

À mon avis, Leonard Peltier n'aurait jamais dû aller en prison. Même s'il y avait des motifs d'emprisonnement, il reste que, au bout de 26 ans, le gouvernement américain devrait libérer ce détenu pour des raisons strictement humanitaires et par compassion.

C'est une histoire tragique. Le 26 juin 1975, deux agents du FBI, Jack Coler et Ron Williams, ont pénétré dans une propriété privée, le Jumping Bull Ranch. Apparemment, ils cherchaient à arrêter un jeune Américain autochtone qu'ils croyaient avoir vu dans un pick-up rouge. À cette époque, de nombreux membres du mouvement indien américain campaient sur la propriété, avec une foule d'autres personnes qui n'en faisaient pas partie.

Il y a eu un échange de coups de feu entre le pick-up rouge et le camion des deux agents du FBI. À la fin de l'escarmouche, les deux agents étaient morts. Ils avaient été blessés, puis quelqu'un leur avait tiré une balle dans la tête à bout portant.

Aujourd'hui, le gouvernement américain admet que personne ne sait qui a tiré les coups de feu fatals. Le pick-up rouge n'a jamais été revu ni retrouvé.

Plus de 30 hommes, femmes et enfants du mouvement indien américain présents sur le ranch ont alors été cernés par 150 agents du FBI, membres de l'équipe d'intervention spéciale et membres d'un détachement local. Ils ont tout juste réussi à s'enfuir malgré les tirs. Lorsque les coups de feu ont cessé, on a retrouvé un jeune autochtone américain du nom de Joe Stuntz mort d'une balle à la tête tirée par un tireur d'élite. Il n'y a jamais eu d'enquête sur sa mort, et personne n'a été jugé responsable de son décès.

Cette partie de l'histoire n'est que le début de toute l'affaire. Nous et de nombreuses personnes dans le monde croyons que le gouvernement des États-Unis a réagi démesurément à Wounded Knee. Ce qui s'est produit était la culmination de trois ans de violence. De 1973 à 1975, plus de 60 membres du mouvement indien américain ont été assassinés à Pine Ridge et dans les environs. Plus de 300 ont été harcelés, battus et victimes d'autres violences. La rancoeur s'est accumulée au fil des ans, et cet événement a été le point culminant.

Leonard Peltier était un des hauts dirigeants du mouvement indien américain présents au moment de la fusillade. Comme on l'a expliqué, des accusations ont été portées contre lui et contre deux de ses amis et collègues, Dino Butler et Bob Robideau qui étaient présents lors de l'incident. MM. Butler et Robideau ont subi un procès distinct de celui de M. Peltier, parce que ce dernier a fui les États-Unis pour se réfugier au Canada, persuadé qu'il ne subirait jamais un procès juste, compte tenu des trois années de violence qu'ils venaient de vivre.

Au procès de MM. Butler et Robideau, un témoin clé de la poursuite a avoué que le FBI l'avait menacé, ce qui l'avait poussé à modifier son témoignage. Le jury a déclaré les deux hommes non coupables. Les membres du jury ont estimé qu'aucune preuve ne permettait d'établir un lien entre les prévenus et les coups de feu mortels. De plus, ils ont dit que l'échange de coups de feu à distance était considéré comme un acte de légitime défense. Les deux personnes qui ont subi un procès pour les meurtres ont été déclarées non coupables et remises en liberté parce que les coups de feu étaient considérés comme un acte de légitime défense.

M. Leonard Peltier a été extradé du Canada sur la foi d'un affidavit signée par Myrtle Poor Bear, une autochtone américaine reconnue pour avoir de graves problèmes de santé mentale. Comme on l'a dit, elle a prétendu avoir été la petite amie de M. Peltier et avoir été témoin de la fusillade. On s'est finalement rendu compte que ces deux affirmations étaient fausses. Elle n'avait jamais rencontré M. Peltier

et elle n'était pas présente au ranch au moment de la fusillade. Le juge a estimé son témoignage irrecevable au procès pour cause d'incapacité mentale, mais rien n'a jamais été fait au sujet de l'extradition illégale. Nous disons que cette extradition était illégale, car elle reposait également sur la preuve jugée irrecevable au procès du fait qu'elle laissait trop à désirer.

• (1745)

On ne connaît aucun témoin du meurtre des agents du FBI, Coler et Williams. Trois adolescents ont présenté des témoignages non concluants et vagues, qui contredisaient leurs déclarations antérieures. Tous trois ont admis par la suite avoir subi de fortes pressions et avoir été intimidés par des agents du FBI qui voulaient les forcer à présenter cette version des faits, et ils se sont rétractés.

Le plus inquiétant est sans doute la manipulation de renseignements balistiques cruciaux qui auraient à coup sûr permis d'innocenter M. Peltier. Ces renseignements ayant été cachés aux avocats de la défense, il a été impossible d'avoir un procès juste et équitable. Pendant le procès, l'agent du FBI responsable de la balistique a déclaré dans sa déposition qu'il n'avait pas pu effectuer les meilleurs essais sur certaines douilles, notamment le test du percuteur, parce que la carabine avait été endommagée dans un incendie. Des années plus tard, on a effectué un essai de type secondaire pour repérer les marques causées par l'extracteur de cartouche, mais les résultats étaient nettement moins concluants.

Plusieurs années plus tard, cependant, des documents obtenus en vertu de la loi sur la liberté d'accès à l'information ont démontré qu'en octobre 1975, un essai balistique du percuteur de cette même carabine avait été effectué et que les résultats étaient clairement négatifs. Cette preuve a été cachée et n'a jamais été communiquée à l'avocat de la défense.

Le gouvernement des États-Unis s'est livré à l'équivalent moderne d'un lynchage. Deux agents de la paix avaient perdu la vie dans des circonstances tragiques, et il fallait que quelqu'un paie. Tous les députés seront certainement déçus du degré d'implication du FBI dans la fabrication de preuves, qui ont permis de piéger Leonard Peltier et de le faire payer pour ces meurtres terribles et tragiques.

En appel, le procureur des États-Unis a lui-même déclaré:

Il y avait un meurtre, de nombreux tireurs et nous ne savons pas qui a tiré les coups fatals...nous ne savons pas qui a tiré sur les agents.

Ce sont là les paroles qu'a prononcées le procureur des États-Unis dans cette affaire. Or, Leonard Peltier a passé 26 ans en prison, presque aussi longtemps, à ce qu'on me dit, que Nelson Mandela, qui en a purgé 27 comme prisonnier politique en Afrique du Sud.

On évoque l'idée de remettre M. Peltier en liberté pour des raisons humanitaires et des motifs de compassion, mais il y a une autre raison impérieuse pour laquelle le gouvernement américain devrait envisager de lui accorder sa grâce. Une blessure terrible s'est développée dans les relations entre les peuples autochtones et le gouvernement américain. Leonard Peltier fait aujourd'hui figure de martyr, parce qu'il a été persécuté injustement. Il symbolise aujourd'hui tout ce qui ne va pas entre les premières nations et le gouvernement. Sa grâce serait une première mesure qui contribuerait à combler le gouffre énorme qui les sépare.

Certains soutiennent que le gouvernement canadien a joué un rôle direct et implicite dans l'incarcération injustifiée de M. Peltier, parce que nous avons procédé à son extradition sur la foi de renseignements non seulement douteux, mais faux. Nous avons agi rapidement. Je le sais, car j'ai eu l'occasion de constater à quel point il est difficile d'obtenir une extradition. Nous tentons d'obtenir l'extradition d'une femme afin qu'elle subisse son procès pour le meurtre d'un capitaine canadien tué en Floride. Une personne purge déjà une peine d'emprisonnement à vie pour ce meurtre. La femme dont je parle a participé au meurtre, puis elle s'est réfugiée au Canada où elle se trouve toujours, quatre ans plus tard. Notre demande d'extradition est entre les mains du ministre de la Justice depuis plus de trois ans, mais le gouvernement refuse de l'extrader vers les États-Unis où elle subirait son procès pour le meurtre d'un soldat canadien survenu en Floride, même si un grand jury n'a mis que huit minutes pour l'inculper tant les éléments de preuve étaient concluants.

Dans certains cas, le gouvernement se traîne les pieds et refuse de procéder à l'extradition. Dans le cas de M. Leonard Peltier, parce que le gouvernement américain voulait à tout prix punir quelqu'un, n'importe qui, pour ce crime, des appels téléphoniques ont été faits, j'imagine, et le gouvernement canadien s'est empressé de remettre M. Peltier aux autorités d'un pays où il n'a pas eu droit à un procès juste et équitable. Nous croyons que les preuves avaient été manipulées, que les jeux étaient faits d'avance, au point où son procès ne fut qu'un simulacre de justice.

Le gouvernement canadien devrait inviter les États-Unis à faire preuve de clémence. Même si les Américains n'ont pas le courage d'avouer leurs torts, M. Peltier devrait être libéré en raison de ses problèmes de santé et du fait qu'après 26 ans, une tragédie ne devrait pas durer une journée de plus.

• (1750)

Le vice-président: Comme aucun autre député ne veut se prévaloir du droit de réplique, la présidence accorde cinq dernières minutes au député de Winnipeg—Transcona.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je trouve regrettable, compte tenu du soutien dont je soupçonnais l'existence, du moins dans l'esprit du leader parlementaire de l'opposition officielle, que personne de son parti n'ait pris la parole pour exprimer son appui ou son opposition à la motion, ni même pour faire part de ses commentaires sur le sujet.

Je remercie le secrétaire parlementaire pour ses propos, même si je ne partage pas son point de vue. Au moins, le gouvernement a apporté sa contribution au débat.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice vient de dire qu'une autre preuve indirecte justifiait l'expulsion. Comme nous pouvons discuter de la preuve qui ne s'est pas révélée suffisante en bout de ligne, pourquoi le secrétaire parlementaire n'était-il pas en mesure d'élaborer sur cette prétendue preuve indirecte?

En outre, le secrétaire parlementaire n'a pas réagi à la conclusion du juge Kaufman, qui s'est dit convaincu que si Mme Poor Bear n'avait pas témoigné aux audiences en matière d'extradition, l'expulsion n'aurait probablement jamais eu lieu.

Il me semble que le secrétaire parlementaire, bien qu'il ait donné une réponse plutôt complète, n'a pas répondu à l'élément de l'argument que j'ai présenté ou, quant à cela, que le juge Kaufman a présenté, au sujet de la nature de l'audition d'extradition. Il s'agissait là de quelques lacunes dans l'exposé du gouvernement.

Il ne suffit pas de parler de «preuves circonstanciées». Nous devons en savoir davantage sur ces preuves. Si nous sommes censés

Ajournement

être convaincus et laisser tomber, il ne suffit pas de dire qu'il existait des preuves circonstanciées. Nous devons en savoir plus pour pouvoir déterminer si ces preuves sont convaincantes ou non.

Ensuite, le secrétaire parlementaire n'a pas traité de l'observation qu'a faite le juge Kaufman.

J'espère que justice sera faite un jour dans cette affaire. Je regrette, comme je l'ai dit précédemment, que, vu le nombre insuffisant de députés qui s'intéressent à ce cas, nous ne puissions en débattre durant une heure. C'est un triste constat au sujet de notre Parlement et de l'intérêt des députés pour les questions liées à la justice autochtone, tant au Canada qu'ailleurs en Amérique du Nord.

Je ne peux pas dire que je suis extrêmement encouragé par mon expérience au cours de cette heure de débat parlementaire. En fait, je pourrais dire que je suis plutôt découragé. J'aurais de loin préféré que des députés prennent la parole et se disent en désaccord avec moi. À tout le moins, ils auraient pris la question un peu plus au sérieux, au lieu de tout simplement la considérer, comme il semble que ce soit le cas, comme ne valant pas la peine d'être commentée. Je trouve cela plutôt décourageant.

Le vice-président: La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Comme la motion n'est pas censée faire l'objet d'un vote, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LE TERRORISME

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelque temps, j'ai posé une question au solliciteur général au sujet de la situation dans la circonscription d'Ottawa—Vanier que je représente et de l'ambassade des États-Unis d'Amérique.

Comme tous ceux qui habitent le quartier le savent, peu après les attaques terroristes du 11 septembre 2001, on a érigé des murets de sécurité autour de l'ambassade. On s'est demandé si ces murets avaient été érigés en raison de ces attaques ou à la demande de l'ambassade à titre de précaution pour la réunion du G-20 qui devait avoir lieu plus tard dans l'année.

Depuis, j'ai pu établir avec précision les motifs de l'édification de ces murets. Permettez-moi de citer la réponse que le directeur général de la direction des transports et des services publics de la ville d'Ottawa, le directeur Leclair, a donnée à une question que lui avait posée un conseiller municipal. Dans une note de service datée du 7 février 2002, il dit:

Le 30 octobre 2001, à la demande de la GRC, des fonctionnaires de la direction des transports et des services publics ainsi que des services de police ont rencontré des représentants de l'ambassade des États-Unis afin de discuter du besoin de rehausser les mesures de sécurité. Lors de cette réunion, les représentants de l'ambassade ont réclamé que toutes les précautions nécessaires soient prises afin de protéger leurs biens, notamment:

1. Installer un muret de sécurité le long de la promenade Sussex de manière à fermer la voie ouest entre la rue Murray et le passage pour piétons nord-sud de la rue York;

Ajournement

2. Installer un muret de sécurité le long de l'avenue Mackenzie de manière à fermer la voie est entre la rue Murray et l'escalier menant à la rue York;

3. Modifier l'îlot urbain le plus à l'ouest de la rue Clarence (entre la promenade Sussex et la rue Parent) de manière à avoir un sens unique vers l'est.

La dernière ligne de ce rapport dit ceci:

Le message entendu pendant toute la réunion était que ces changements avaient été apportés «par mesure de précaution», qu'ils étaient «temporaires» et que la GRC réexaminerait régulièrement la nécessité de maintenir ces murets.

Depuis, j'ai posé la question au solliciteur général, tant à la Chambre qu'à l'extérieur de celle-ci, pour obtenir toujours les mêmes réponses, à savoir: «Nous n'avons aucun commentaire à faire» ou «Pas dans un avenir prévisible».

Il s'agit ici d'une question plutôt délicate. J'en suis conscient et je ne demande pas aux autorités chargées de la sécurité dans notre pays ou au service de police de la ville d'Ottawa de divulguer des renseignements qui pourraient compromettre la sécurité de nos amis américains ici, dans notre capitale. Non, mais, par contre, je crois que nous devons reconnaître l'impact que cela a et que cela pourrait avoir.

En 1985, si je ne m'abuse, les États-Unis ont adopté une politique selon laquelle leurs ambassades devaient être à au moins 25 mètres des voies de circulation et ne pas avoir de garage souterrain. Cette ambassade est à environ cinq mètres des voies de circulation et a un garage souterrain, ce qui fait qu'il n'y a donc aucun lien ici entre la politique et la réalité. Je crains pour la sécurité des résidents d'Ottawa, particulièrement ceux de la circonscription d'Ottawa—Vanier, qui vivent ou travaillent dans ce secteur, et non pas seulement pour celle des gens qui travaillent à l'ambassade des États-Unis.

J'ai déjà demandé si cette question nous préoccupait. L'immeuble a été construit dans les années 1990. Il est très bien bâti, très solide. Il a été fait pour résister à d'éventuels attentats. Cependant, ce n'est pas le cas des immeubles environnants. En éloignant tout attentat possible de l'ambassade et en le rapprochant des gens et des immeubles qui se trouvent près de l'ambassade, n'augmentons-nous pas, en protégeant l'ambassade et les gens qui y travaillent, le danger que courent nos gens?

Cette question me préoccupe, et je voudrais que le gouvernement l'examine. Si on nous dit que ce sont des mesures à long terme, parce que nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de la situation internationale et il est donc fort possible que ce soient là des mesures à long terme, alors je crois qu'il nous incombe de poser une autre question. L'ambassade devrait-elle être située ailleurs? Je crois que c'est la question sur laquelle le gouvernement devra se pencher tôt ou tard. C'est un problème qui ne disparaîtra pas tout seul et qui nécessite un meilleur partage de l'information que ce que nous avons vu jusqu'à maintenant.

• (1755)

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'Ottawa—Vanier de sa question parce qu'elle est importante et que le gouvernement se doit d'y répondre.

Je veux assurer à tous les députés que la GRC prend très au sérieux la sécurité de tous les Canadiens. Son rôle est de veiller à la sécurité de toutes les personnes jouissant d'une protection internationale au Canada, conformément à diverses obligations intérieures et internationales. Bien sûr, cela comprend les personnalités qui résident dans la région de la capitale nationale.

La GRC m'a informé que les mesures de sécurité prises correspondent à l'évaluation faite de la menace. La GRC révisé

constamment ces évaluations et adapte les exigences de sécurité aux circonstances. Il s'agit là d'un processus continu.

Il y a actuellement diverses mesures de sécurité touchant l'ambassade des États-Unis, qui tiennent compte de la sécurité de la communauté internationale et celle de la collectivité dans son ensemble. Ces mesures comprennent un dispositif de contrôle de la circulation dans le secteur et aux alentours.

On m'informe que le détournement de la circulation vers la rue Clarence ainsi que les barricades en question assurent le maximum de sécurité pour cette partie de la ville. Après la mise en oeuvre de mesures de sécurité autour de l'ambassade des États-Unis, la GRC, en consultation avec le service de police d'Ottawa, qui est responsable de la circulation automobile dans les rues de la ville, a rencontré et consulté des députés locaux, la municipalité, des propriétaires d'entreprise et des résidents de la basse-ville d'Ottawa.

Je crois savoir que des hauts fonctionnaires de l'ambassade des États-Unis se sont aussi entretenus avec des résidents et des entrepreneurs du quartier afin d'en arriver à une solution mutuellement acceptable qui assurera effectivement la sécurité autour de l'ambassade. Des hauts gradés de la GRC continuent aussi à collaborer avec des agents de la paix à l'ambassade des États-Unis et des hauts fonctionnaires de la municipalité à cet égard.

La GRC et ses partenaires de la police continuent de réévaluer la menace perçue et le niveau de sécurité. En consultation avec des membres de la collectivité, ils continuent aussi à contrôler l'impact des mesures de sécurité sur la collectivité. On continuera d'adapter les mesures de sécurité aux exigences en matière de sécurité, non seulement dans et autour de ce secteur, mais encore dans d'autres secteurs.

Il ne convient pas que j'en dise plus sur toute mesure de sécurité prise par la GRC et ses partenaires. Je me contenterai de dire qu'on contrôle constamment la situation. Je le répète, il nous faut respecter nos obligations nationales et internationales en ce qui concerne les menaces de ce genre, perçues ou réelles.

• (1800)

M. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, je respecte ce que je viens d'entendre, mais c'est du pareil au même. On attermoie.

Je n'exige pas, et personne d'autre d'ailleurs n'exige que la GRC explique pourquoi elle estime qu'un risque existe, et ainsi de suite, mais j'ai l'impression que le gouvernement élude la question que je cherche à lui poser. Si effectivement il y a menace, et il y en aurait si l'on maintenait les choses en l'état, ces barrières n'exposeraient-elles pas nos concitoyens à de plus grands dangers en repoussant les éventuels agresseurs de l'ambassade? Il faut étudier la question, car ce que j'entends ne constitue certainement pas une réponse. Si nous exposons effectivement nos concitoyens à de plus grands dangers, nous devons alors rechercher une autre solution à long terme, au lieu de simplement ériger ces barricades, élargir les trottoirs ou peu importe.

La question est importante. Je crois savoir que nous entretenons d'excellents rapports avec nos voisins du Sud. En même temps, en ma qualité de député fédéral d'Ottawa—Vanier, je dois savoir, et le gouvernement doit savoir, si nous mettons nos concitoyens en danger. Si c'est le cas, nous devons trouver une solution pour le long terme.

Ajournement

M. Lynn Myers: Monsieur le Président, nous continuons certainement de tout mettre en oeuvre pour éviter d'exposer à des dangers les Canadiens ou tout représentant de la communauté internationale.

Comme je l'ai expliqué dans mon intervention de tout à l'heure, le gouvernement fédéral, la GRC, les services de la police d'Ottawa et d'autres intervenants ont la très nette responsabilité de veiller à la sécurité et à la sûreté des dispositions qui concernent la population d'Ottawa, en tout cas la population d'Ottawa—Vanier, et les habitants des régions périphériques à la capitale nationale. Il est de notre devoir d'assurer la sécurité et la sûreté de ces populations. Ce devoir découle non seulement de nos obligations nationales, mais aussi des obligations internationales qui nous sont faites du fait de notre

présence dans une région accueillant la capitale d'un pays, en l'occurrence le Canada.

Il faut reconnaître également que la GRC continue de réévaluer les risques d'attentat et d'ajuster en fonction des circonstances les exigences en matière de sécurité. La GRC et d'autres services surveillent continuellement ce processus et ils continueront en ce sens dans le plus grand intérêt de tous ceux qui sont concernés.

[Français]

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 04.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 19 novembre 2002

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions

M. Regan 1579

Les délégations interparlementaires

M. Wilfert 1579

Le Code criminel

M. Thompson (Wild Rose) 1579

Projet de loi C-306. Présentation et première lecture 1579

Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi 1579

Pétitions

La communauté inuite du Nunavik

M. St-Julien 1579

La liberté d'expression

M. Stinson 1579

La pornographie juvénile

M. Peric 1579

M. Day 1580

M. Serré 1580

La recherche sur les cellules souches

M. Serré 1580

La décontamination des terrains

M. Godin 1580

La protection des animaux

M. Jackson 1580

La pornographie juvénile

M. Jackson 1580

M. Thompson (Wild Rose) 1580

L'âge du consentement

M. Thompson (Wild Rose) 1580

La recherche sur les cellules souches

M. Hearn 1580

Questions au *Feuilleton*

M. Regan 1580

Mme Catterall 1581

Nouveau report du vote 1581

Mme Catterall 1581

Motion 1581

Adoption de la motion 1581

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Jour désigné—Les Canadiens handicapés

Mme McDonough 1581

Motion 1581

M. Mills (Toronto—Danforth) 1582

M. Hearn 1583

Mme Lill 1583

M. Godin 1585

Mme Desjarlais 1585

M. Wilfert 1585

Mme Lill 1587

M. Mayfield 1587

M. Mills (Toronto—Danforth) 1587

Mme Folco 1587

Mme Desjarlais 1589

Mme McDonough 1589

M. Spencer 1590

M. Mayfield 1591

M. Masse 1591

M. Godin 1591

M. Grewal 1592

Mme Dalphond-Guiral 1593

Mme Lill 1595

Mme Wayne 1596

M. Casey 1596

Mme Wayne 1598

M. Doyle 1598

M. Bryden 1599

Mme Desjarlais 1600

M. Casey 1600

M. Masse 1600

M. Bryden 1602

Mme Desjarlais 1602

M. Proctor 1602

M. McGuire 1604

M. Proctor 1604

Mme Bennett 1604

M. Spencer 1605

Mme McDonough 1606

M. Mills (Toronto—Danforth) 1606

Mme McDonough 1607

Mme Desjarlais 1607

M. Godin 1607

Mme Hinton 1607

M. Bryden 1608

M. Mayfield 1609

M. Bailey 1609

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'Université de Waterloo

M. Telegdi 1610

Le Sénat du Canada

M. Epp 1610

La Journée internationale de la tolérance

M. Charbonneau 1610

L'aide communautaire

M. Peric 1610

Les Prix littéraires du Gouverneur général

Mme Bulte 1611

L'émission *The Beachcombers*

M. Reynolds 1611

L'emploi

M. Pankiw 1611

Fernand Ouellette

Mme Dalphond-Guiral 1611

Les coopératives agricoles	
M. Duplain	1612
La défense nationale	
M. Chatters	1612
Le Championnat mondial de cyclisme sur route	
Mme Phinney	1612
La santé mentale	
Mme Wasylcyia-Leis	1612
Les prix Eccellenza	
Mme Neville	1612
Le rendez-vous national des régions	
M. Desrochers	1613
La Semaine de la paix de la YMCA	
Mme Carroll	1613
Le crédit d'impôt pour personnes handicapées	
M. Hearn	1613
La médaille du jubilé de la Reine	
M. Thompson (Wild Rose)	1613

QUESTIONS ORALES

Le Protocole de Kyoto	
M. Harper	1613
M. Chrétien	1613
M. Harper	1614
M. Chrétien	1614
M. Harper	1614
M. Chrétien	1614
La taxe sur les produits et services	
M. Penson	1614
Mme Leung	1614
M. Penson	1614
Mme Leung	1614
Les municipalités	
M. Duceppe	1614
M. Chrétien	1614
M. Duceppe	1614
M. Chrétien	1615
M. Loubier	1615
M. Chrétien	1615
M. Loubier	1615
M. Chrétien	1615
L'Irak	
Mme McDonough	1615
M. Chrétien	1615
Mme McDonough	1615
M. Chrétien	1615
La taxe sur les produits et services	
M. Casey	1615
Mme Leung	1616
M. Casey	1616
Mme Leung	1616
M. Williams	1616
Mme Leung	1616
M. Williams	1616
Mme Leung	1616

La santé	
M. Ménard	1616
M. Chrétien	1616
M. Ménard	1616
M. Chrétien	1616
Le terrorisme	
M. Day	1617
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	1617
M. Day	1617
M. Easter	1617
Les affaires étrangères	
Mme Dalphond-Guiral	1617
M. Assad	1617
Mme Dalphond-Guiral	1617
M. Assad	1617
La sécurité dans les ports	
Mme Meredith	1617
M. Harvey	1617
Mme Meredith	1618
M. Harvey	1618
Les agglomérations urbaines	
Mme Sgro	1618
M. Dion	1618
L'Agence des douanes et du revenu du Canada	
Mme Lill	1618
Mme Leung	1618
Mme Lill	1618
Mme Leung	1618
M. MacKay	1618
Mme Leung	1618
La taxe sur les produits et services	
M. Bachand (Richmond—Arthabaska)	1619
Mme Leung	1619
Le transport aérien	
M. Moore	1619
M. Manley	1619
M. Moore	1619
M. Harvey	1619
Les marchés publics	
M. Lanctôt	1619
M. Chrétien	1619
M. Lanctôt	1619
M. Goodale	1619
La fonction publique	
M. Forseth	1620
Mme Robillard	1620
Les dépenses du gouvernement	
M. Forseth	1620
Mme Folco	1620
Le Protocole de Kyoto	
M. Caccia	1620
M. Goodale	1620
L'âge de consentement	
M. Toews	1620
M. Cauchon	1620
M. Toews	1620

M. Cauchon	1621
Le développement économique régional	
Mme Girard-Bujold	1621
M. Drouin (Beauce)	1621
L'aide internationale	
Mme Phinney	1621
Mme Jennings	1621
Les langues officielles	
M. Sauvageau	1621
M. McCallum (Markham)	1621
Le Régime de pensions du Canada	
M. Comartin	1621
M. Manley	1621
Question de privilège	
Déclarations de députés	
M. Godin	1622

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits	
Jour désigné—Les Canadiens handicapés	
Motion	1622
M. O'Reilly	1622
M. Bailey	1622
Mme Leung	1622
Mme Lill	1623
M. Bélanger	1624
M. Bryden	1624
M. Bailey	1625
Mme Desjarlais	1625
Mme Hinton	1626
M. Lanctôt	1626
Mme Lill	1628
M. Spencer	1629

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
Mme Catterall	1629
Motion	1629

Adoption de la motion	1629
-----------------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits	
Jour désigné—Les Canadiens handicapés	
Motion	1629
M. Alcock	1629
Mme Lill	1630
M. Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte)	1631
Mme Lill	1632
M. Spencer	1632
Mme Yelich	1633
Mme Desjarlais	1634
M. Martin (Winnipeg-Centre)	1634
M. Penson	1634
Mme Lill	1635
M. Harvard	1636
Mme Desjarlais	1636
M. Harvard	1638
Le vote est réputé avoir été demandé et différé	1638

Les travaux de la Chambre

Le Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments	
M. Regan	1638
Motion	1638
Adoption de la motion	1638

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Leonard Peltier	
M. Blaikie	1638
Motion	1638
M. Macklin	1640
M. Martin (Winnipeg-Centre)	1641
M. Blaikie	1643

MOTION D'AJOURNEMENT

Le terrorisme	
M. Bélanger	1643
M. Myers	1644

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**